

RAPPORT ANNUEL
2024-2025

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

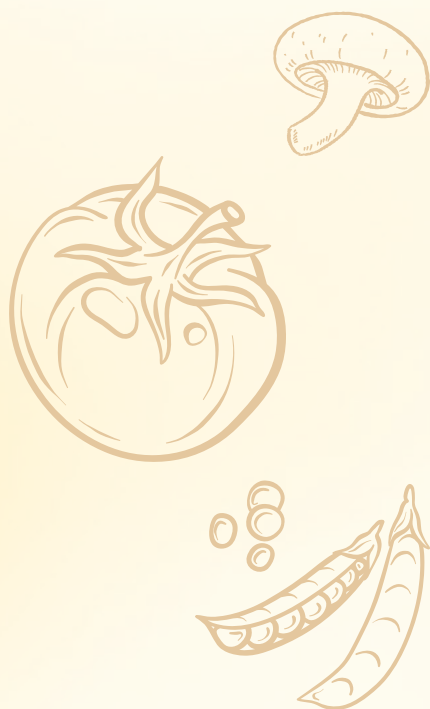


Votre
gouvernement

La Financière
agricole

Québec





Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2024

(imprimé) ISBN : 978-255-02001-6
(PDF) ISBN : 978-555-01998-0

Photo de la page couverture (description) :

Annick Gauthier de la Ferme JMA Gauthier, située à
Lorrainville en Abitibi-Témiscamingue, couronnée
grande gagnante du concours 2024 *Tournez-vous
vers l'excellence!*

Source des photos :

La Financière agricole du Québec

Révision linguistique : Mélissa Guay

Graphisme : Pro-Actif

Le contenu de ce document s'inscrit dans un esprit
d'inclusivité, d'équité et d'impartialité. Il respecte
les principes de diversité en évitant toute forme
de discrimination.

Ce document a été publié en quantité limitée
et est disponible en version électronique sur le
site Web de La Financière agricole à l'adresse
www.fadq.qc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

La Financière agricole en quelques chiffres	6	MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE	80
Faits saillants	8	Indicateurs significatifs de l'organisation	81
Lettres de présentation du rapport	12	Étalonnage	81
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	13	Gestion des risques organisationnels	85
Rapport de validation de la Direction de l'audit interne	14	GOVERNANCE	86
Message du président du conseil d'administration	15	Conseil d'administration de La Financière agricole	87
Message du président-directeur général	16	Membres du conseil d'administration au 31 mars 2025	90
L'ORGANISATION	17	Rapports des comités	98
L'organisation en bref	18	Capital Financière agricole inc.	104
Contexte économique agricole en 2024-2025	20	AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES	106
Nos produits et services	21	Règles d'éthique et code de déontologie applicables aux employés	107
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2024-2025	39	Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif	107
Plan stratégique 2022-2027	40	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	111
Plan d'action de développement durable 2023-2028	51	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	114
Déclaration de services et satisfaction de la clientèle	63	Politique de financement des services publics	115
GESTION DES RESSOURCES	68	Renseignements relatifs aux contrats de service	116
Ressources humaines et accès à l'égalité en emploi	69	Informations complémentaires	116
Ressources financières	73	ÉTATS FINANCIERS	117
Ressources informationnelles	78		

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 – Programmes et produits en financement	21	TABLEAU 20 – Formations collectives des administrateurs en 2024-2025	89
TABLEAU 2 – Programmes en assurance et protection du revenu	24	TABLEAU 21 – Liste des compétences des administrateurs	89
TABLEAU 3 – Sommaire des principales mesures destinées à la relève agricole	33	TABLEAU 22 – Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2024-2025	96
TABLEAU 4 – Statistiques – Subvention à la relève agricole à temps plein	35	TABLEAU 23 – Rémunération des membres du conseil d'administration – Année 2024-2025	97
TABLEAU 5 – Statistiques – Subventions à la relève agricole à temps partiel	35	TABLEAU 24 – Rémunération établie	97
TABLEAU 6 – Autres programmes	37	TABLEAU 25 – Rémunération des principaux dirigeants pour l'année 2024-2025 (en dollars)	102
TABLEAU 7 – Résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle au 31 mars 2025	63	TABLEAU 26 – Rémunération des dirigeants de Capital Financière agricole inc. pour l'année 2024-2025	104
TABLEAU 8 – Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des délais de réponse	65	TABLEAU 27 – Émissaire	109
TABLEAU 9 – Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard du service à la clientèle	65	TABLEAU 28 – Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle	110
TABLEAU 10 – Répartition des plaintes par catégorie	67	TABLEAU 29 – Politique linguistique de l'État	110
TABLEAU 11 – Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emplois	69	TABLEAU 30 – Nombre total de demandes d'accès reçues	111
TABLEAU 12 – Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	69	TABLEAU 31 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et des délais	111
TABLEAU 13 – Évolution des dépenses de formation	70	TABLEAU 32 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue	112
TABLEAU 14 – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	70	TABLEAU 33 – Mesures d'accommodement et avis de révision	112
TABLEAU 15 – Emplois régionalisés au 31 janvier 2025	71	TABLEAU 34 – Frais exigibles pour le recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole pour la période 2024-2025	115
TABLEAU 16 – Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel	72	TABLEAU 35 – Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025	116
TABLEAU 17 – Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement	72		
TABLEAU 18 – Dépenses administratives	75		
Tableau 19 – Résultats de La Financière agricole comparativement à la moyenne des organisations étudiées, pour chacun des indicateurs comparés au cours des quatre années à l'étude, soit de 2019-2020 à 2022-2023	82		

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 – Financement agricole et forestier autorisé (garanties de prêts) pour les cinq derniers exercices financiers	22	GRAPHIQUE 14 – Statistiques du programme Agri-Québec pour les années de participation 2019 à 2023	32
GRAPHIQUE 2 – Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers	23	GRAPHIQUE 15 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2023 selon la production principale du participant	32
GRAPHIQUE 3 – Répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production pour les trois derniers exercices financiers	23	GRAPHIQUE 16 – Solde des comptes des participants aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec	33
GRAPHIQUE 4 – Statistiques en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers	26	GRAPHIQUE 17 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps plein selon la production pour les trois derniers exercices financiers	35
GRAPHIQUE 5 – Répartition des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice 2024-2025	27	GRAPHIQUE 18 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps partiel selon la production pour les trois derniers exercices financiers	36
GRAPHIQUE 6 – Statistiques en assurance récolte pour les cinq dernières années d'assurance	28	GRAPHIQUE 19 – Sources de revenus en 2023-2024 et en 2024-2025	73
GRAPHIQUE 7 – Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'année d'assurance 2024	28	GRAPHIQUE 20 – Répartition des ressources financières en 2023-2024 et en 2024-2025	74
GRAPHIQUE 8 – Statistiques du programme Agri-stabilité pour les années de participation 2019 à 2023	29	GRAPHIQUE 21 – Historique des revenus et des dépenses	74
GRAPHIQUE 9 – Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2023 selon la production principale du participant	29	GRAPHIQUE 22 – Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers	76
GRAPHIQUE 10 – Statistiques du programme Agri-Québec Plus pour les années de participation 2019 à 2023	30	GRAPHIQUE 23 – Fonds d'assurance récolte pour les dix derniers exercices financiers	76
GRAPHIQUE 11 – Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2023 selon la production principale du participant	30	GRAPHIQUE 24 – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les dix derniers exercices financiers	77
GRAPHIQUE 12 – Statistiques du programme Agri-investissement pour les années de participation 2019 à 2023	31	Graphique 25 – Comparaison des résultats obtenus par La Financière agricole avec les résultats moyens des autres organismes publics ayant bénéficié d'un service d'accompagnement du Mouvement québécois de la qualité	84
GRAPHIQUE 13 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2023 selon la production principale du participant	31	Graphique 26 – Proportion hommes-femmes au sein du conseil	87
		Graphique 27 – Tranches d'âge au sein du conseil	87

La Financière agricole en quelques chiffres

Organisation

16

Centres de services desservant l'ensemble des régions

683

Employés, dont la moitié travaille auprès de la clientèle dans les centres de services

22 921

Entreprises agricoles et forestières en relations d'affaires avec La Financière agricole

89 %

Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle



75 %

Indice de motivation des employés envers leur travail



73 %

Taux d'utilisation des services en ligne par la clientèle



674,0 M\$
Revenus

773,4 M\$
Dépenses totales

85,6 M\$
Dépenses administratives

99,5 M\$
Déficit de l'année financière

Programmes de financement

12 023 Clients

7,07 G\$

Encours de prêts garantis et de l'ouverture de crédit

1,16 G\$

Montant des garanties de prêts, soit 3 232 interventions

193,5 M\$

Compte dédié au paiement des garanties de prêts





Programmes d'assurance et de protection du revenu

19 115 Clients

5,63 G\$ Valeurs assurées

127,4 M\$

Compensation à la clientèle
par l'assurance
stabilisation des
revenus agricoles (ASRA)

85,5 M\$

Indemnités à
la clientèle par
l'assurance récolte
(ASREC) pour l'année
d'assurance 2024

102,3 M\$

Paiements prévus aux participants
des programmes Agri-stabilité
et Agri-Québec Plus pour l'année
de participation 2024

334,6 M\$

Réserve pour risques
exceptionnels liés à l'ASRA
et aux programmes AGRI

185,5 M\$

Contributions gouvernementales
prévues aux participants des
programmes Agri-investissement
et Agri-Québec pour l'année
de participation 2024

Appui financier à la relève

478

Clients ayant obtenu une
aide financière à la relève

11,1 M\$

Aide financière à la relève

Développement durable

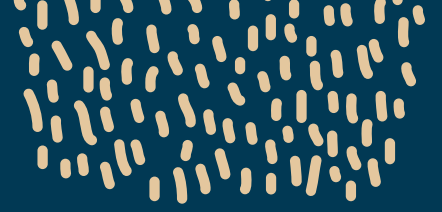
3 391

Clients ayant bénéficié d'une mesure de soutien
spécifique aux pratiques agroenvironnementales
et socialement responsables

1 678

Clients ayant bénéficié d'une mesure de
soutien spécifique à l'agriculture biologique

Faits saillants



DES CONDITIONS RELATIVEMENT FAVORABLES, DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE

Malgré des conditions climatiques majoritairement favorables et de bons rendements pour plusieurs productions agricoles, l'année 2024-2025 est demeurée complexe sur le plan économique. De plus, des préoccupations géopolitiques et tarifaires à la fin de l'année 2024 et au début de l'année 2025 ont teinté ce contexte d'incertitude. Dans cette conjoncture, La Financière agricole est restée à l'écoute et a adapté ses interventions pour mieux soutenir sa clientèle.



Bonification des interventions auprès des producteurs agricoles affectés par les conditions climatiques difficiles de la saison 2023

Plus de **8 M\$** versés par l'Initiative Canada-Québec d'aide pour atténuer les impacts de l'excès pluie lors de la saison exceptionnelle de 2023

Plus de **1 M\$** versés par une mesure d'aide complémentaire visant à soutenir les entreprises horticoles touchées

Poursuite du soutien auprès des entreprises agricoles pour répondre à leurs besoins, notamment de liquidités

Pour l'ensemble des programmes d'assurance et de protection des revenus, plus de **500 M\$** ont été prévus après l'arrimage avec le programme Agri-stabilité

Plus de **40 M\$** versés en aides financières dans le cadre du Programme Investissement Croissance Durable (PICD)

Plus de **22 M\$** versés dans le cadre du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt (PHTI) incluant une bonification pour la relève agricole

Autres mesures réalisées au bénéfice du secteur agricole

Déploiement d'une mesure d'aide pour soutenir les producteurs agricoles dans la préparation de leurs données financières en vue de leur participation à certains programmes

Plus de **30 M\$** versés à l'ensemble des entreprises inscrites aux différentes cohortes des initiatives Rétribution des pratiques agroenvironnementales

Mise en place d'une cellule de travail sur l'évolution des outils de sécurité du revenu dans le secteur porcin en collaboration avec les Éleveurs de porcs du Québec (EPQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)



« La Financière agricole a été vraiment importante pour nous lors du démarrage de la ferme. En plus, il y a de beaux programmes comme le Programme Investissement Croissance Durable qui nous a vraiment appuyés dans les différents investissements qu'on voulait faire. »

CLÉMENCE BRIAND-RACINE DE LA FERME AUX COLIBRIS S.E.N.C. (RIPON, OUTAOUAIS)

Expérience client

Offrir une expérience de qualité, simplifiée et moderne

Pour La Financière agricole, l'accompagnement est un élément clé d'une expérience client réussie.

Dans le cadre de son mandat, le bureau de l'expérience client a :

- Identifié les meilleures pratiques en adoption du numérique pour la clientèle;
- Diffusé plus activement la connaissance client au sein de l'organisation;
- Collaboré à une consultation auprès de la clientèle sur la révision de l'ASREC.



Plus de
9 200
communications effectuées
dans le cadre de la Stratégie
d'accompagnement de la
clientèle présentant un niveau
de vulnérabilité plus élevée



« L'organisation s'est engagée dans une révision de l'ASREC afin de répondre aux besoins des producteurs agricoles. Leur satisfaction reste au centre de nos priorités. »

ERNEST DESROSIERS, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

« En agriculture, La Financière agricole fait partie de la solution. Quand on a fait le transfert il y a 7 ans, on a eu une conseillère en or qui nous a aidés. »

ANNICK GAUTHIER, GRANDE GAGNANTE DE L'ÉDITION 2024,
FERME JMA GAUTHIER (LORRAINVILLE, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)



Faire rayonner la relève

Lors de sa 19^e édition, plus de 23 productrices et producteurs ont participé au concours ***Tournez-vous vers l'excellence !*** Cette année, les lauréats sont trois jeunes productrices et deux jeunes producteurs agricoles qui se sont distingués par leurs aptitudes professionnelles et leurs qualités de gestionnaire. Originaires des quatre coins de la province, les lauréats soulignent avec brio le dynamisme et l'engagement de la relève agricole.



Informier et partager son expertise

En mars 2025 s'est tenue la 4^e édition du Rendez-vous FADQ sous le thème : « Ensemble, pour la relève agricole ». Différents acteurs du secteur agricole (chercheurs, producteurs et intervenants) se sont partagé la scène. Cet événement, qui s'est déroulé en présentiel et en webdiffusion, a permis d'offrir un espace d'échange et de réflexion autour d'une thématique clé de la mission de La Financière agricole : la promotion et le soutien de la relève.



« Ce Rendez-vous FADQ a permis le dialogue avec les productrices et les producteurs sur les enjeux de la relève en agriculture. En mettant l'accent sur ce que nous savons aujourd'hui, nous pourrions mieux nous outiller en vue de perspectives meilleures pour l'avenir... Souhaitons que ces témoignages puissent en inspirer d'autres à se lancer en agriculture. »

ERNEST DESROSNIERS, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

La Financière agricole produit également plusieurs bulletins d'informations agricoles à l'intention de sa clientèle et de ses partenaires :

- Le bulletin *Transac-TERRES* avec une parution en mai 2024;
- *L'état des cultures de la FADQ*, avec quinze parutions en 2024;
- *L'Agro-indicateur 2024*, publié en décembre, a fait état de la conjoncture économique agricole teintée par la hausse des taux d'intérêt.

Quant au site Web, il offre un éventail complet d'information sur les produits, les services et l'accompagnement de La Financière agricole, ce qui en fait l'outil de référence par excellence. L'organisation a poursuivi ses efforts de communication déployés auprès de sa clientèle pour un total annuel de 427 771 visites sur le site Web.

Expérience employé

Nourrir l'engagement et l'expertise des employés

Pour les nouveaux employés



- + Activités d'accueil et d'intégration pour une entrée en fonction réussie et durable
- + Formations pratiques en assurance et en financement pour développer les compétences

Pour fidéliser ceux en poste



- + Déploiement de l'outil d'expérience employé Amélio
- + Déploiement du système de gestion des apprentissages, Brio
- + Développement d'une nouvelle stratégie de développement de compétences
- + Début des travaux d'aménagement sous le mode du milieu de travail axé sur les activités (MTAA)
- + Amélioration des outils et des pratiques de gestion intégrée des documents avec Sharepoint
- + Évolution des technologies utilisées par le personnel (M365, Windows 11) et de l'offre de formation aux employés
- + Plan d'action annuel en santé globale
- + Intégration des personnes handicapées et issues de la diversité
- + Colloque annuel du personnel
- + Centre de service de Saint-Jean-sur-Richelieu certifié *Performance* du programme ICI on recycle +

Se traduit par



Une
expérience
employé
mobilisatrice
et valorisante



Lettres de présentation du rapport

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de déposer le rapport annuel de La Financière agricole pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2025.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus et des activités réalisées en lien avec sa planification stratégique et de son plan d'action de développement durable. Il est présenté de manière à répondre aux exigences et aux bonnes pratiques de reddition de comptes, dont celles de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Donald Martel
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



Jean-François Simard
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Lévis, septembre 2025

Monsieur Donald Martel
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Monsieur Jean-François Simard
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Messieurs les Ministres,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport annuel 2024-2025 de La Financière agricole. Il fait état des actions qui ont été entreprises au cours de cet exercice en vue de soutenir et de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire.

Ce rapport rend compte de la performance de l'organisation dans l'atteinte des résultats relativement aux objectifs du Plan stratégique 2022-2027 et du Plan d'action de développement durable 2023-2028. Il présente aussi les grandes réalisations de La Financière agricole, les résultats des programmes ainsi que l'état des fonds qu'elle administre.

La Financière agricole gère également, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le *Règlement sur le Programme de financement forestier* (RLRQ, chapitre A-18.1, r. 9) visant à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution des membres du personnel et de nos administrateurs qui, avec engagement et professionnalisme, travaillent à l'accomplissement de la mission de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration
de La Financière agricole

Lévis, septembre 2025

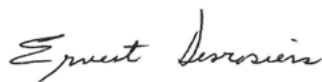
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2022-2027 et du Plan d'action de développement durable 2023-2028. Les résultats et les données du Rapport annuel 2024-2025 présentent fidèlement les réalisations de La Financière agricole et les résultats obtenus relatifs aux objectifs et aux cibles établis. Le rapport annuel permet également un suivi des engagements à l'égard de la Déclaration de services à la clientèle de même que de la gestion des ressources et des actions accomplies par l'organisation en vertu de ses autres obligations.

La Direction de l'audit interne a évalué le caractère plausible des résultats au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2022-2027 et dans le Plan d'action de développement durable 2023-2028 et la cohérence d'ensemble de l'information présentée au rapport annuel. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le Rapport de validation de la Direction de l'audit interne. Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre. Le conseil d'administration a approuvé le contenu du rapport annuel ainsi que les états financiers qu'il contient.

Nous déclarons que les données contenues dans le Rapport annuel 2024-2025 de La Financière agricole ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général



André Picard
Vice-président au financement



Jean-Philippe Day
Vice-président à l'administration



Francis Goulet
Vice-président aux assurances et à la protection du revenu



Virginie Simard
Vice-présidente à la clientèle



François Rousseau
Vice-président aux technologies de l'information

Lévis, septembre 2025

Rapport de validation de la Direction de l'audit interne

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan stratégique 2022-2027 et du Plan d'action de développement durable 2023-2028. Nous avons également évalué la cohérence de l'information présentée dans le Rapport annuel 2024-2025 de La Financière agricole à l'exception des états financiers, dont la responsabilité de l'audit est confiée au Vérificateur général du Québec.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales d'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (The Institute of Internal Auditors).

Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel.

Au terme de notre examen, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que les résultats et les informations présentés dans le Rapport annuel 2024-2025 ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.



Farid Al Mahsani
Directeur de l'audit interne

Lévis, septembre 2025



Message du président du conseil d'administration



UNE GESTION RIGOUREUSE AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

L'année 2024-2025, bien que généralement favorable, s'est inscrite dans un prolongement des tendances entamées en 2022 en ce qui a trait au ralentissement de la croissance économique. Elle s'est d'ailleurs conclue dans un contexte d'incertitude géopolitique et tarifaire. Malgré cette conjoncture, La Financière agricole s'est démarquée par son implication et son leadership auprès du secteur agricole afin d'assurer sa pérennité par ses nombreuses actions.

La Financière agricole est présente pour l'ensemble des entreprises agricoles incluant celles de la relève. Elle les soutient lorsqu'elles désirent croître, mais aussi lorsqu'elles éprouvent des difficultés financières. Dans la foulée de cette orientation, l'organisation poursuit son accompagnement grâce aux sommes supplémentaires allouées au Programme Investissement Croissance Durable visant à soutenir la relève et à accroître la productivité. De plus, le volet Fonds de roulement de ce programme, mis en place en 2023 en raison de la hausse des taux d'intérêt, a été prolongé.

L'ensemble de ces mesures contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole, une feuille de route qui permet à l'organisation de mener à bien sa mission. D'ailleurs, pour la grande majorité des priorités inscrites au Plan, les résultats présentés témoignent d'une évolution par rapport à l'année 2023-2024 et plusieurs résultats dépassent les cibles prévues. Ainsi, l'ensemble de ces réalisations confirment non seulement les efforts déployés par l'organisation, mais également son efficacité, sa productivité et son efficience.

Pour sa part, le conseil d'administration a continué à jouer son rôle de soutien et de gouvernance de façon rigoureuse afin d'assurer la cohérence entre la mission de l'organisation et ses actions. C'est d'ailleurs dans ce contexte que les initiatives déployées par l'organisation

au cours des dernières années ont été soulignées par le résultat obtenu au cours d'un diagnostic de la performance du Mouvement québécois de la qualité, confirmant ainsi la saine gestion de La Financière agricole.

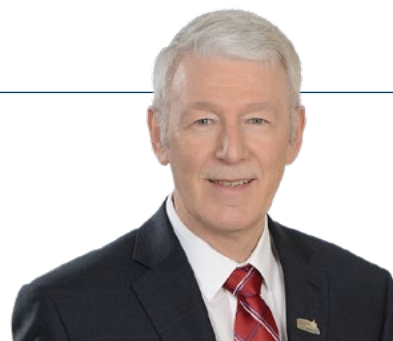
Également, dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la transformation numérique de l'organisation, le conseil d'administration a veillé, entre autres, à ce que ces derniers s'effectuent dans le respect des orientations stratégiques et des plus hauts standards en matière de gestion de projet. À terme, ces travaux visent à adapter et simplifier nos services et nos produits, à automatiser et réviser certains processus ainsi qu'à réduire les tâches administratives. La Financière agricole souhaite ainsi miser sur son rôle d'accompagnement des entreprises agricoles.

En terminant, je désire exprimer ma gratitude aux membres actuels et sortants du conseil d'administration pour leur contribution à la saine gouvernance de l'organisation de même qu'à l'appui donné dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques. J'aimerais également souligner l'apport essentiel du président-directeur général et des membres du comité de direction et du personnel pour leur engagement inconditionnel à soutenir le secteur agricole.

Alain Gagnon
Président du conseil d'administration

Message du président-directeur général

CONTRIBUER À LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DE NOS ENTREPRISES AGRICOLES



L'année 2023-2024 avait été marquée par une inflation persistante, des taux d'intérêt élevés, une augmentation des coûts des intrants, sans compter des conditions météorologiques difficiles. Au cours de l'année 2024-2025, bien que les effets de certains de ces facteurs aient continué à se faire sentir, le milieu agricole a bénéficié de conditions d'affaires plus favorables, notamment d'un point de vue climatique et en matière de recettes tirées du marché pour plusieurs types de production. Dans ce contexte, La Financière agricole a su faire preuve d'agilité dans ses actions en demeurant à l'écoute des besoins des productrices et producteurs agricoles afin de les aider à se développer dans leur domaine d'affaires.

Plus précisément, au cours de la dernière année, La Financière agricole a, entre autres, réalisé des travaux de réforme du Programme d'assurance récolte et collaboré à plusieurs initiatives gouvernementales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Parmi celles-ci, notons le soutien majeur apporté au nouveau Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA II), ainsi que le lancement de la quatrième période d'inscription à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. L'ensemble de ces mesures visent à assurer la pérennité des activités du secteur agricole.

D'autres mesures ont également été déployées, dont le prolongement du prêt de fonds de roulement jusqu'en 2027, la bonification du Programme Investissement Croissance Durable (PICD) et la promotion de la complémentarité des programmes en financement et en gestion des risques qui se veut un levier pour soutenir les entreprises.

Beau temps, mauvais temps, l'organisation demeure un allié stratégique pour contribuer au succès des productrices et producteurs. L'accompagnement offert demeure un atout pour notre clientèle. Plus précisément,

dans le cadre du sondage annuel, le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard du personnel de la FADQ est de 93 %. Cette reconnaissance s'inscrit dans un contexte d'amélioration continue pour bonifier l'expérience client. L'organisation investit d'ailleurs dans l'actualisation de ses outils technologiques pour mieux répondre aux besoins de la clientèle.

La Financière agricole tient à offrir une « expérience employé » qui se veut valorisante au quotidien. Le bien-être du personnel passe par un environnement de travail sain, mobilisateur et stimulant. L'organisation mise sur le développement des compétences, encourage une culture d'innovation et valorise la contribution de chacun. À cet effet, l'organisation a développé une marque employeur forte visant à la fois l'attraction et la rétention des talents.

En terminant, je tiens à souligner que ces réussites sont le fruit d'un travail collectif. Je remercie sincèrement l'ensemble du personnel pour son engagement et son professionnalisme. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance au président et aux membres du conseil d'administration pour leur contribution essentielle à la gouvernance et à l'orientation stratégique de l'organisation.

Ernest Desrosiers
Président-directeur général

L'ORGANISATION



L'organisation en bref

Sa mission

La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois. Elle met à la disposition des entreprises agricoles des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur. Dans la poursuite de sa mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

Sa vision

Ensemble pour
une agriculture
prospère et durable

Pour ce faire, La Financière agricole entend :

- A**ssurer la pérennité et soutenir la prospérité des entreprises agricoles dans un environnement en évolution;
- C**ontribuer au développement économique et à l'occupation dynamique du territoire;
- C**ontribuer à la mise en place de conditions favorables à l'adoption de pratiques agroenvironnementales et socialement responsables;
- O**ffrir une expérience client de qualité, simplifiée et moderne;
- M**ettre en valeur le caractère unique de sa gamme de produits et de services;
- P**enser différemment, être créative et innover;
- A**ssister la clientèle, être à l'écoute de ses besoins et maintenir une relation de confiance;
- G**énérer des résultats et viser l'efficacité organisationnelle;
- N**ourrir l'engagement et l'expertise de ses employés;
- E**xpérimenter et saisir les occasions en favorisant la synergie avec ses partenaires;
- R**éaliser une transformation numérique et s'y investir au bénéfice de sa clientèle.

Ses valeurs

Collaboration : travailler en équipe pour obtenir de meilleurs résultats et partager son expertise en la mettant au service de ses collègues. Cette valeur implique également de contribuer conjointement à l'atteinte des objectifs de l'organisation en concertation avec les clients et les partenaires. C'est une condition à l'innovation.

Rigueur : faire preuve de professionnalisme en étant compétent, objectif et honnête dans les relations avec les clients et les partenaires afin que les décisions soient basées sur des faits. Le respect des règles d'éthique et l'intégrité sont également des repères indispensables à la réalisation de notre mandat.

Équité : être juste et impartial dans l'intérêt public. Cette valeur met en relief la relation de confiance construite avec les clients et les partenaires, ainsi que l'engagement des personnes dans leur travail.

Excellence : faire preuve de créativité, d'agilité et d'innovation, fournir des services de haute qualité, rester à la fine pointe dans son domaine et adopter les meilleures pratiques.

Respect : être à l'écoute, empathique et transparent. Le respect fait aussi référence à l'ouverture aux autres et à la différence. La qualité du service offert au client et la reconnaissance dans le milieu de travail impliquent ces considérations.

Son action

Par son action, La Financière agricole vise à faciliter les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises. En vue de réaliser sa mission, elle offre toute une gamme de leviers financiers, d'assurances et de protection du revenu visant à préserver la stabilité économique des entreprises agricoles ainsi qu'à favoriser leur croissance et leur diversification. De plus, elle joue un rôle prépondérant auprès des jeunes de la relève qui désirent s'établir en agriculture.

La Financière agricole entretient des relations d'affaires avec près de 23 000 entreprises agricoles et forestières. Son personnel possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services personnalisés par l'entremise de ses centres de services répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Grâce à son offre de services diversifiés, La Financière agricole s'impose en tant qu'agent de développement économique et offre des conditions propices à la création et au maintien de nombreux emplois de qualité, partout au Québec.



Contexte économique agricole en 2024-2025



En 2024, bien que le contexte d'affaires soit demeuré difficile pour l'industrie agricole et agroalimentaire québécoise, certaines pressions économiques se sont atténuées. L'inflation a continué de ralentir au Canada, s'établissant à 2,4 % après avoir atteint 3,9 % en 2023 et 6,8 % en 2022. Les taux d'intérêt ont amorcé une baisse en juin 2024 après avoir atteint des niveaux élevés à la fin de 2023. Cette diminution a permis un certain soulagement aux entreprises agricoles, même si les coûts d'emprunt demeurent relativement élevés. Par ailleurs, après des augmentations soutenues de 9,1 % en 2021, 14,2 % en 2022 et 4,1 % en 2023, la progression de l'indice du coût total des intrants en agriculture a fortement ralenti en 2024, avec une hausse limitée à seulement 0,4 %.

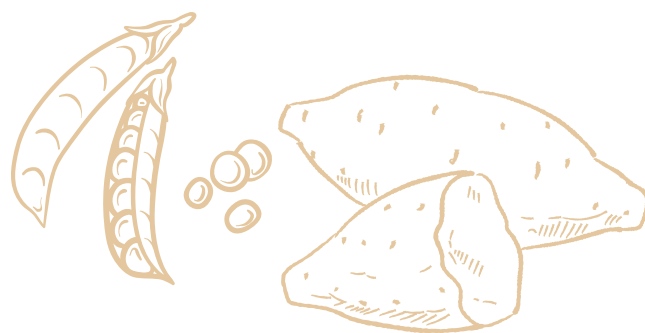
La croissance économique est demeurée modérée au Québec et au Canada, avec une progression du produit intérieur brut (PIB) de respectivement 1,4 % et 1,5 %. Aux États-Unis, principal partenaire commercial du Canada et du Québec, la croissance économique a atteint 2,8 %, dépassant pour la deuxième année consécutive celle de la plupart des économies avancées (1,6 % en 2024). Les économies émergentes et en développement devraient enregistrer une croissance de 4,0 %, avec une performance supérieure pour la Chine, soit 5 %.

Le recul du dollar canadien, qui s'est établi à 0,73 \$ US en 2024, a eu des effets contrastés. D'un côté, il a augmenté le coût des intrants importés comme les engrais; de l'autre, il a renforcé la compétitivité des exportations bioalimentaires du Québec. Cette situation a contribué à une hausse marquée des exportations bioalimentaires internationales du Québec, atteignant 12,6 milliards de

dollars canadiens en 2024, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 2023. L'importance relative des États-Unis varie de manière importante selon les produits exportés. Globalement, notre voisin du sud représente 71,8 % du total des exportations internationales bioalimentaires du Québec en 2024.

Les recettes monétaires agricoles totales du Québec, incluant les paiements directs aux producteurs, ont atteint 12,98 milliards de dollars canadiens en 2024, affichant une légère diminution de 0,3 % par rapport à l'année précédente. Cependant, les recettes monétaires agricoles tirées du marché, excluant les paiements gouvernementaux versés aux producteurs, ont progressé de 4,1 %, pour s'établir à 12,29 milliards de dollars canadiens. Cette croissance s'explique par plusieurs facteurs : un volume record dans le secteur acéricole, une augmentation des prix payés aux éleveurs de porcs et de bovins, ainsi qu'une météo plus favorable ayant stimulé les cultures maraîchères et les canneberges. En revanche, les producteurs de grains et d'oléagineux ont subi une baisse marquée des prix, particulièrement pour le maïs, dont la valeur des ventes a chuté de 28 %.

Des risques demeurent pour 2025, notamment la possibilité d'un tarif douanier de 25 % imposé par la nouvelle administration américaine sur les produits canadiens, ce qui pourrait perturber les échanges commerciaux. Ainsi, malgré les résultats positifs de 2024 et la stabilité de l'indice du coût total des intrants en agriculture après plusieurs années d'augmentation, l'environnement d'affaires reste marqué par une incertitude persistante.



Nos produits et services

Programmes et produits en financement

TABLEAU 1 – Programmes et produits en financement

Programmes/produits	Productions agricoles concernées
Financement de l'agriculture	
Garantie de prêts à Taux Avantage Plus Offerte sur un prêt agricole, pouvant aller jusqu'à 15 M\$, accordé par une institution financière. Permet d'obtenir un escompte sur le taux d'intérêt pour toute la durée du prêt.	Toutes les productions
Ouverture de crédit Garantie sur une marge de crédit, pouvant aller jusqu'à 500 000 \$, accordée par une institution financière pour la gestion de la trésorerie d'une entreprise.	
Formule vendeur-prêteur Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt.	
Marge de crédit à l'investissement Garantie sur une marge de crédit à l'investissement qui permet de mettre rapidement des fonds à la disposition des entreprises agricoles.	
Garantie de prêt levier Garantie sur un prêt agricole pouvant atteindre 100 000 \$, offerte sans prise de garantie mobilière ou immobilière. S'adresse aux entrepreneurs qui sont en situation de création d'entreprise.	
Garantie de prêt Développement Garantie sur un prêt agricole permettant à La Financière agricole de bonifier son intervention dans les dossiers à risque plus élevé qui présentent une perspective de rentabilité.	
Garantie de prêt de fonds de roulement Garantie sur un prêt agricole permettant aux entreprises admissibles de bénéficier de liquidités selon leur chiffre d'affaires, d'au plus 300 000 \$ sur une période de dix ans sans remboursement de capital pour les trois premières années et pouvant être assortie d'une aide financière maximale de 75 000 \$ par entreprise.	
Protection contre la hausse des taux d'intérêt	
Minimise l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les finances des entreprises agricoles.	Toutes les productions
Programme d'appui financier à la relève agricole	
Offre une subvention, variant de 10 000 \$ à 50 000 \$ selon la formation, aux jeunes de moins de 40 ans souhaitant démarrer leur entreprise agricole ou intégrer une entreprise existante.	Toutes les productions
Programme Investissement Croissance Durable	
Favorise les investissements productifs et à caractère durable ou appuie les entreprises ayant des besoins en liquidités par une aide financière visant notamment à rembourser une partie des frais d'intérêts liés à un financement garanti par La Financière agricole.	Toutes les productions
Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique	
En vertu du programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, La Financière agricole accorde une aide financière pouvant atteindre 30 000 \$.	Toutes les productions
Programme de financement forestier	
En vertu du programme du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, La Financière agricole accorde une garantie sur un prêt pouvant atteindre 750 000 \$ par entreprise forestière permettant l'accès à la forêt privée par la création, le maintien ou le développement d'unités de production forestières.	Production forestière

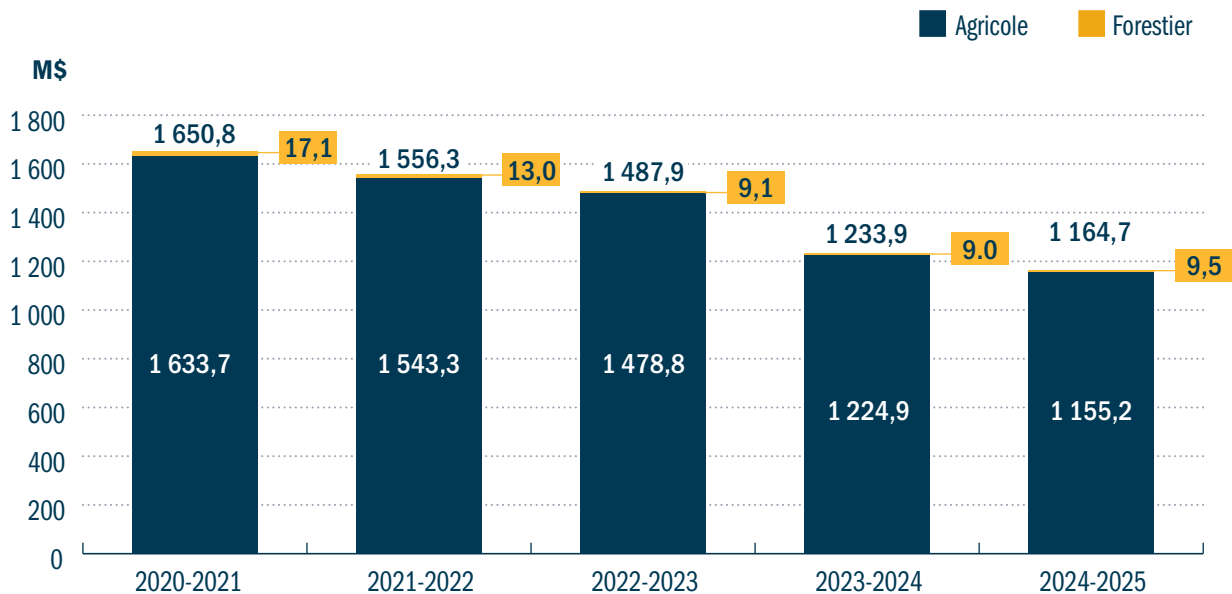
Programmes et produits en financement

Au 31 mars 2025, l'encours de prêts garantis agricoles et forestiers et de l'ouverture de crédit a atteint 7,07 milliards de dollars, soit 0,57 % de plus qu'en 2023-2024.

Pour l'année 2024-2025, les garanties de prêts agricoles et forestiers autorisées représentent 1,16 milliard de dollars. Ce montant de garanties de prêts agricoles inclut celui des 45 garanties de prêts Développement autorisées en 2024-2025 pour un montant de 12,7 millions de dollars, comparativement à 51 qui ont été autorisées en

2023-2024, pour un montant de 17,3 millions de dollars. La baisse des sommes prêtées au cours des dernières années est directement liée à la baisse du nombre de projets en agriculture et en transformation agroalimentaire. Dans ce contexte, une plus grande part du financement a servi à revoir la structure du portefeuille d'emprunt des entreprises agricoles. De plus, la faible baisse des taux d'intérêt et l'incertitude économique ayant eu cours en 2024-2025 ont eu des répercussions sur la prise de décision des projets d'investissement.

GRAPHIQUE 1 – Financement agricole et forestier autorisé (garanties de prêts) pour les cinq derniers exercices financiers

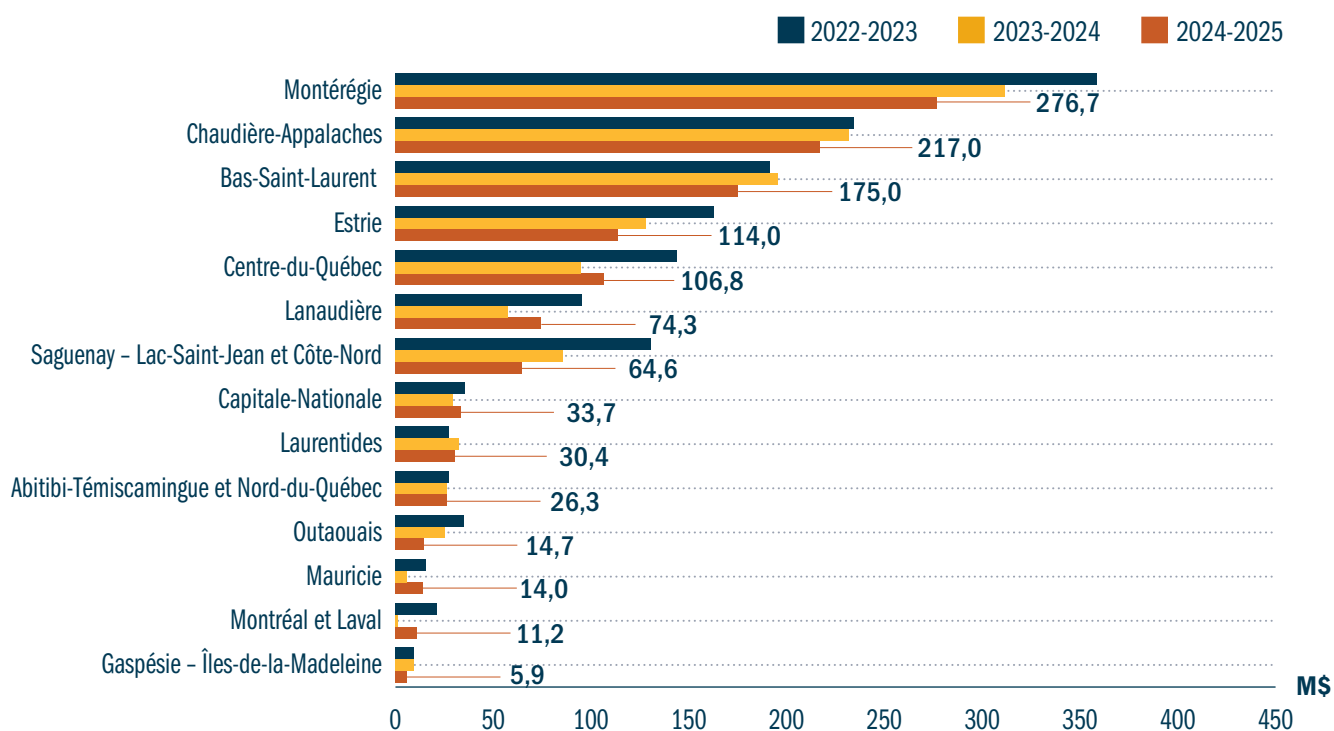


L'encours de garanties de prêts forestiers s'élevait à 88,0 millions de dollars au 31 mars 2025. Au cours de l'exercice, 54 certificats de prêts forestiers ont été autorisés, pour un total de 9,5 millions de dollars comparativement à 56 certificats de prêts et 9,0 millions de dollars en 2023-2024.

Le Programme de financement de l'agriculture favorise l'accès, pour une grande diversité d'entreprises répartie sur l'ensemble du territoire, à des conditions de financement avantageuses pour la clientèle. En 2024-2025, ce sont la Montérégie, la Chaudière-Appalaches et le Bas-Saint-Laurent qui regroupent le plus grand nombre d'activités de financement pour des valeurs respectives de 276,7 millions de dollars, 217,0 millions de dollars et 175,0 millions de dollars.



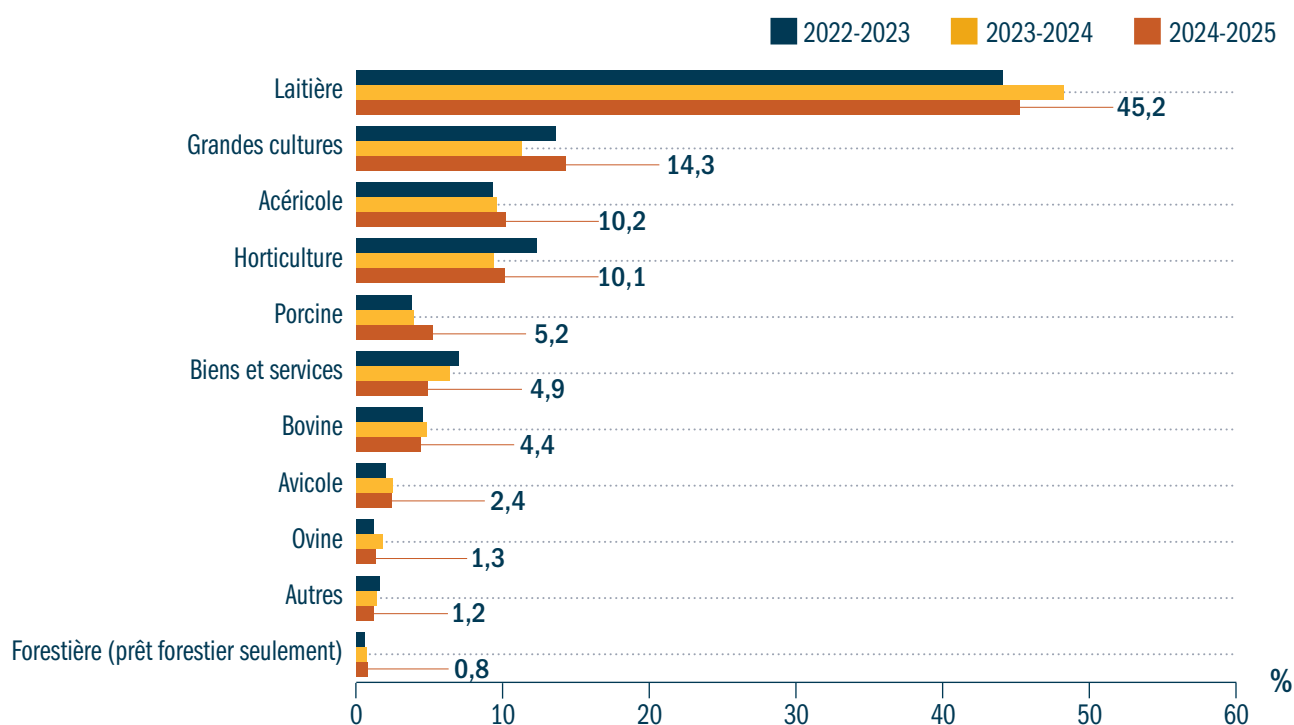
GRAPHIQUE 2 – Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers



En 2024-2025, la production laitière représentait 45,2 % des montants autorisés en garantie de prêts au cours de l'année. Une baisse du montant de financement autorisé entre 2023-2024 et 2024-2025 est principalement observée en

production laitière, bovine et ovine, possiblement en raison du coût d'emprunt encore important et de l'incertitude économique qui freine les projets d'investissement.

GRAPHIQUE 3 – Répartition des prêts agricoles et forestiers¹ selon la production pour les trois derniers exercices financiers



1. Autorisés au cours de l'exercice.

En 2024-2025, plus de la moitié (55,4 %) des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 \$. De plus, des garanties de prêts agricoles de l'ordre de 141,3 millions de dollars ont été autorisées à des entreprises exploitées à temps partiel. La Financière agricole contribue activement à la pluralité de l'agriculture québécoise, notamment auprès d'entreprises de petite taille ou issues de productions émergentes.

La Financière agricole a aussi autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 50 millions de dollars aux producteurs et aux productrices acéricoles du Québec pour la saison 2025.

Protection contre la hausse des taux d'intérêt

En 2024-2025, la dépense pour ce programme s'est élevée à 22,2 millions de dollars en contribution aux entreprises agricoles, comparativement à près de 7,2 millions de dollars en 2023-2024. Cela représente une augmentation de plus de 208 % en réponse aux hausses des taux d'intérêt.

Programme Investissement Croissance Durable

Plus de 13 300 projets ont été appuyés par le Programme Investissement Croissance Durable depuis sa création en 2020. Le montant de financement autorisé s'élève à près de 4,8 milliards de dollars, dont un peu plus de 1,5 milliard de dollars sont admissibles à l'aide financière. Ces résultats démontrent l'impact et la portée de La Financière agricole dans le secteur de l'agriculture.

Garantie de prêt de fonds de roulement

Le gouvernement du Québec a annoncé, le 11 mai 2023, la création d'un compte d'aide d'urgence pour permettre aux producteurs admissibles de bénéficier de liquidités supplémentaires dans le contexte inflationniste et de hausse des taux d'intérêt. La Financière agricole a mis en place, rétroactivement au 1^{er} avril 2023, la garantie de prêt de fonds de roulement appuyée d'une aide financière pouvant atteindre 75 000 \$ par entreprise. Cette mesure est administrée par l'entremise du Programme Investissement Croissance Durable. Depuis sa mise en place, ce sont 2 496 demandes pour la garantie de prêt de fonds de roulement qui ont été autorisées pour un montant en liquidités estimé à plus de 206 millions de dollars. De ce nombre, 1 746 demandes sont actuellement qualifiées à l'aide financière pour un montant de 33,3 millions de dollars.

Soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique

Depuis novembre 2017, La Financière agricole administre ce programme qui s'inscrit dans le Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Bien que l'admissibilité au programme se soit terminée le 31 mars 2023, plusieurs entreprises reçoivent encore des aides financières comme prévu au calendrier des versements. Depuis sa création, 1 176 projets ont été acceptés pour un montant de financement de 1,01 milliard de dollars, dont 168,2 millions de dollars sont admissibles à une aide financière à l'investissement.

Programmes en assurance et protection du revenu

TABLEAU 2 – Programmes en assurance et protection du revenu

Programmes	Produits couverts
Assurance stabilisation des revenus agricoles (programme québécois) Programme de protection du revenu de type collectif qui protège contre la fluctuation des prix et des coûts de production. Des paiements sont versés lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé ajusté, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées.	Agneaux, bouvillons et bovins d'abattage, céréales (avoine, blé, orge) et canola, porcelets, porcs, veaux d'embouche, veaux de grain.
Assurance récolte (programme québécois à financement partagé avec le gouvernement du Canada) Programme de type individuel (collectif pour quelques productions) couvrant les baisses de rendement attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables.	Apiculture (miel et abeilles), bleuets nains semi-cultivés, camerises, canneberges, canola, céréales (avoine, blé, épeautre, orge et orge brassicole, sarrasin, triticale, seigle), cultures émergentes (chanvre, féverole, gourgane sèche, lin, quinoa, cameline), cultures maraîchères, foin et pâturages, fraises, framboises, légumes de transformation, maïs fourrager, maïs-grain, pommiers, pommes, pommes de terre, protéagineuses (soya, pois et haricots secs), sirop d'érable.

Programmes	Produits couverts
Agri-stabilité (fédéral-provincial) Programme de type individuel qui couvre les baisses de la marge de production (correspond sommairement à la différence entre les revenus et les frais variables) de plus de 30 % par rapport à la marge de référence basée sur la moyenne des cinq années précédentes.	Tous les produits agricoles sauf : • les produits forestiers; • les produits de l'aquaculture; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
Agri-Québec Plus (programme québécois) Aide complémentaire à Agri-stabilité couvrant les baisses de marge de plus de 15 % par rapport à la marge de référence. Les paiements sont limités à l'atteinte d'un bénéfice net de 50 000 \$.	Tous les produits agricoles sauf : • les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits de l'aquaculture; • les produits forestiers; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
Agri-investissement (fédéral-provincial) Programme d'autogestion des risques de type individuel supporté par un compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à 1 % des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente des gouvernements. Les VNA correspondent à la valeur des ventes de produits agricoles admissibles moins celle des achats de produits admissibles. Les contributions gouvernementales sont toutefois limitées à 10 000 \$.	Tous les produits agricoles sauf : • les produits sous la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits forestiers; • les produits de l'aquaculture; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
Agri-Québec (programme québécois) Programme d'autogestion des risques supporté par un compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à un pourcentage des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente de La Financière agricole. Ce pourcentage varie selon le revenu et la strate de VNA, selon qu'il s'agit de VNA agricoles ou aquacoles et selon qu'il s'agit d'une entreprise en transition biologique ou non.	Tous les produits agricoles et aquacoles sauf : • les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits forestiers; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Contribution gouvernementale au programme Agri-Québec

Revenus de l'entreprise	VNA agricoles	VNA aquacoles	Bonification pour transition vers l'agriculture biologique
Entreprises dont le revenu est inférieur à 100 000 \$²	4,2 %	4,9 %	+4 %
Entreprises dont le revenu est de 100 000 \$ et plus²			
Strates de ventes nettes ajustées			
Moins de 100 000 \$	3,2 %	3,9 %	+4 %
100 000 \$ à 1,5 M\$	3,2 %	3,9 %	+2 %
1,5 M\$ à 2,5 M\$	2 %	2 %	-
2,5 M\$ à 5 M\$	1,5 %	1,5 %	-
5 M\$ et plus	1,0 %	1,0 %	-

2. Les revenus permettent de distinguer les petites entreprises (revenus inférieurs à 100 000 \$), lesquelles ont des taux de contribution gouvernementale différents. Pour les autres entreprises (revenus de 100 000 \$ et plus), les taux varient selon les strates de VNA. À noter que « VNA » et « revenu » sont des concepts différents.

Programmes en assurance et protection du revenu

Afin d'obtenir une protection optimale face aux différents risques auxquels elles sont exposées, les entreprises agricoles sont invitées à participer à une gamme de programmes gouvernementaux complémentaires. Les programmes réagissent en fonction des aléas économiques du marché et sous l'influence des conditions climatiques.

Considérant l'amélioration de la conjoncture économique dans plusieurs secteurs, les interventions du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus ont marqué un recul par rapport à l'année précédente. En contrepartie, les contributions gouvernementales aux programmes d'autogestion des risques Agri-investissement et Agri-Québec en 2024-2025, basées sur un pourcentage des ventes annuelles, ont été supérieures à celles de l'année 2023-2024.

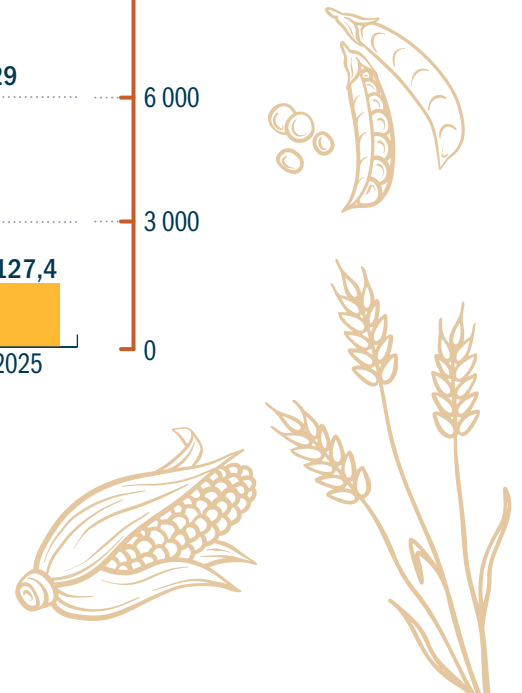
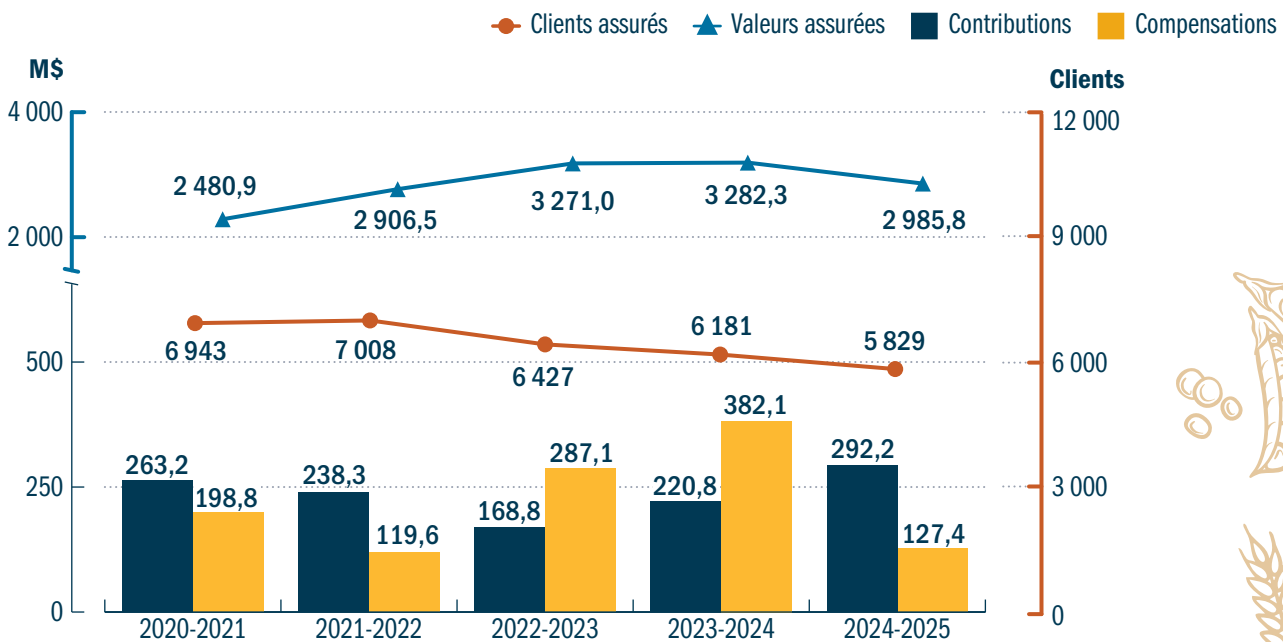
Le Programme d'assurance récolte a enregistré des indemnités légèrement inférieures à la moyenne cette année. En effet, grâce aux conditions climatiques majoritairement favorables, il est possible de voir un contraste marqué avec les montants élevés de l'année précédente.

Globalement, l'intervention prévue pour l'exercice 2024-2025, pour l'ensemble des programmes en assurance et protection du revenu, pourrait atteindre 500,7 millions de dollars après arrimage avec le programme Agri-stabilité, soit un niveau inférieur à la moyenne des cinq dernières années.

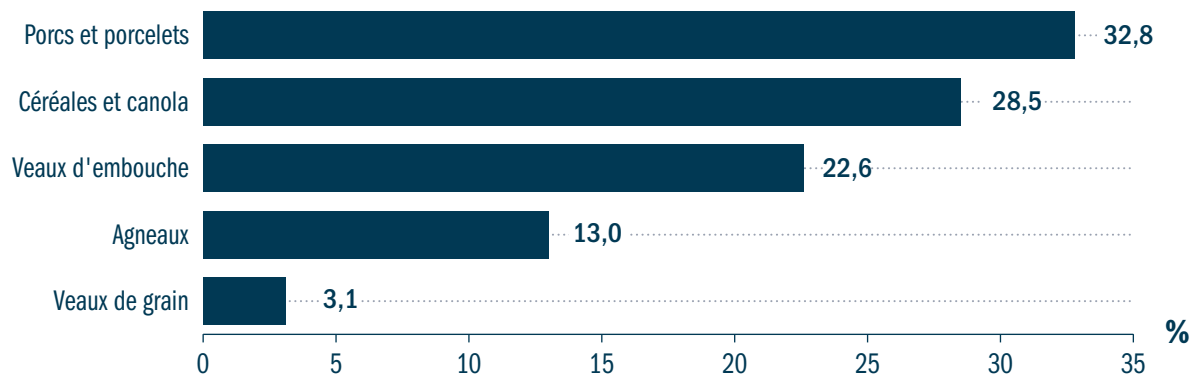
Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Pour l'année financière 2024-2025, les compensations du programme ASRA, après considération de l'arrimage des prévisions de paiement d'Agri-stabilité, ont été de 127,4 millions de dollars, dont près de 42 millions de dollars ont été versés aux assurés des secteurs Porcs et Porcelets et plus de 36 millions de dollars aux assurés du secteur Céréales et canola. L'intervention du programme ASRA en 2024-2025 est inférieure à la moyenne historique. En comparaison, les compensations annuelles moyennes des cinq dernières années étaient de 237 millions de dollars. L'amélioration de la conjoncture économique dans les secteurs des productions animales, en raison d'un redressement des prix et d'un ralentissement de la croissance des principales catégories de dépenses, telles que les engrais, le carburant et les aliments pour animaux, expliquent la baisse des compensations.

GRAPHIQUE 4 – Statistiques en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



GRAPHIQUE 5 – Répartition des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice 2024-2025



Assurance récolte (ASREC)

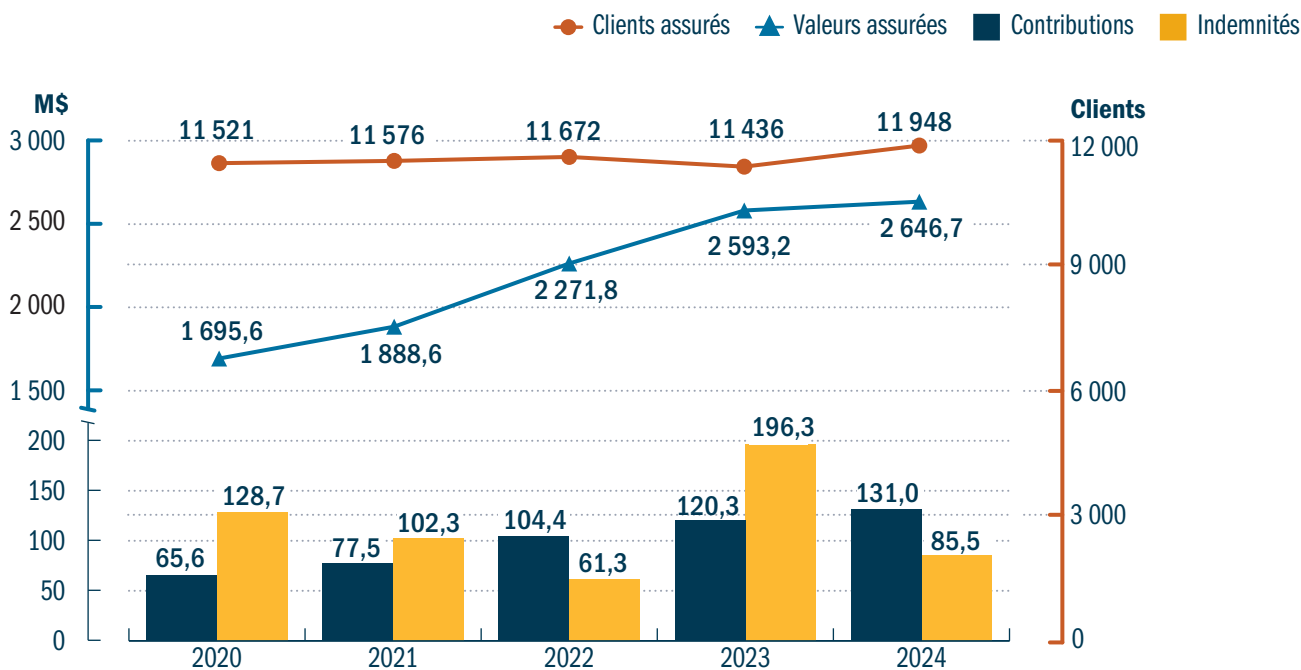
Pour l'année d'assurance 2024, 11 948 entreprises ont adhéré à l'ASREC. Celles-ci ont assuré des superficies semblables à l'année précédente, soit 1,3 million d'hectares et, en acériculture, près de 28 millions d'entailles. Le tout représente des valeurs assurées d'un peu plus de 2,6 milliards de dollars. Les contributions pour l'année d'assurance 2024 ont totalisé 131 millions de dollars, dont 52,8 millions proviennent des adhérents.

La Financière agricole prévoit verser des indemnités s'élevant à près de 85,5 millions de dollars (excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune), dont 33,3 millions de dollars aux entreprises maraîchères et 28,3 millions de dollars aux entreprises produisant des céréales, du maïs-grain et des protéagineuses. Il s'agit d'un montant inférieur à la moyenne de 125,4 millions de dollars versés en indemnités au cours des cinq années d'assurance précédentes.

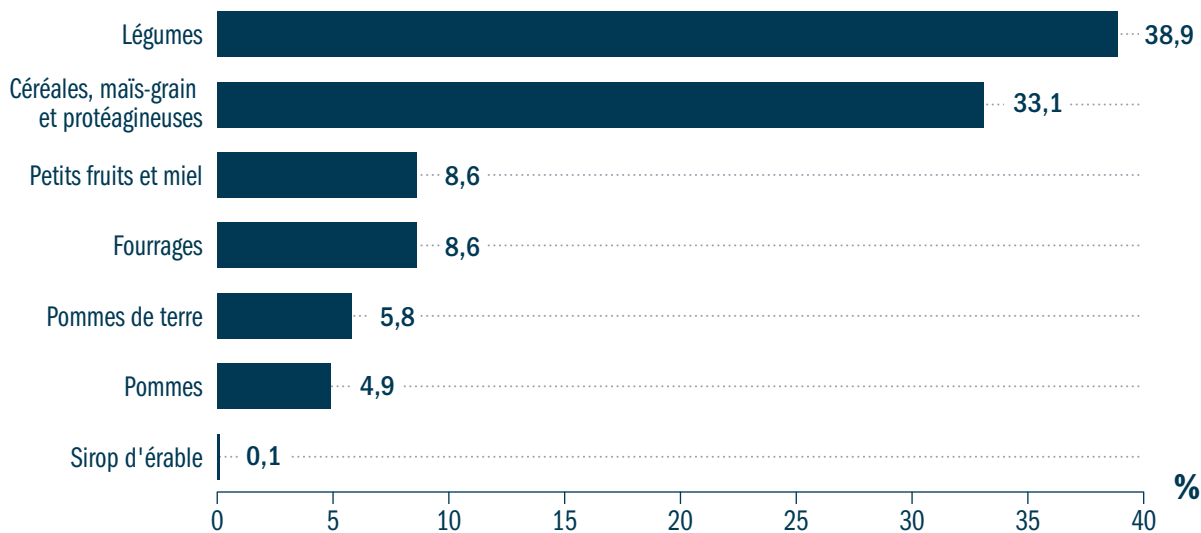
Au cours de la dernière année, la production de sirop d'érable a connu une saison exceptionnelle avec une récolte record. De plus, les températures printanières clémentes, suivies d'une alternance bénéfique de pluies et de chaleur, ont grandement favorisé la croissance des cultures céréalières et fourragères. En revanche, certains secteurs ont rencontré des difficultés, notamment l'apiculture, qui a été fortement touchée par une mortalité hivernale supérieure à la moyenne. Pour leur part, les cultures horticoles de certaines régions se sont vues affectées par de fortes précipitations et inondations.

Au 31 mars 2025, l'avoir net du fond du Programme d'assurance récolte est de 298,3 millions de dollars, soit un niveau adéquat selon les lignes directrices formulées par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

GRAPHIQUE 6 – Statistiques en assurance récolte pour les cinq dernières années d'assurance³



GRAPHIQUE 7 – Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'année d'assurance 2024



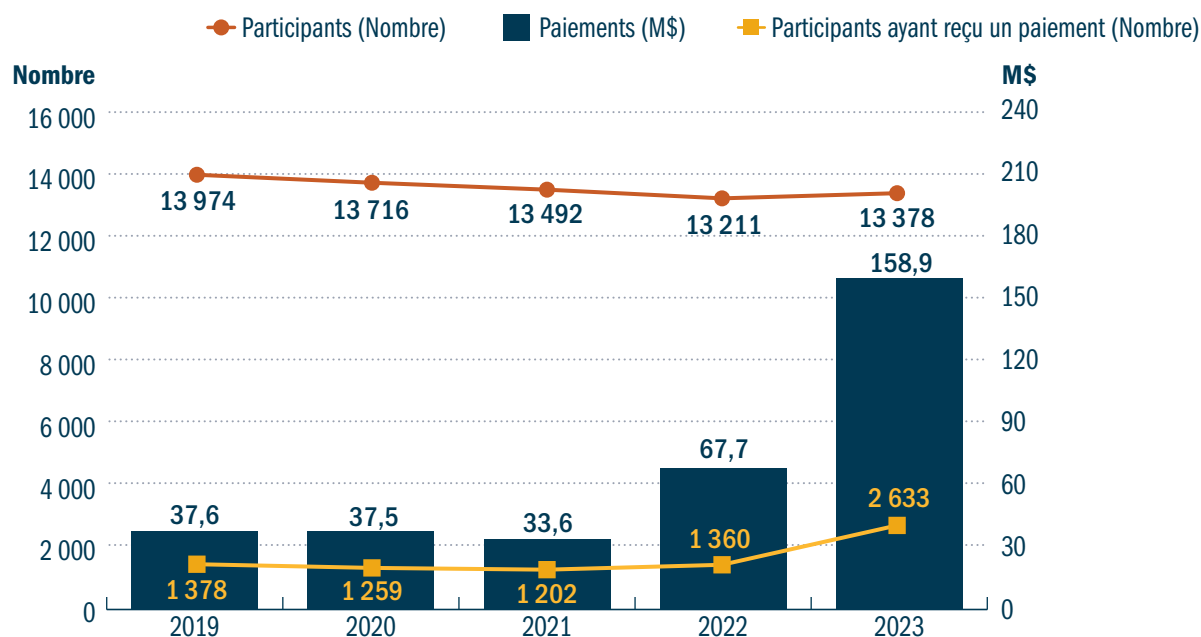
3. Excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune.

Agri-stabilité et Agri-Québec Plus

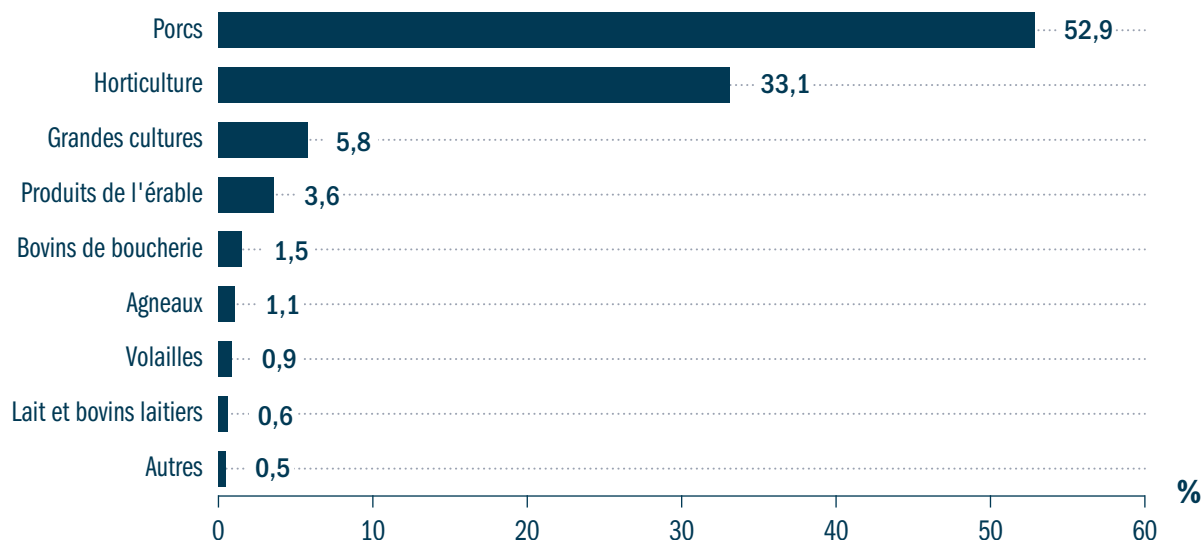
Pour l'année de participation 2024, la prévision de paiements des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus atteint respectivement 83,2 millions de dollars et 19,1 millions de dollars, soit un total de 102,3 millions. Pour Agri-stabilité, bien que le montant pour l'année 2024 soit inférieur à celui de l'année précédente, il est supérieur à la moyenne de 67,1 millions

des cinq années précédentes. Ces résultats peuvent être expliqués par la bonification du taux de compensation de la baisse de marge⁴ mis en œuvre à compter de 2023. Pour Agri-Québec Plus, il s'agit également d'un montant supérieur à la moyenne des cinq dernières années de 12,6 millions de dollars. Les graphiques qui suivent présentent l'intervention des cinq dernières années du programme.

GRAPHIQUE 8 – Statistiques du programme Agri-stabilité pour les années de participation 2019 à 2023⁵



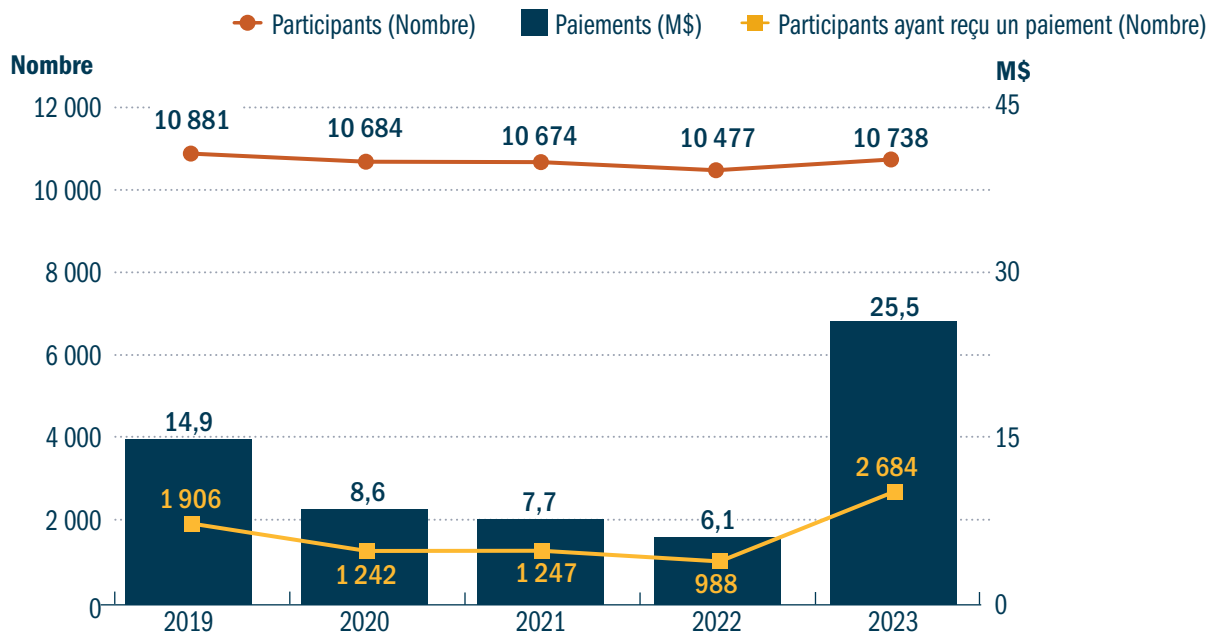
GRAPHIQUE 9 – Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2023 selon la production principale du participant



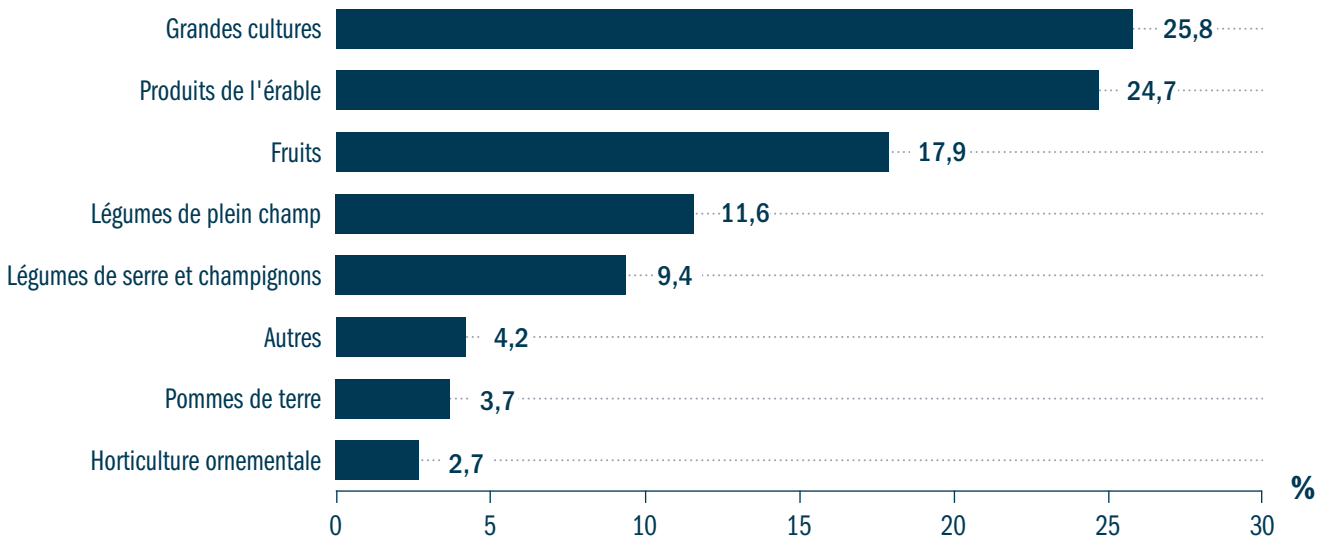
4. À compter de 2023, les entreprises dont la marge de l'année diminue de plus de 30 % par rapport à leur marge de référence peuvent bénéficier d'un paiement représentant 80 % de la baisse de marge au lieu de 70 %.

5. Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

GRAPHIQUE 10 – Statistiques du programme Agri-Québec Plus pour les années de participation 2019 à 2023⁶



GRAPHIQUE 11 – Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2023 selon la production principale du participant



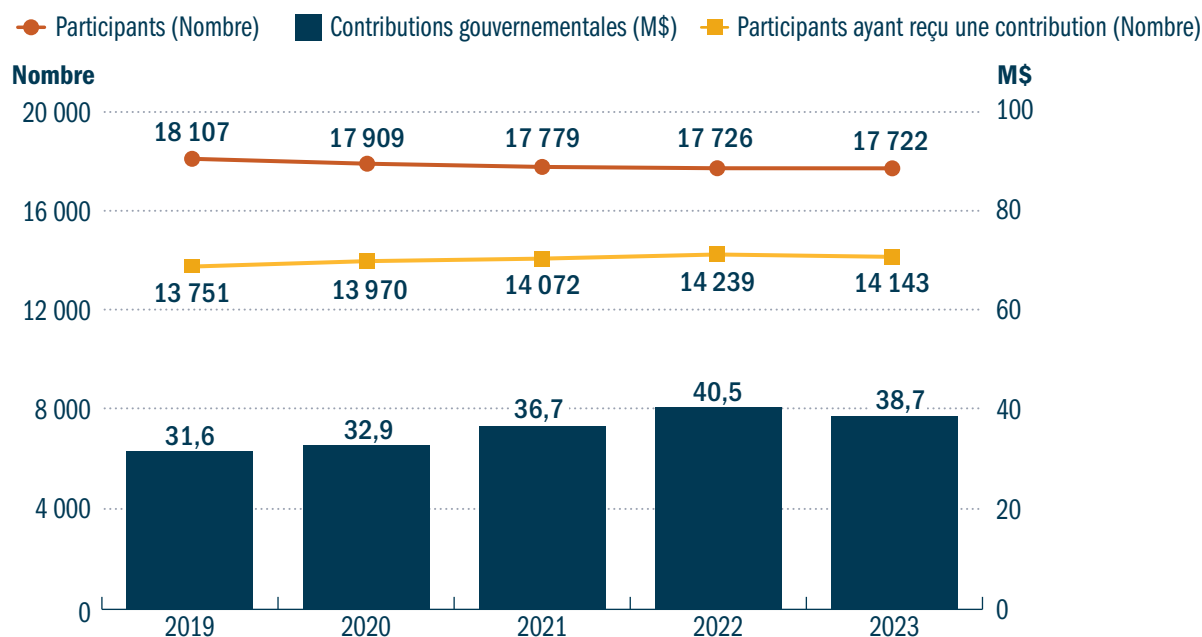
6. Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

Agri-investissement et Agri-Québec

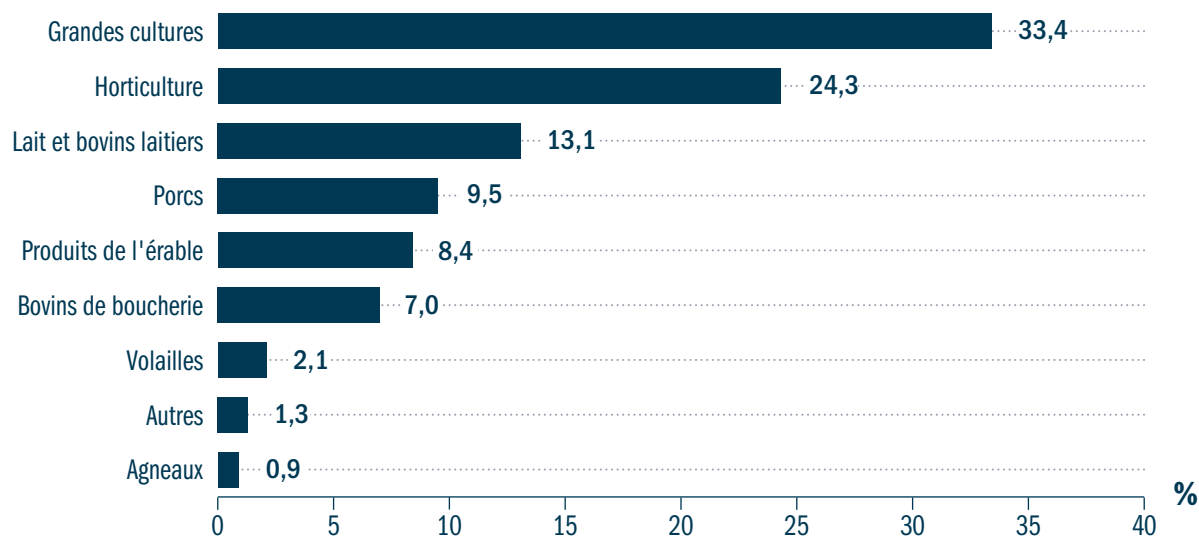
Pour l'année de participation 2024, la prévision de contributions gouvernementales aux comptes Agri-investissement et Agri-Québec des entreprises atteint respectivement 43,5 millions de dollars et 142 millions de dollars, soit un total de 185,5 millions

de dollars. Pour Agri-investissement, il s'agit d'un montant supérieur à la moyenne des cinq années précédentes de 36,1 millions de dollars en raison de la croissance des recettes dans plusieurs secteurs de production agricoles. Pour Agri-Québec, il s'agit également d'un montant supérieur à la moyenne de 114,1 millions de dollars.

GRAPHIQUE 12 – Statistiques du programme Agri-investissement pour les années de participation 2019 à 2023⁷

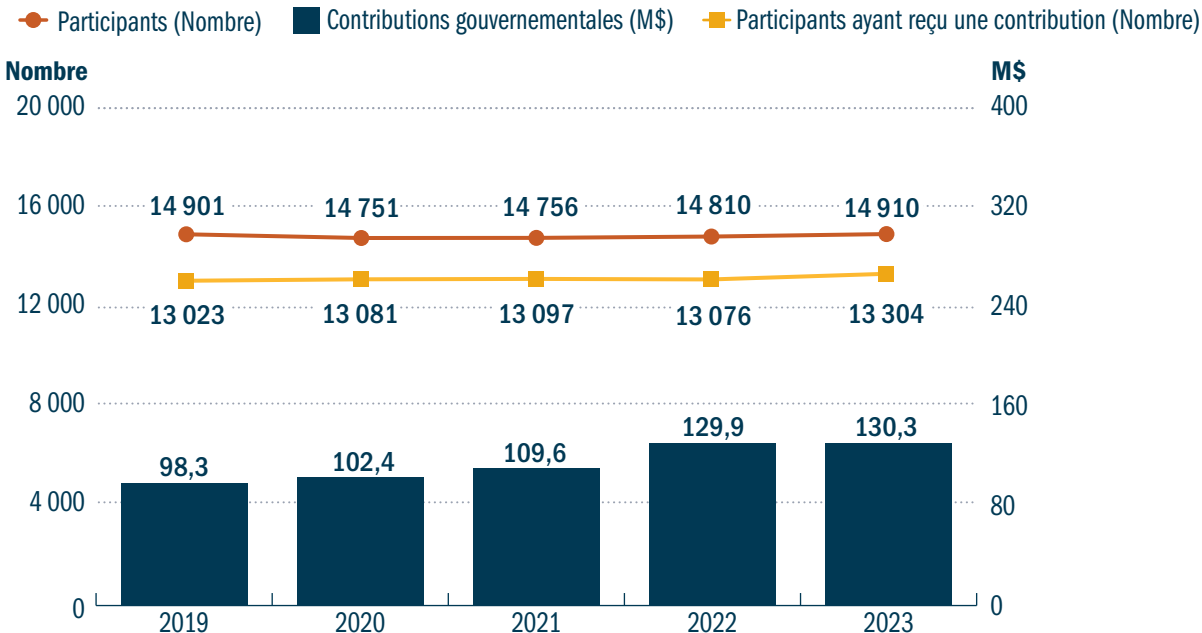


GRAPHIQUE 13 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2023 selon la production principale du participant

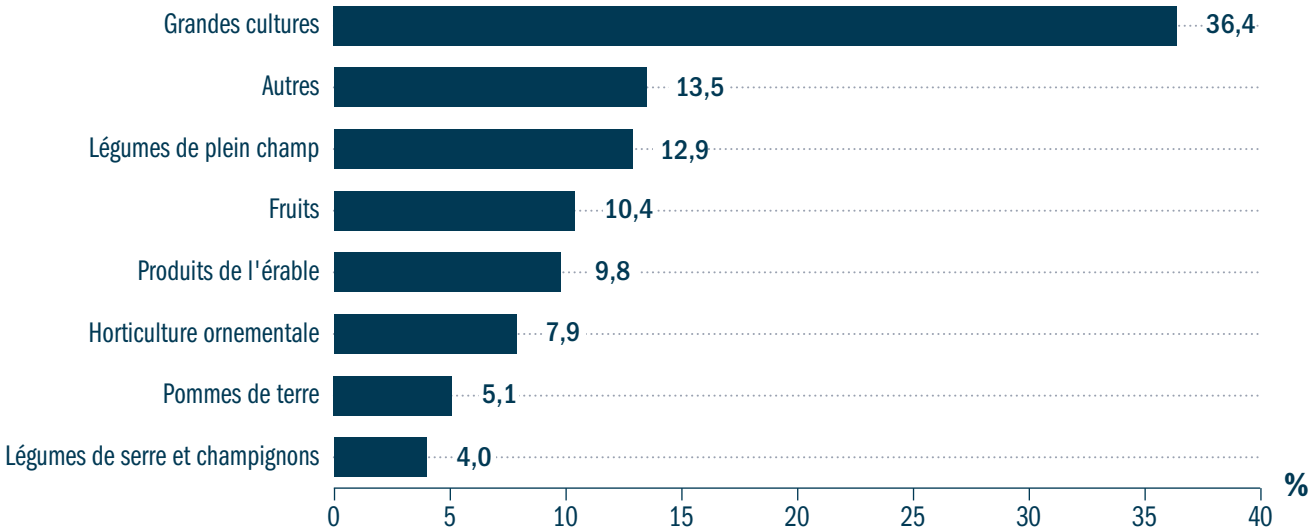


7. Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers. Les données de 2024 ne sont pas présentées dans le graphique puisqu'il s'agit d'une estimation basée sur une indexation des données de 2023.

GRAPHIQUE 14 – Statistiques du programme Agri-Québec pour les années de participation 2019 à 2023⁸



GRAPHIQUE 15 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2023 selon la production principale du participant

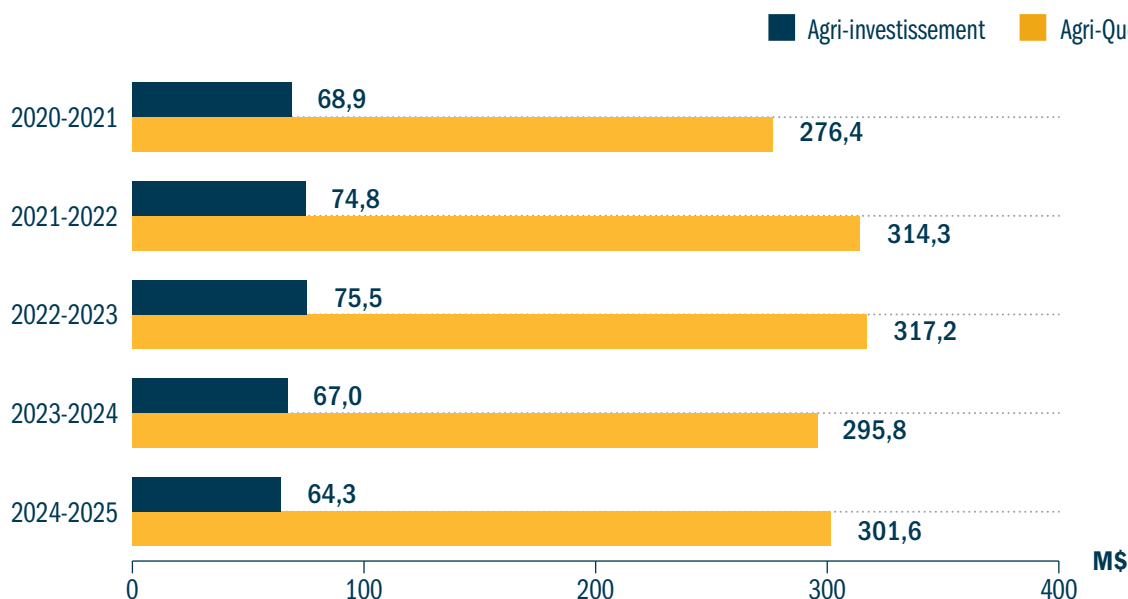


Au terme de l'exercice 2024-2025, le solde des comptes Agri-investissement et Agri-Québec des participants s'élève à 365,9 millions de dollars, soit un montant légèrement supérieur au solde des comptes au terme de l'exercice précédent. Ces sommes accumulées permettent

aux participants d'avoir accès à des liquidités au moment opportun afin d'atténuer des pertes financières ou d'effectuer des investissements qui permettront d'atténuer les risques.

8. Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers. Les données de 2024 ne sont pas présentées dans le graphique puisqu'il s'agit d'une estimation basée sur une indexation des données de 2023.

GRAPHIQUE 16 – Solde des comptes des participants aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec



Mesures destinées à la relève agricole

TABLEAU 3 – Sommaire des principales mesures destinées à la relève agricole

Programmes/produits/mesures	Particularités pour la relève
Subvention à la relève agricole Aider la relève lors de la création ou de l'acquisition d'une entreprise et l'encourager à obtenir une formation scolaire pertinente.	La subvention pour la relève agricole à temps plein est de 20 000 \$, 30 000 \$ ou 50 000 \$, selon le niveau de formation. La subvention pour la relève agricole à temps partiel est de 10 000 \$, 15 000 \$ ou 25 000 \$, selon le niveau de formation. Une relève doit notamment être âgée d'au moins 18 ans, avoir moins de 40 ans et détenir au moins 20 % des parts de l'entreprise.
Sécuri-Taux Relève Offrir une protection à la relève agricole contre la hausse des taux d'intérêt.	Protection pendant 5 ans, notamment suivant l'obtention de la subvention, sur un encours maximal de 500 000 \$ de la portion d'intérêt excédant 4 %, pour la période du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2026. Le taux sera réévalué après cette date.
Frais administratifs minimaux Réduire les frais administratifs pour la relève agricole.	L'entreprise bénéficie pendant 10 ans de cette réduction qui lui permet de payer un montant fixe, peu importe le montant de la garantie de prêt demandée.
Appui Capital Relève Offrir un congé de paiement de capital à la relève agricole afin de diminuer la pression sur le fonds de roulement de l'entreprise.	Le congé de paiement de capital peut s'échelonner sur une période maximale de 5 ans.
Assurance récolte (ASREC) Offrir un rabais de contribution afin d'aider la relève des secteurs admissibles au programme.	Rabais de contribution pour la relève agricole si l'entreprise est qualifiée pour l'obtention d'une subvention du Programme d'appui financier à la relève agricole. Un rabais de 25 % sur les contributions à l'ASREC, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ annuellement pour l'ensemble des produits assurés, peut être obtenu. Le rabais est appliqué pendant trois années consécutives, sans excéder un délai de 5 ans suivant l'obtention de la subvention.

Programmes/produits/mesures	Particularités pour la relève
Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) Offrir un rabais de contribution afin d'aider la relève des secteurs admissibles au programme.	Rabais de contribution pour la relève agricole si l'entreprise est qualifiée pour l'obtention d'une subvention du Programme d'appui financier à la relève agricole. Un rabais de 25 % sur les contributions à l'ASRA, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ annuellement pour l'ensemble des produits assurés, peut être obtenu. Ce rabais s'applique sur 3 années d'assurance consécutives, sans excéder un délai de 5 ans suivant l'obtention de la subvention. Pour les produits du secteur porcin, le rabais pourrait être supérieur à 25 % selon les dispositions prévues par l'ASRA.
Programme Investissement Croissance Durable Appuyer financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire afin de favoriser leur développement par des investissements productifs et à caractère durable. Les jeunes entrepreneurs bénéficient d'une aide financière à l'investissement plus avantageuse.	L'aide financière à l'investissement pour les entreprises détenues à 100 % par de jeunes entrepreneurs est de 15 \$ par tranche de 100 \$ de financement admissible sur un capital de prêt d'au plus 300 000 \$, pour une aide financière maximale de 45 000 \$.
Formule vendeur-prêteur Faciliter les transferts de fermes entre un acheteur et un vendeur, qu'ils soient apparentés ou non.	Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'agir à titre de prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise et ainsi consentir un meilleur taux d'intérêt. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt.
Garantie de prêt levier Faciliter l'accès au financement pour les entreprises en démarrage.	Garantie de prêt d'un montant maximal de 100 000 \$ pour laquelle aucune garantie mobilière ou immobilière n'est exigée. S'adresse aux entreprises dont la création ou l'acquisition de 100 % des intérêts remonte à moins de 5 ans.
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) Offrir des solutions d'accès à la propriété.	Prêt de mise de fonds en rang subordonné pouvant être complémentaire aux besoins financiers requis pour un projet. Le FIRA peut acquérir une terre avec ou sans bâtiment et la louer à la relève. La location-achat propose trois options d'achat.
Concours Tournez-vous vers l'excellence ! Concours qui s'adresse aux jeunes entrepreneurs agricoles.	10 000 \$ en bourses pour trois lauréats de la relève agricole, une bourse de 1 500 \$ pour des actions en matière de développement durable ainsi qu'une bourse de 1 500 \$ remise par le FIRA afin de valoriser la formation et l'encadrement en situation de démarrage d'entreprise.

Programme d'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre une aide financière directe et contribue à faciliter l'accès à la propriété pour une diversité de jeunes détenant une formation pertinente. Ce sont 478 personnes qui ont été soutenues dans leur projet en 2024-2025,

comparativement à 501 au cours de l'année 2023-2024. Les subventions à la relève agricole accordées ont totalisé 11,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2024-2025, ce qui est inférieur aux 11,4 millions de dollars de l'année précédente. Cette diminution peut s'expliquer notamment par le coût d'emprunt élevé et le climat d'incertitude économique observé au cours de l'année.

TABLEAU 4 – Statistiques – Subvention à la relève agricole à temps plein

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'entreprises	269	245	233
Nombre de personnes	296	267	252
Montant (M\$)	9,1	7,8	7,7
Proportion d'hommes (%)	61	64	60
Proportion de femmes (%)	39	36	40

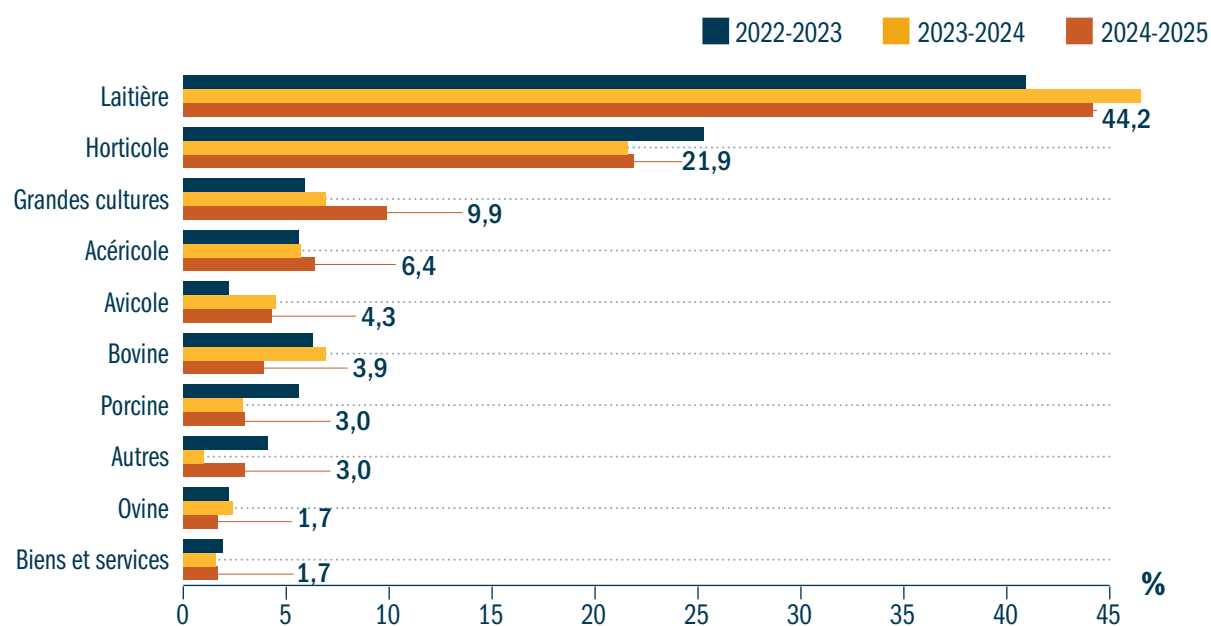
TABLEAU 5 – Statistiques – Subventions à la relève agricole à temps partiel

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'entreprises	236	199	201
Nombre de personnes	274	234	226
Montant (M\$)	4,0	3,6	3,4
Proportion d'hommes (%)	50	49	53
Proportion de femmes (%)	50	51	47

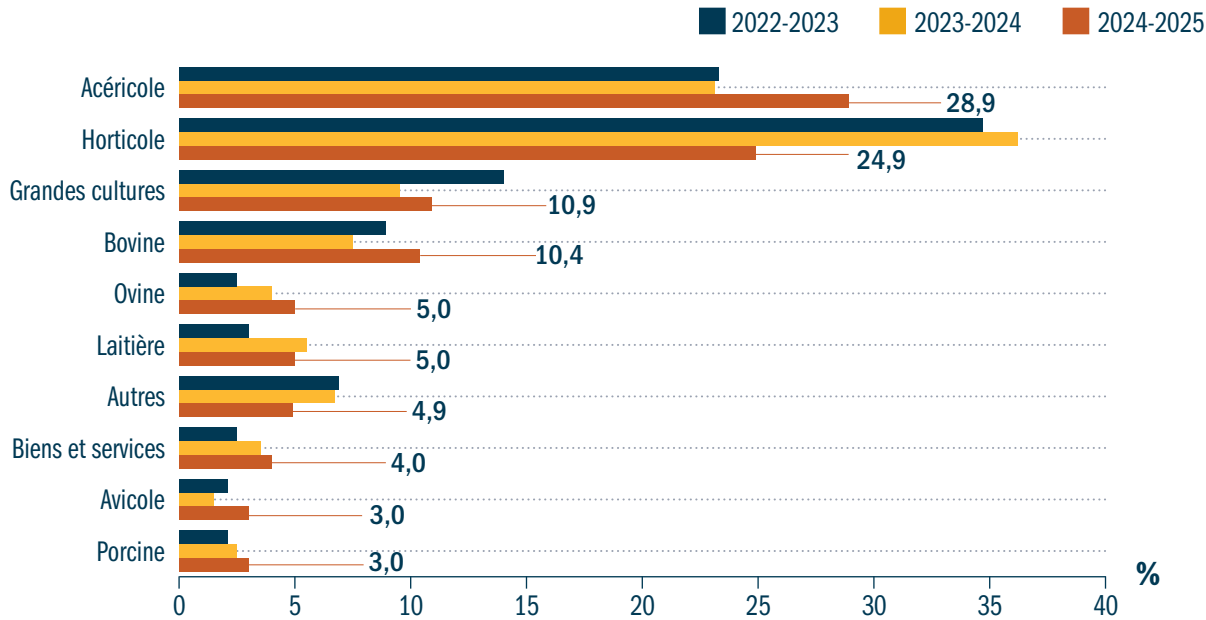
Les subventions à la relève agricole sont accordées à des entreprises de différents secteurs de production. La production laitière occupe une part importante des subventions à la relève agricole à temps plein (44,2 %), alors que l'horticulture, dont plusieurs productions sont émergentes, obtient 21,9 % des subventions à temps

plein et 24,9 % des subventions à temps partiel. La production acéricole occupe la part la plus importante des subventions à la relève agricole à temps partiel (28,9 %), et ce, pour la première fois au cours des trois dernières années.

GRAPHIQUE 17 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps plein selon la production pour les trois derniers exercices financiers



GRAPHIQUE 18 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps partiel selon la production pour les trois derniers exercices financiers



Autres mesures destinées à la relève

Le Programme Investissement Croissance Durable comporte un volet pour les jeunes entrepreneurs. Les entreprises détenues à 100 % par ces jeunes peuvent obtenir une aide financière bonifiée en appui à des investissements admissibles. Quelque 1 298 projets ont été autorisés en vertu de ce volet pour des montants de financement autorisés de 593,7 millions de dollars et une aide financière engagée de 30,2 millions de dollars, et ce, depuis 2020.

La Financière agricole est également l’un des trois partenaires du Fonds d’investissement pour la relève agricole (FIRA) avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins dont la période d’investissement s’est terminée au 31 janvier 2025. Il s’en suivra la période de matérialisation. Depuis sa création en 2011, le FIRA a supporté 155 projets de démarrage et de transfert d’entreprises agricoles pour un montant

de 61,1 millions de dollars. À compter d’avril 2025, un nouveau Fonds FIRA II débutera ses activités. Les partenaires du FIRA II sont La Financière agricole, à la hauteur de 50 % ainsi que le Fonds de solidarité FTQ (25 %) et le Mouvement Desjardins (25 %).

En 2024-2025, en vertu de la formule vendeur-prêteur, La Financière agricole a autorisé un montant de 6,0 millions de dollars pour appuyer le transfert de dix entreprises agricoles. En 2023-2024, aucune entreprise ne s’était prévalu de la formule vendeur-prêteur⁹.

Les entreprises qualifiées au Programme d’appui financier à la relève agricole peuvent également bénéficier d’un rabais de contribution à l’ASRA et à l’ASREC. Au cours de l’exercice 2024-2025, 321 entreprises ont bénéficié d’un rabais relève totalisant 1,5 million de dollars sur leurs contributions à l’ASRA alors que 689 entreprises ont bénéficié d’un rabais de prime à l’ASREC d’un montant total de 710 000 \$.

9. Résultat partiel actualisé annuellement en vertu des informations reçues sur la clientèle active sous la formule vendeur-prêteur.

Autres programmes

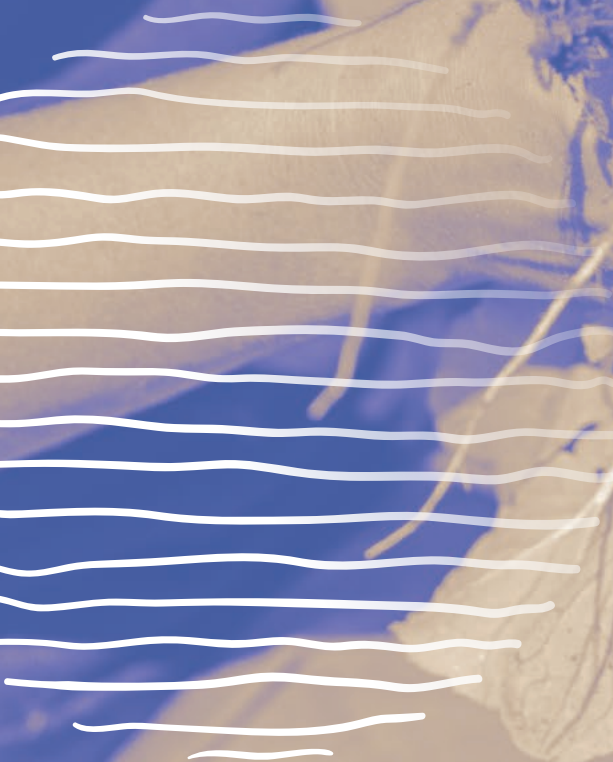
TABLEAU 6 – Autres programmes

Programmes	Données 2024-2025
Initiatives de rétribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) : • Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (début 2022) • Initiative Rétribution agroenvironnementale (début 2025) La Financière agricole a été mandatée pour mettre en œuvre les initiatives de rétribution agroenvironnementales. Ces deux initiatives sont issues du Plan d'agriculture durable du MAPAQ. Elles visent à reconnaître et à encourager financièrement l'adoption par les producteurs agricoles de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui génèrent des gains environnementaux importants.	Versement d'un montant total de 30,1 M\$ à l'ensemble des entreprises inscrites à l'une ou l'autre des initiatives, comprenant une avance de 13,3 M\$ représentant 40 % de l'aide financière potentielle accordée aux 1 110 entreprises inscrites au printemps 2025.
Programme d'aide complémentaire au Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune Mis en place par La Financière agricole, le programme d'aide complémentaire prévoit une indemnité supplémentaire de 10 % à celle de 80 % prévue au Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune. Les adhérents bénéficient donc d'une protection permettant de couvrir jusqu'à 90 % des pertes de rendement et du coût de la reprise de travaux à la suite des dommages causés par la sauvagine (bernaches du Canada, canards, oies des neiges et grues du Canada).	1,6 M\$ d'indemnités, dont 163 054 \$ en indemnités complémentaires.
Soutien aux entreprises apicoles Ce programme vise à encourager la participation des apiculteurs au Programme ASREC. Pour ce faire, il offre une aide financière équivalente à un remboursement d'une partie de la contribution des entreprises apicoles qui adhèrent aux protections Abeilles ou Miel.	Aide financière de 242 947 \$.
Aide pour des portraits technico-économiques Ce Programme d'aide pour des portraits technico-économiques (APTE) permet d'appuyer les secteurs de production non couverts par l'ASRA ou la gestion de l'offre afin de recueillir des données permettant d'effectuer une analyse descriptive des résultats techniques, économiques et financiers des entreprises d'un secteur. Les résultats constitueront des données de référence pour l'ensemble des entreprises du secteur dans le but d'améliorer la productivité et la rentabilité.	Aide engagée de 359 686 \$ au cours de l'exercice représentant 75 % des coûts de réalisation de quatre portraits.
Appui financier relatif à la prévention et à la préparation à la peste porcine africaine Afin d'appuyer la filière porcine québécoise dans ses efforts de préparation relativement à la peste porcine africaine, La Financière agricole offre aux Éleveurs de porcs du Québec une contribution annuelle équivalente au double du montant investi par les membres réguliers de l'Équipe québécoise de santé porcine pour la réalisation de son plan de mesures d'urgence à l'égard de la peste porcine africaine.	L'ensemble de l'enveloppe disponible a été versée au secteur avant le présent exercice financier pour des travaux qui se poursuivront jusqu'au terme de l'entente. Aucun nouveau versement en 2024-2025.
Fonds d'urgence relatif à la diarrhée épidémique porcine, au deltacoronavirus porcin et au senecavirus A au Québec Ce programme vise à permettre à La Financière agricole d'aider la filière porcine à contrôler et à éliminer la propagation des maladies visées et d'aider les premières entreprises affectées par l'une ou l'autre de celles-ci à assumer certains frais supplémentaires requis pour contrer ces virus et en restreindre les conséquences financières.	Les réclamations finales de quatre demandes en lien avec des infections au senecavirus A ont été reçues pendant l'année financière 2024-2025. Un montant de 50 371 \$ a été accordé.

Programmes	Données 2024-2025
Appui au secteur pomicole visant l'amélioration de la rentabilité et des pratiques agroenvironnementales Pour soutenir le développement du secteur de la pomiculture, La Financière agricole a mis en œuvre le Programme d'appui au secteur pomicole qui permet d'appuyer financièrement la réalisation d'outils collectifs visant l'amélioration de la rentabilité et des pratiques agroenvironnementales des entreprises pomicoles. Ce programme est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020 et prend fin le 31 mars 2027.	Deux demandes d'aide financière reçues et acceptées dans le cadre de ce programme en 2024-2025 avec un engagement de 203 504 \$. Au 31 mars 2025, quatre autres demandes étaient en cours d'analyse.
Mesure d'aide complémentaire pour certaines productions horticoles affectées lors de la saison de cultures 2023 Cette mesure vise à permettre à La Financière agricole de soutenir financièrement les entreprises horticoles touchées par les excès de pluie lors de la saison de cultures 2023. L'aide est complémentaire à celle offerte par les programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus.	L'admissibilité de 36 entreprises a été confirmée en date du 31 mars 2025, lesquelles ont pu recevoir une aide complémentaire totalisant 1,3 M\$.
Mesure de remboursement des frais de préparation des données financières Afin de favoriser un meilleur accès aux programmes de gestion des risques, La Financière agricole rembourse une partie des frais de préparation des données financières des entreprises agricoles effectuant une première déclaration ou une demande de paiement provisoire à Agri-stabilité.	Versement d'un montant total de 11 000 \$ à 11 entreprises admissibles ayant effectué une demande de paiement provisoire à Agri-stabilité en 2024-2025.
Initiative Canada-Québec d'aide pour atténuer les impacts de l'excès de pluie survenu au Québec en 2023 dans certaines régions et productions agricoles La Financière agricole a été mandatée pour mettre en œuvre cette initiative développée par les gouvernements du Québec et du Canada, ayant pour objectif d'apporter une aide financière aux entreprises agricoles spécialisées dans la culture des fraises, des framboises, des pommes de terre et des légumes de plein champ qui ont subi des dommages entraînant des dépenses exceptionnelles en raison des excès de pluie durant la saison de cultures 2023.	L'admissibilité de 190 entreprises a été confirmée permettant le versement d'une aide totale de 8,6 M\$.



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2024-2025



Plan stratégique 2022-2027

Sommaire des résultats 2024-2025

ENJEU 1 : Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables dans un environnement en évolution

ORIENTATION 1 : Accompagner les entreprises par des produits et des services innovants et adaptés

Objectifs	Indicateurs	2024-2025		Page
		Cibles	Résultats	
1.1 Bonifier l'expérience client	1. Indice de recommandation client de La Financière agricole	31	31	42
	2. Taux de satisfaction envers le service à la clientèle	90 %	89 %	42
1.2 Stimuler le développement du secteur agricole par des programmes de financement et de gestion des risques adaptés	3. Taux de participation aux programmes de La Financière agricole	75 %	75 %	43
	4. Pourcentage du financement autorisé par La Financière agricole qui représente de nouveaux investissements	60 %	48 %	43
	5. Seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises en considérant les paiements de programme de La Financière agricole	85 %	73 %	44
	6. Taux de couverture du Programme d'assurance récolte soutenant les entreprises agricoles face aux changements climatiques	64 %	66 %	44
	7. Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.	3,5 M\$	2,9 M\$	45
1.3 Soutenir la réussite de la relève agricole	8. Taux de participation des jeunes producteurs agricoles aux programmes de La Financière agricole	85 %	88 %	45
	9. Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève toujours active à La Financière agricole après trois ans	85 %	88 %	46
1.4 Inciter l'adoption de pratiques durables en entreprise	10. Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables	2 000	3 391	46
	11. Taux de participation des entreprises qui bénéficient d'une mesure de soutien spécifique à la production biologique	40 %	55 %	47

ENJEU 2 : Une organisation performante et mobilisée pour des services de qualité

ORIENTATION 2 : Développer notre expertise et nos outils dans un milieu mobilisant

Objectifs	Indicateurs	2024-2025		Page
		Cibles	Résultats	
2.1 Offrir une expérience employé valorisante en favorisant une culture d'innovation	12. Indice de motivation des employés au travail	79 %	75 %	48
	13. Indice de satisfaction des employés relativement aux systèmes et aux outils informatiques	70 %	62 %	48
	14. Indice de satisfaction des employés dans la mise en valeur de leur créativité au travail	79 %	76 %	49
2.2 Soutenir le développement des compétences	15. Indice de satisfaction quant à la réponse aux besoins de développement des compétences des employés	67 %	66 %	49
2.3 Offrir des services numériques simplifiés, intégrés et de qualité	16. Taux moyen d'utilisation des services appuyant la transformation numérique de La Financière agricole	64 %	62 %	50
	17. Taux de satisfaction de la clientèle envers les services numériques	90 %	89 %	50

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2022-2027

ENJEU 1 : Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables dans un environnement en évolution

ORIENTATION 1 : Accompagner les entreprises par des produits et des services innovants et adaptés

OBJECTIF 1.1 : Bonifier l'expérience client

La Financière agricole met en œuvre diverses actions pour soutenir sa clientèle. Elle a notamment déployé une stratégie d'accompagnement destinée à sa clientèle plus vulnérable afin de faire valoir comment la complémentarité de ses programmes permet de mieux maîtriser les risques liés à leur entreprise. L'organisation a aussi multiplié les moyens pour rejoindre la clientèle plus vulnérable, incluant des appels téléphoniques personnalisés, des communications écrites ainsi que des publications sur son site Web et ses réseaux sociaux.

L'appréciation des interactions de l'organisation avec sa clientèle a été confirmée tout au long de l'année par les résultats aux sondages de rétroaction transmis aux clients après la réception de certains services; La Financière agricole a obtenu d'excellents résultats quant à la satisfaction et à la propension à être recommandée par sa clientèle.

Par ailleurs, les efforts du bureau de l'expérience client se sont poursuivis dans le cadre des travaux préparatoires relatifs au projet de transformation numérique de l'organisation, notamment pour soutenir les réflexions liées à la gestion éventuelle des relations avec la clientèle.

INDICATEUR 1 : Indice de recommandation client de La Financière agricole

	Référence 2021-2022 ¹⁰	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	38	30	30	31	31	32
Résultats		30 (Cible atteinte)	29 (Cible non atteinte)	31 (Cible atteinte)	s. o.	s. o.

En 2024-2025, l'indice de recommandation¹¹ client s'élève à 31, comparativement à 29 en 2023-2024. La cible annuelle est atteinte.

Le résultat indique que davantage de clients se révèlent être des promoteurs de La Financière agricole, que des détracteurs. La clientèle présente donc une fidélité respectable et est davantage encline à recommander l'organisation.

Depuis 2021-2022, le bureau de l'expérience client (BEC) de La Financière agricole contribue à améliorer en continu la performance de l'organisation et la qualité des services offerts au regard des besoins et des attentes de la clientèle. Pour ce faire, il recueille et analyse, notamment, les résultats et les commentaires provenant des sondages de satisfaction et formule des recommandations au besoin.

Le libellé de l'indicateur 1 a été ajusté pour s'arrimer avec la terminologie utilisée par l'Office québécois de la langue française.

INDICATEUR 2 : Taux de satisfaction envers le service à la clientèle

	Référence	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	88 % ¹²	89 %	89 %	90 %	90 %	90 %
Résultats		88 % (Cible non atteinte)	88 % (Cible non atteinte)	89 % (Cible non atteinte)	s. o.	s. o.

En 2024-2025, le taux de satisfaction envers le service à la clientèle s'élève à 89 %, soit une légère progression par rapport au résultat de 88 % obtenu en 2023-2024. Le résultat de 2024-2025 se situe à un point de pourcentage sous la cible de 90 %.

Les commentaires recueillis dans le cadre des sondages permettent à La Financière agricole d'identifier ses forces et des pistes de bonification dans une optique d'amélioration continue.

Lors du dernier sondage de février 2025, la clientèle a nommé la rapidité du service, l'accessibilité et la disponibilité, les compétences et l'expertise du personnel, ainsi que la courtoisie et les compétences relationnelles comme étant les principales forces du service à la clientèle de La Financière agricole. La clientèle propose notamment les pistes d'amélioration suivantes : la personnalisation des services et la diminution des délais.

10. Pour plus de détails sur les données de références et les cibles annuelles, celles-ci ont été présentées et expliquées dans le Plan stratégique 2022-2027 (<https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/plans/plan-strategique-2022-2027.pdf>).

11. Le résultat pour cet indicateur peut varier entre - 100 et 100. La performance de l'indice de recommandation client s'évalue selon le barème suivant :

Moins de 0 : Le client n'est pas enclin à recommander l'organisation et des moyens devront être engagés pour y remédier.

Entre 0 à 50 : Le client sera enclin à recommander l'organisation. Fidélité de la clientèle respectable.

Entre 50 et 70 : Le client sera très enclin à recommander l'organisation. Forte fidélité et attachement de la clientèle.

Entre 70 et 100 : Le client sera définitivement enclin à recommander l'organisation. Excellente fidélité de la clientèle.

12. La donnée de référence est une moyenne des résultats de l'indicateur des quatre années précédant l'approbation du Plan stratégique 2022-2027.

OBJECTIF 1.2 : Stimuler le développement du secteur agricole par des programmes de financement et de gestion des risques adaptés

Les travaux de refonte des systèmes de mission et d’adaptation des programmes se poursuivent. À la suite d’une grande démarche de consultations effectuée auprès de la clientèle, La Financière agricole a annoncé, en mars 2025, des modifications au Programme d’assurance récolte (ASREC) pour mieux soutenir les producteurs agricoles dans le contexte des changements climatiques et l’évolution des pratiques agricoles. Ces travaux de réforme du programme concernent notamment un soutien accru contre les catastrophes, la simplification des démarches administratives, des rabais pour les entreprises adoptant de bonnes pratiques agroenvironnementales, une couverture élargie pour encourager la diversification des cultures et un accès facilité pour les entreprises agricoles de petite taille. La mise en œuvre de ces différentes modifications s’amorcera dès 2025 et s’échelonnera au cours des prochaines années.

En vertu du mandat d’administration qui a été confié par le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, La Financière agricole, en collaboration

avec le gouvernement du Canada, a déployé une nouvelle initiative dans le cadre d’Agri-relance. Celle-ci visait à compenser une partie des coûts exceptionnels subis par les producteurs agricoles affectés par les aléas climatiques hors normes en 2023. De plus, la mise en œuvre d’une mesure d’aide complémentaire pour certaines productions horticoles a permis de soutenir les entreprises touchées par ces événements exceptionnels.

Parallèlement, des bonifications à la garantie de prêt de fonds de roulement prévue dans le cadre du Programme Investissement Croissance Durable ont été effectuées afin de répondre aux besoins de liquidités des entreprises agricoles. Enfin, une mesure d’aide visant à soutenir les producteurs agricoles dans la préparation de leurs données financières en vue de leur participation à certains programmes de l’organisation a été mise en place. Grâce à ces efforts, La Financière agricole continue de se positionner comme un acteur clé dans le soutien et le développement du secteur agricole au Québec.

INDICATEUR 3 : Taux de participation aux programmes de La Financière agricole

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	76 %	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %
Résultats		75 % (Cible atteinte)	75 % (Cible atteinte)	75 % (Cible atteinte)	s. o.	s. o.

En 2024-2025, le taux de participation aux programmes de La Financière agricole atteint 75 %. Il demeure stable comparativement au résultat de 2023-2024 et de 2022-2023. La cible est atteinte.

Ces résultats démontrent une présence bien établie de La Financière agricole auprès des entreprises agricoles du Québec et confirment la pertinence des programmes offerts.

INDICATEUR 4 : Pourcentage du financement autorisé par La Financière agricole qui représente de nouveaux investissements

	Référence	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	57,5 % ¹³	56 %	58 %	60 %	60 %	60 %
Résultats		60,8 % (Cible atteinte)	48,4 % (Cible non atteinte)	48,0 % (Cible non atteinte)	s. o.	s. o.

En 2024-2025, la proportion des nouveaux investissements dans le financement autorisé de La Financière agricole est de 48 %. Le résultat demeure stable par rapport à l’année précédente et n’atteint pas la cible.

Bien que La Financière agricole encourage les nouveaux investissements en accordant un soutien financier, notamment, lors de la construction de bâtiments

ou de l’achat d’équipements, en 2024-2025, le contexte économique est demeuré défavorable à la réalisation de tels projets. Les effets combinés des hausses des taux d’intérêt, du coût des intrants ainsi que des différentes incertitudes commerciales ralentissent la réalisation de projets et suggèrent l’attente de conditions davantage propices à l’investissement.

13. La donnée de référence est une moyenne des résultats de l’indicateur lors des cinq années précédant l’approbation du Plan stratégique 2022-2027.

INDICATEUR 5 : Seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises en considérant les paiements de programme de La Financière agricole¹⁴

	Référence	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	107 % ¹⁵	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %
Résultats		117 % (Cible atteinte)	110 % (Cible atteinte)	73 % (Cible non atteinte)	S. O.	S. O.

En 2024-2025, l'indicateur du seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises, en considérant les paiements de programmes de La Financière agricole, est de 73 %, comparativement à 110 % en 2023-2024. Le résultat obtenu n'atteint pas la cible du seuil de stabilité des revenus attendu de 85 %.

Cette diminution s'explique par l'effet combiné de la baisse du revenu net avant dépréciation et de la baisse des paiements de programmes par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Bien que les recettes monétaires totales soient demeurées relativement stables en 2024, les dépenses d'exploitation après remise ont continué de progresser en comparaison avec l'année

précédente. Cette progression est due, notamment, à la hausse des taux d'intérêt et des salaires. Certaines de ces dépenses sont couvertes dans certains programmes de La Financière agricole, alors que d'autres non.

De plus, certaines aides ponctuelles aux entreprises agricoles ont considérablement été réduites en 2024, notamment celle du Programme canadien de paiements directs pour les producteurs de lait, diminuant ainsi l'intervention des programmes.

Cet indicateur doit être interprété annuellement avec prudence. Une lecture sur plusieurs années permet une appréciation plus adéquate de la stabilité des revenus agricoles dans les entreprises.

INDICATEUR 6 : Taux de couverture du Programme d'assurance récolte soutenant les entreprises agricoles face aux impacts des changements climatiques

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	63 %	63 %	63 %	64 %	64 %	65 %
Résultats		64 % (Cible atteinte)	65 % (Cible atteinte)	66 % (Cible atteinte)	S. O.	S. O.

Pour l'année d'assurance 2024, le taux de couverture du Programme d'assurance récolte (ASREC) est de 66 % comparativement à 65 % pour l'année d'assurance 2023. Ce résultat dépasse la cible annuelle. Les efforts se poursuivront afin de maintenir un taux de couverture élevé.

Un taux de couverture élevé signifie que le programme ASREC contribue adéquatement à augmenter la résilience des producteurs agricoles face aux changements climatiques et reflète la perception de ces derniers quant à la pertinence du programme pour les soutenir.

14. L'indicateur du seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises, en considérant les paiements des programmes de La Financière agricole, permet de refléter l'apport des interventions de l'organisation dans la protection des revenus des entreprises. Cet indicateur est mesuré en comparant le revenu agricole net de l'année avec la moyenne des revenus agricoles nets des cinq années précédentes pour les entreprises du Québec. Les programmes d'assurance et de protection du revenu de l'organisation visent à maintenir les revenus des entreprises au-delà d'un certain seuil minimum, fixé à 85 %, cette cible ayant été établie par le gouvernement fédéral pour un indicateur semblable. La référence de 107 % est représentative du contexte économique favorable du secteur agricole au moment de l'établissement des cibles de cet indicateur.

15. La donnée de référence est une moyenne des résultats de l'indicateur lors des cinq années précédant l'approbation du Plan stratégique 2022-2027.

INDICATEUR 7 : Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$
Résultats		3,7 M\$ (Cible atteinte)	5,0 M\$ (Cible atteinte)	2,9 M\$ (Cible non atteinte)	s. o.	s. o.

Au 31 mars 2025, Capital Financière agricole inc. (CFAI) a autorisé un montant d'investissement de 2,9 M\$ en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire comparativement à 5,0 M\$ lors de l'année 2023-2024. Le résultat pour l'année 2024-2025 est inférieur de 17 % à la cible fixée de 3,5 M\$, la cible n'est donc pas atteinte.

Le résultat s'explique en partie par le contexte économique plus difficile qui affecte les entreprises du secteur agroalimentaire.

OBJECTIF 1.3 : Soutenir la réussite de la relève agricole

Des travaux relatifs à la création d'un nouveau Fonds d'investissement pour l'acquisition de terres destinées à la relève agricole (FIRA II) ont été réalisés par La Financière agricole. Ce nouveau fonds vise à faciliter l'établissement en proposant des options de prêt et de location-achat adaptées. Il contribuera ainsi à préserver les liquidités des entreprises en démarrage et à assurer leur succès à long terme. À la suite de la mise en place des structures juridiques et administratives afférentes, cette nouvelle entité sera opérationnelle dès avril 2025.

La Financière agricole a aussi bonifié son Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt (PHTI) afin de soutenir la relève agricole. Cette mesure permet d'atténuer l'impact des taux d'intérêt sur les jeunes entrepreneurs du secteur.

De plus, La Financière agricole a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie pour la relève agricole 2023-2027. Cette dernière repose sur la diffusion d'information concernant les produits et les services de l'organisation considérant que la relève peut bénéficier de la complémentarité de ses programmes. Un accompagnement adapté est ainsi offert par le personnel œuvrant auprès de cette clientèle.

INDICATEUR 8 : Taux de participation des jeunes producteurs agricoles aux programmes de La Financière agricole

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	87 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %
Résultats		88 % (Cible atteinte)	88 % (Cible atteinte)	88 % (Cible atteinte)	s. o.	s. o.

En 2024-2025, le taux de participation des jeunes producteurs agricoles aux programmes de La Financière agricole atteint 88 %. Le résultat demeure stable pour une troisième année de suite et dépasse de trois points de pourcentage la cible.

Les jeunes producteurs agricoles, soit ceux âgés d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint 40 ans, participent en grande majorité aux programmes offerts, ce qui en confirme la pertinence.



INDICATEUR 9 : Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève toujours active à La Financière agricole après trois ans

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	89 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %
Résultats		88 % (Cible atteinte)	88 % (Cible atteinte)	88 % (Cible atteinte)	s. o.	s. o.

Pour l'exercice 2024-2025, ce sont 88 % des entreprises ayant obtenu une subvention à la relève agricole en 2021-2022 qui œuvrent toujours en agriculture après trois ans (432 des 490 entreprises). Le résultat est supérieur à la cible de 85 % et se maintient stable pour une troisième année consécutive.

L'approche globale de financement responsable de La Financière agricole, qui prend notamment en compte la perspective de rentabilité des entreprises, joue un rôle important dans l'appui offert aux jeunes de la relève agricole et dans l'atteinte de la cible.

OBJECTIF 1.4 : Inciter l'adoption de pratiques durables en entreprise

La Financière agricole a poursuivi l'administration de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, laquelle vise à reconnaître les producteurs agricoles qui vont au-delà des exigences réglementaires en matière d'agroenvironnement. Pour ce faire, elle fait la promotion de pratiques innovantes qui génèrent des bénéfices environnementaux significatifs, offrant ainsi un soutien précieux à ceux qui contribuent à une agriculture plus respectueuse et durable. L'organisation a également amorcé l'administration de la nouvelle Initiative Rétribution agroenvironnementale pour soutenir les producteurs agricoles souhaitant déployer des pratiques plus ambitieuses.

Par ailleurs, afin de répondre aux recommandations de la Commissaire au développement durable concernant la santé et la conservation des sols déposées à l'Assemblée nationale au cours de la dernière année, un plan d'action comprenant six mesures a été

élaboré. L'une des actions mises en place dans l'année 2024-2025 concerne l'identification d'une nouvelle mesure d'écoconditionnalité agroenvironnementale au programme Agri-investissement. Cette dernière vise à soutenir la santé et la conservation des sols par l'ajout d'une condition relative à une évaluation des risques agroenvironnementaux pour certaines entreprises agricoles. De plus, une mesure incitative visant à accélérer l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales a été identifiée et intégrée à un projet pilote. Celle-ci s'inscrit dans le nouveau Programme d'appui financier à la couverture végétale hivernale, lequel sera mis en œuvre à compter de l'année d'assurance 2026. Elle vise à encourager l'implantation de couvertures végétales en période hivernale. Cette pratique permet de renforcer la résilience des entreprises agricoles face aux changements climatiques et contribue à la conservation des sols.

INDICATEUR 10 : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	628	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Résultats		2 197 (Cible atteinte)	3 056 (Cible atteinte)	3 391 (Cible atteinte)	s. o.	s. o.

En 2024-2025, le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables a atteint 3 391, ce qui représente une augmentation de 335 entreprises comparativement à 2023-2024. La cible annuelle est atteinte.

L'augmentation est en partie attribuable à l'inscription d'une troisième cohorte à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales.

INDICATEUR 11 : Taux de participation des entreprises qui bénéficient d'une mesure de soutien spécifique à la production biologique

	Référence	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	n. d. (nouvel indicateur)	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Résultats		42 % (Cible atteinte)	47 % (Cible atteinte)	55 % (Cible atteinte)	S. O.	S. O.

En 2024-2025, le taux de participation des entreprises qui bénéficient d'une mesure de soutien spécifique à la production biologique a atteint 55 %. Il s'agit d'une augmentation de huit points de pourcentage comparativement à 2023-2024. La cible annuelle est atteinte.

L'organisation vise à poursuivre son accompagnement des entreprises en production biologique. Elle continuera donc à offrir des mesures de soutien spécifiques aux entreprises biologiques actives ou en transition.

ENJEU 2 : Une organisation performante et mobilisée pour des services de qualité

ORIENTATION 2 : Développer notre expertise, nos pratiques et nos outils dans un milieu mobilisant

OBJECTIF 2.1 : Offrir une expérience employé valorisante en favorisant une culture d'innovation

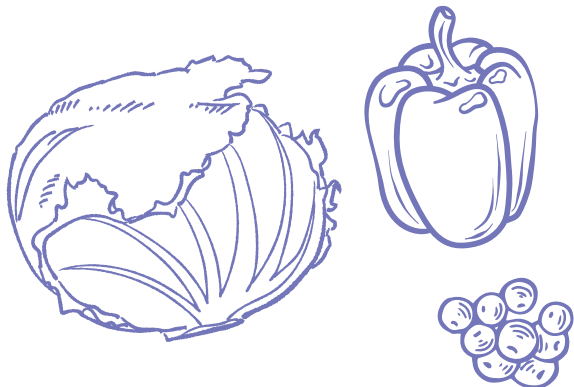
Diverses initiatives ont été mises en œuvre pour renforcer l'expérience employé, notamment le déploiement d'un outil visant à soutenir la démarche de mobilisation organisationnelle. Ce dernier permet aux employés d'exprimer leur perception de l'organisation, du climat de travail et de leur relation avec les gestionnaires. En parallèle, une initiative visant à identifier les besoins des employés en relation avec la clientèle a également été mise en œuvre dans le but de proposer des solutions qui contribueront à l'amélioration de leur expérience.

À cela s'ajoute le déploiement d'une marque employeur fondée sur quatre piliers définis par les employés : une mission qui parle, de la confiance et de l'autonomie, un équilibre de vie dans un environnement dynamique et la

capacité de s'élever ensemble. Ces efforts visent à fidéliser les talents tout en assurant un cadre de travail motivant et valorisant.

De plus, les travaux préparatoires de transformation numérique en cours s'accompagnent d'une stratégie de gestion du changement, laquelle intègre des considérations favorisant une culture d'innovation et d'adaptabilité au sein de l'organisation. L'objectif consiste à soutenir les employés afin qu'ils puissent mieux s'approprier les nouveaux outils et processus à venir tout en optimisant leur efficacité et leur engagement.

Enfin, La Financière agricole a mis de l'avant une stratégie visant à attirer, intégrer et fidéliser les étudiants et les stagiaires. En misant sur cette relève, l'organisation renforce sa notoriété et consolide ses partenariats avec les établissements d'enseignement.



INDICATEUR 12 : Indice de motivation des employés au travail

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	78 %	78 %	78 %	79 %	79 %	79 %
Résultats		78 % (Cible atteinte)	75 % (Cible non atteinte)	75 % (Cible non atteinte)	s. o.	s. o.

L'indice de motivation des employés au travail en 2024-2025 est de 75 %, soit quatre points de pourcentage sous la cible pour l'année visée. Le résultat est stable par rapport à 2023-2024 et à la baisse de trois points de pourcentage par rapport à 2022-2023.

L'organisation poursuit sa préparation à la transformation numérique, laquelle pourrait avoir des répercussions importantes sur les employés.

En plus du contexte actuel, l'indice de motivation est un indicateur qui peut être influencé par plusieurs facteurs organisationnels ou sectoriels. Concernant les facteurs sectoriels, la Direction des ressources humaines a accompagné les gestionnaires qui le souhaitaient pour

la présentation des résultats du sondage aux équipes. Les gestionnaires étaient ensuite responsables d'aborder les besoins des employés et de déterminer avec ceux-ci des pistes d'amélioration pour leur unité. Les actions mises en place au sein des unités ont souvent un effet plus direct sur la mobilisation et la motivation et permettent de travailler sur ce qui est le plus important dans le quotidien du personnel.

Quant aux facteurs organisationnels, il est prévu que des groupes de discussion soient réalisés pour obtenir plus d'informations sur les aspects ayant un résultat plus faible et ainsi mettre en place des actions répondant aux besoins du personnel.

INDICATEUR 13 : Indice de satisfaction des employés relativement aux systèmes et aux outils informatiques

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	66 %	66 %	68 %	70 %	72 %	74 %
Résultats		61 % (Cible non atteinte)	56 % (Cible non atteinte)	62 % (Cible non atteinte)	s. o.	s. o.

L'indice de satisfaction des employés relativement aux systèmes et aux outils informatiques est de 62 %, soit huit points de pourcentage sous la cible.

Le résultat s'est amélioré de six points de pourcentage par rapport à 2023-2024 et d'un point de pourcentage comparativement à 2022-2023.

Plusieurs initiatives visant l'amélioration de systèmes et d'outils informatiques de soutien sont en cours au sein de l'organisation, mais leurs effets ne pourront se faire sentir que lors de leur implantation. Parmi ces initiatives, l'arrivée de SharePoint, le déploiement du système de gestion des

apprentissages Brio, l'outil d'expérience employé Amélio pour la mesure organisationnelle de la mobilisation ainsi que DOT + qui améliorera l'expérience gestionnaire en lien avec le processus de dotation. Plusieurs de ces initiatives verront le jour en 2025-2026 et permettront de répondre aux besoins du personnel, ce qui devrait se refléter dans leur satisfaction.

Par ailleurs, les travaux de transformation numérique visant l'amélioration des outils et des systèmes informatiques de mission sont en phase préparatoire. Leur livraison, au cours des prochaines années, devrait permettre de rehausser l'indice de satisfaction.



INDICATEUR 14 : Indice de satisfaction des employés dans la mise en valeur de leur créativité au travail

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	77 %	77 %	78 %	79 %	80 %	81 %
Résultats		78 % (Cible atteinte)	77 % (Cible non atteinte)	76 % (Cible non atteinte)	S. O.	S. O.

L'indice de satisfaction des employés dans la mise en valeur de leur créativité au travail est de 76 %, soit trois points de pourcentage sous la cible annuelle. Le résultat est également inférieur à celui des deux années précédentes.

Au cours de l'année 2024-2025, l'organisation a terminé ses séances de formation sur la thématique *Comment être innovant par le Design Thinking ?*. Elle a également lancé son Référentiel du gestionnaire-leader à La Financière

agricole, à la suite d'un atelier de réflexion avec les gestionnaires. Un des quatre rôles identifiés par les gestionnaires au référentiel est le Leader innovant. De ce rôle se déclinent différents gestes clés pouvant être mis de l'avant par le gestionnaire et son équipe pour favoriser l'émergence de nouvelles idées et la créativité.

Ces initiatives pourront être intégrées aux pratiques organisationnelles et permettront de renforcer la culture d'innovation et de créativité au sein de l'organisation.

OBJECTIF 2.2 : Soutenir le développement des compétences

Fière de l'importance qu'elle accorde au développement des compétences, La Financière agricole a poursuivi le déploiement d'un système de gestion des apprentissages permettant d'impliquer les apprenants, les formateurs et les responsables de formation afin d'améliorer l'expérience utilisateur. Elle a également déployé un outil de gestion des contributions auprès de l'ensemble des employés et gestionnaires prévoyant des plans de développement des compétences.

Un projet pilote de formation centralisée en financement a également donné des résultats très positifs après près de deux ans d'expérimentation. Grâce à lui, tous les nouveaux

conseillers répartis sur tout le territoire ont eu accès à cette formation et aux outils nécessaires pour bien intégrer leurs nouvelles responsabilités. Depuis l'automne 2024, la continuité du projet a été assurée grâce à l'embauche d'une conseillère en formation et en intégration à la tâche.

Par ailleurs, La Financière agricole a mis à jour sa Directive en matière d'accueil, d'intégration et de développement des compétences afin de mieux soutenir l'évolution professionnelle de ses nouveaux employés. L'activité d'accueil a aussi été revisitée, obtenant un taux élevé de satisfaction, ce qui témoigne de son appréciation par les nouveaux employés.

INDICATEUR 15 : Indice de satisfaction quant à la réponse aux besoins de développement des compétences des employés

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	63 %	63 %	65 %	67 %	69 %	71 %
Résultats		62 % (Cible non atteinte)	63 % (Cible non atteinte)	66 % (Cible non atteinte)	S. O.	S. O.

L'indice de satisfaction quant à la réponse aux besoins de développement des compétences des employés en 2024-2025 est de 66 % et est en hausse par rapport aux années antérieures. La cible pour l'année visée n'est pas atteinte.

Au cours des dernières années, La Financière agricole a fait des avancées majeures pour améliorer son offre de formation, notamment en assurance, en financement et en ressources informationnelles. Afin de contribuer à l'augmentation de l'indice de satisfaction des employés à cet égard, une section consacrée au suivi du développement des compétences a été ajoutée en 2023-2024 aux formulaires d'évaluation du rendement,

pour aborder le sujet lors des rencontres annuelles. Cette initiative permet, lors de l'exercice, de convenir d'un plan de développement pertinent et adapté aux besoins des employés pour l'année à venir. Un rappel de l'importance de cette pratique a été effectué auprès des gestionnaires en mars 2025 en vue du prochain exercice d'évaluation.

De plus, des groupes de discussion avec le personnel sont prévus pour obtenir davantage de précisions sur leurs besoins en matière de développement des compétences. Des actions plus ciblées afin de répondre aux besoins exprimés pourront être mises en place afin de favoriser la satisfaction et, par le fait même, d'améliorer le résultat lors de la prochaine année.

OBJECTIF 2.3 : Offrir des services numériques simplifiés, intégrés et de qualité

Parmi les divers services numériques offerts par l'organisation à sa clientèle, plusieurs ont connu une augmentation de leur taux d'utilisation au cours de la dernière année.

Par ailleurs, les travaux préparatoires en vue de la transformation numérique de La Financière agricole se poursuivent avec l'approbation, par le Secrétariat du

Conseil du trésor, du dossier d'affaires relatif aux solutions supportant les programmes en assurance et en protection du revenu. Ces travaux visent, à terme, à consolider une offre de services numériques simplifiés et intégrés afin de soutenir les producteurs agricoles.

INDICATEUR 16 : Taux moyen d'utilisation des services appuyant la transformation numérique de La Financière agricole

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	58 %	60 %	62 %	64 %	67 %	70 %
Résultats		58 % (Cible non atteinte)	61 % (Cible non atteinte)	62 % (Cible non atteinte)	s. o.	s. o.

Le taux moyen d'utilisation des 12 services numériques actuels a atteint 62 % en 2024-2025, soit une progression d'un point de pourcentage par rapport au taux de 61 % obtenu en 2023-2024.

Bien que la cible pour l'année 2024-2025 ne soit pas atteinte, huit services ont connu des augmentations. Parmi les hausses les plus importantes, on retrouve la transmission des informations financières à La Financière

agricole (4,3 points de pourcentage), le paiement à partir des comptes Agri-investissement et Agri-Québec (4,3 points de pourcentage) ainsi que le dépôt direct (6 points de pourcentage). Aussi, trois autres services étaient déjà entièrement numériques au 31 mars 2025.

Les travaux préparatoires de la transformation numérique visent notamment la bonification de certains services numériques et l'amélioration de leur taux d'utilisation.

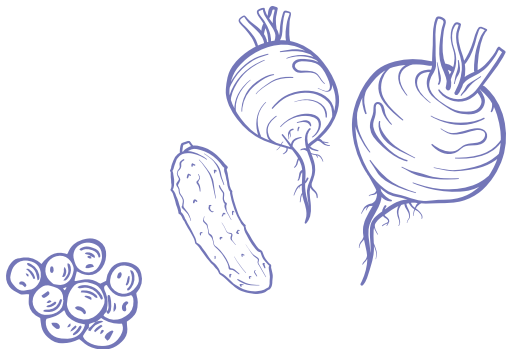
INDICATEUR 17 : Taux de satisfaction de la clientèle envers les services numériques

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	89 %	89 %	89 %	90 %	90 %	90 %
Résultats		88 % (Cible non atteinte)	88 % (Cible non atteinte)	89 % (Cible non atteinte)	s. o.	s. o.

En 2024-2025, le taux de satisfaction de la clientèle envers les services numériques s'élève à 89 %. Le résultat se situe à un point de pourcentage sous la cible de 90 %.

Bien que la cible ne soit pas atteinte, la satisfaction de la clientèle envers les services numériques est en légère progression par rapport à 2023-2024. Ce résultat peut s'expliquer notamment par la promotion du dossier en ligne

et du dépôt direct, ainsi que par l'accompagnement de la clientèle dans la navigation des services numériques par le personnel des centres de services.



Plan d'action de développement durable 2023-2028

Dans le cadre de la mise à jour des plans d'action de développement durable (PADD) prévue par le Bureau de coordination du développement durable (BCDD) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), La Financière agricole a actualisé, au cours du dernier exercice, son Plan d'action de développement durable 2023-2028 pour la période 2025-2028.

Une nouvelle action a été ajoutée au plan afin de répondre à la recommandation liée à la santé et la conservation des sols émise par la Commissaire au développement durable dans son rapport d'avril 2024. Aussi, pour les quatre indicateurs relatifs à l'Initiative de rétribution des pratiques agroenvironnementales, les cibles pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ont été établies puisque celles-ci n'avaient pu être déterminées au moment de la rédaction du plan.

Le plan d'action actualisé contient 17 actions et 18 indicateurs à travers lesquels La Financière agricole poursuit sa contribution à l'ensemble des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 :

- Orientation 1 – Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable;
- Orientation 2 – Agir en faveur de la nature et pour la santé;
- Orientation 3 – Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec;
- Orientation 4 – Développer les collectivités durablement;
- Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation.

À la suite des travaux de mise à jour du PADD, les engagements de l'organisation couvrent désormais 15 attentes de participation qui lui ont été signifiées par le BCDD dans le but de contribuer aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Afin de présenter une vue d'ensemble de la performance de La Financière agricole en matière de développement durable, les résultats obtenus quant aux engagements pris par l'organisation à cet égard sont détaillés ci-après. Une synthèse des activités réalisées afin de respecter ces engagements est également fournie.

Sommaire des résultats

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1. Soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durables	1.1 Nombre de participations cumulatives des entreprises agricoles dans les programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole	3 500	3 126	Non atteinte

Au 31 mars 2025, 3 126 entreprises ont été rétribuées dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (RPA). La cible annuelle n'est pas atteinte.

Ce résultat s'explique par un nombre d'inscriptions au printemps 2024 moindre qu'anticipé. En effet, sur une possibilité d'un peu plus de 1 000 entreprises supplémentaires, ce sont seulement 481 entreprises qui se sont inscrites à ce troisième groupe et qui ont été

rétribuées. Ainsi, une part importante du budget rendu disponible par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour ce groupe n'a pas été engagée.

Par ailleurs, certaines entreprises ayant adhéré au programme aux printemps 2022 et 2023 ont abandonné leur participation en cours de route ou ont été exclues du programme pour non-respect des critères d'admissibilité.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1. Soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durable	1.2 Nombre d'entreprises assurées annuellement contre le gel hivernal des céréales d'automne	500	482	Non atteinte

En 2024-2025, le nombre d'entreprises assurées annuellement contre le gel hivernal des céréales d'automne s'élève à 482 et est comparable à 2023-2024. La cible annuelle n'est pas atteinte.

Malgré le fait que le nombre d'entreprises assurées n'ait pas augmenté comme prévu, les bénéfices environnementaux demeurent importants considérant que les superficies assurées ont augmenté de 6 % pour l'année 2024-2025 par rapport à l'année 2023-2024.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	2. Favoriser l'accès des entreprises agricoles à des données de référence propres à la régie de production biologique ou à toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable	2.1 Proportion des portraits technico-économiques sectoriels agricoles soutenus prenant en compte les données propres à la production biologique ou à toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable	100 %	100 %	Atteinte

En 2024-2025, 100 % des portraits technico-économiques sectoriels agricoles déposés en vertu du Programme d'aide pour des portraits technico-économiques (APTE) ont pris en compte les données propres à la production biologique ou à toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable. La cible annuelle est atteinte.

Plus précisément, des données propres à la production biologique ont été prises en compte pour les études portant sur la production de bleuets nains et celle des pommes de terre de semence. Concernant l'étude sur la production cunicole, un portrait des régies alternatives de bien-être animal a été dressé. Pour leur part, les analyses fournies dans le cadre de l'étude sur le panic érigé peuvent désormais servir de références pour soutenir le développement de cette plante au Québec. La culture de celle-ci est compatible avec certains objectifs de développement durable, soit la valorisation de terres peu utilisées et la protection des sols contre l'érosion.



Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	3. Valoriser le développement des compétences vertes en agriculture	3.1 Proportion des entreprises agricoles inscrites aux programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole ayant été rétribuées pour une ou des formations terminées dans le cadre du parcours de formation continue en agroenvironnement	10 %	3 %	Non atteinte

Au 31 mars 2025, 3 % des entreprises agricoles inscrites aux programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales ont été rétribuées pour une ou des formations terminées dans le cadre du parcours de formation continue en agroenvironnement. La cible annuelle n'est pas atteinte.

L'aide financière ayant trait à la formation est attribuée à la fin de la dernière année de participation de l'entreprise. Ce sont donc les entreprises de la cohorte 2022 qui ont

pu être rétribuées au cours de l'année 2024-2025 pour des heures de formation admissibles, soit 57 des 1 672 entreprises ayant effectué leur déclaration finale.

Le parcours de formation agroenvironnemental a été intégré au programme en février 2023. Bien que les entreprises de la cohorte 2022 en aient été informées, celles-ci ont disposé de moins de temps pour réaliser les heures de formation. La Financière agricole poursuivra ses activités de promotion de l'aide financière disponible pour les formations via ses réseaux sociaux et son site Web.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	4. Poursuivre le soutien aux entreprises agricoles œuvrant dans le secteur de la production biologique	4.1 Nombre d'entreprises assurées annuellement en production biologique	1 175	1 426	Atteinte

Au 31 mars 2025, le nombre d'entreprises assurées en production biologique s'élève à 1 426, comparativement à 1 182 entreprises pour l'année précédente, soit une augmentation de 21 %. Ce résultat dépasse la cible annuelle.

L'augmentation du nombre d'entreprises assurées en production biologique est principalement attribuable aux entreprises acéricoles. En effet, en raison des conditions météorologiques particulièrement défavorables de la saison 2023, plusieurs entreprises acéricoles ont pris la décision de s'assurer pour la saison 2024.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	5. Contribuer à l'amélioration de la biodiversité en milieu agricole en rétribuant l'aménagement de bandes riveraines élargies, de haies ou d'îlots boisés	5.1 Nombre de mètres carrés (m²) cumulatifs aménagés en bandes riveraines élargies, en haies ou en îlots boisés dans le cadre des programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole	20 000 000 m²	36 795 544 m²	Atteinte

Au 31 mars 2025, ce sont plus de 36 millions de mètres carrés cumulatifs qui ont été aménagés en bandes riveraines élargies, en haies ou en îlots boisés dans le cadre des programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales (RPA), soit une augmentation de plus de 8 millions de mètres carrés par rapport aux superficies déclarées en 2023-2024. La cible pour l'année 2024-2025 est dépassée.

Ce résultat s'explique en partie par l'engouement des entreprises agricoles pour la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité. En effet, près de 2 200 entreprises ont déclaré avoir de tels aménagements sur les terres qu'elles ont exploitées pendant la saison de culture 2024. Cela représente une augmentation de 400 entreprises par rapport à l'année précédente.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	6. Contribuer à l'amélioration de la santé des sols et à la qualité de l'eau en rétribuant les entreprises qui protègent les terres cultivées entre les saisons de culture	6.1 Nouvelles superficies de sol (ha) protégées annuellement par des résidus de culture ou des cultures de couverture dans le cadre des programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole	300 000 ha	295 476 ha	Non atteinte

En 2024-2025, les superficies agricoles protégées par des résidus de culture ou des cultures de couverture dans le cadre des programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales totalisent 295 476 hectares, comparativement à 278 185 hectares l'an dernier.

Bien qu'il y ait une progression dans les superficies protégées par les résidus de culture, la cible prévue en 2024-2025 n'est pas atteinte.

Ce résultat s'explique en partie par une réduction du nombre d'inscriptions au printemps 2024 et à une popularité moins grande qu'anticipée. En effet, seulement 481 nouvelles entreprises se sont inscrites, alors que le budget disponible aurait pu permettre d'inscrire environ 1 000 entreprises.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	7. Encourager la relève agricole féminine	7.1 Proportion de femmes ayant bénéficié d'une aide financière à la relève du Programme d'appui financier à la relève agricole	40 %	43 %	Atteinte

En 2024-2025, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une subvention à la relève agricole atteint 43 %, un pourcentage identique à celui observé l'année précédente. La cible annuelle est atteinte.

La place occupée par la relève agricole féminine au sein des entreprises agricoles se maintient, notamment dans les entreprises de productions moins traditionnelles, ce qui contribue à l'atteinte de la cible.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	8. Accompagner les entreprises agricoles en démarrage dans un secteur de production non traditionnel afin de contribuer à l'innovation et à l'entrepreneuriat local en région	8.1 Nombre d'entreprises ayant bénéficié annuellement d'un accompagnement spécialisé lors du démarrage d'une production agricole émergente ou non traditionnelle	35	40	Atteinte

En 2024-2025, 40 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement spécialisé lors du démarrage d'une production agricole émergente ou non traditionnelle. Ce résultat est légèrement en hausse par rapport à 2023-2024¹⁶ et la cible annuelle est atteinte.

En mars 2025, lors de l'annonce du nouveau budget, le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir davantage le développement du secteur bioalimentaire

au cours des cinq prochaines années, afin d'accroître l'autonomie alimentaire de la province. De nouveaux projets en production agricole émergente ou non traditionnelle pourraient éventuellement voir le jour. L'organisation se tient prête à accompagner les entreprises dans ces projets.



16. À titre indicatif, à la suite d'un raffinement de la méthodologie de calcul, le résultat de 34 entreprises pour l'année 2023-2024 a été révisé à 38. La cible pour l'année 2023-2024 est donc atteinte.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	9. Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation	9.1 Proportion des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 %	100 %	Atteinte

En 2024-2025, 100 % des dossiers structurants déposés au comité de direction ou au conseil d'administration, soit douze dossiers, ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable. La cible annuelle est atteinte.

L'organisation poursuit l'intégration de la prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration des dossiers structurants.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
5.3.1 Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité	10. Mesurer la conformité de l'application de critères de durabilité inclus dans l'approche globale en financement lors des analyses financières	10.1 Proportion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) identifiés et pris en compte de manière conforme pour les dossiers de garantie de prêt échantillonnés	90 %	87 %*	Non atteinte

En 2024-2025, la proportion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) identifiés et pris en compte de manière conforme pour les dossiers de garantie de prêt échantillonnés s'élève à 87 %, comparativement à 88 % en 2023-2024¹⁷. Le résultat 2024-2025 est en deçà de trois points de pourcentage de la cible de 90 %.

Dans un contexte où plusieurs conseillers en financement ont été embauchés au cours des dernières années, des efforts de formation et de sensibilisation ont été réalisés. En outre, deux présentations portant sur les critères ESG ont notamment été réalisées en juin et en novembre 2024 auprès des adjoints en financement pour rappeler l'importance d'une documentation appropriée, par les conseillers en financement, des éléments concernés aux dossiers des clients.

** La méthodologie de calcul des résultats a été modifiée en 2024-2025 afin que les critères ESG identifiés soient considérés distinctement plutôt que regroupés par catégorie. Cette façon de faire permet de mieux refléter l'ensemble des efforts de prise en compte des critères ESG dans l'analyse des dossiers. Considérant que les cibles établies au départ étaient ambitieuses, celles-ci sont maintenues.*

17. Selon la nouvelle méthodologie, le résultat 2023-2024 est estimé à 91 %, donc la cible 2023-2024 aurait été dépassée d'un point de pourcentage.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
5.3.2 Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	11. Gérer les fonds de trésorerie administrés par La Financière agricole de manière responsable en priorisant les placements réalisés auprès d'entreprises ou d'institutions qui prennent en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur modèle d'affaires	11.1 Proportion du portefeuille de placements à court terme répondant à au moins un critère lié au développement durable	90 %	100 %	Atteinte

En 2024-2025, la proportion du portefeuille de placement à court terme répondant à au moins un critère de développement durable est de 100 %. Ce résultat est le même que celui obtenu lors de l'exercice 2023-2024 et excède la cible prévue.

Le résultat s'explique par la continuité des placements auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), laquelle intègre des principes liés à l'investissement responsable dans la gestion de ses fonds et auprès d'institutions signataires de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	12. Poursuivre l'intégration de critères écoresponsables ou écoconditionnels dans les principaux programmes de La Financière agricole	12.1 Proportion des principaux programmes de La Financière agricole intégrant au moins un critère écoresponsable ou écoconditionnel relatif aux pratiques agricoles durables	90 %	90 %	Atteinte

En 2024-2025, la proportion des principaux programmes de La Financière agricole intégrant au moins un critère écoresponsable ou écoconditionnel relatif aux pratiques agricoles durables s'élève à 90 %.

La Financière agricole vise à maintenir cette proportion en s'assurant d'intégrer des critères écoresponsables ou écoconditionnels dans les nouveaux programmes qui s'ajouteront à son offre de service régulière.



Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	13. Mettre en œuvre des mécanismes visant à assurer le suivi des acquisitions responsables dans les contrats de biens et de services	13.1 Proportion des contrats de biens et de services intégrant au moins un critère d'acquisition responsable	20 %	12 %	Non atteinte

En 2024-2025, 12 % des contrats conclus intégraient au moins un critère d'acquisition responsable, soit l'équivalent de 4 contrats sur 33. Bien qu'une progression soit observable, la cible n'est pas atteinte.

Le résultat s'explique en partie par le fait que les façons de faire pour favoriser l'intégration de critères d'acquisition responsable, notamment lors de l'évaluation des besoins, restent à bonifier afin qu'une proportion plus élevée de contrats intègrent ceux-ci.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	14. Réaliser une transformation numérique responsable	14.1 Amélioration de l'indice de maturité numérique responsable	45 %	50 %	Atteinte

Au 31 mars 2025, l'indice de maturité numérique responsable s'élève à 50 %. La cible annuelle est atteinte.

La Financière agricole est soucieuse d'offrir des systèmes et des outils numériques performants et responsables.

Les travaux de transformation numériques seront l'occasion d'intégrer des pratiques durables additionnelles, notamment en matière de conception des systèmes et de l'infonuagique. Ces pratiques permettront de diminuer l'empreinte environnementale, sociale et économique des systèmes et des infrastructures informatiques.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	15. Améliorer la gestion des matières résiduelles de La Financière agricole	15.1 Nombre de nouvelles attestations IOR+ obtenues annuellement par La Financière agricole pour ses établissements	1	1	Atteinte

Au cours de 2024-2025, La Financière agricole a obtenu une attestation ICI on recycle + (IOR+) pour son centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu. Cette attestation a été obtenue à la suite de la mise en œuvre d'actions qui

contribuent à une gestion efficace des matières résiduelles et à la promotion de pratiques écoresponsables. La cible annuelle est atteinte.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	16. Poursuivre la sensibilisation à la mobilité durable des employés de La Financière agricole	16.1 Nombre d'activités de sensibilisation annuelles visant à encourager la mobilité durable des employés	2	2	Atteinte

En 2024-2025, deux activités de sensibilisation visant à encourager la mobilité durable des employés ont été organisées, soit le même nombre que l'année précédente :

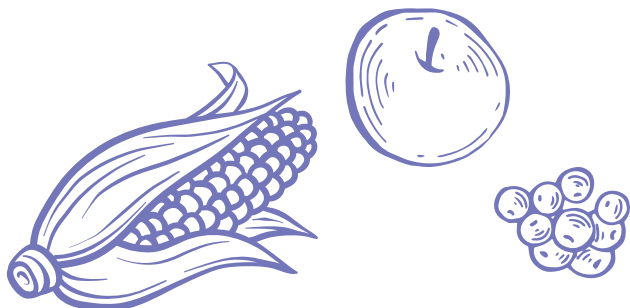
- Mai 2024 : Défi du Mois du vélo (six publications);
- Septembre 2024 : Défi sans auto solo (quatre publications).

La cible annuelle est atteinte.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Atteinte de la cible
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	17. Encourager l'évaluation des risques agroenvironnementaux par les entreprises agricoles relativement à l'amélioration de la santé et de la conservation des sols	17.1 Proportion des entreprises ciblées par la nouvelle mesure d'écoconditionnalité du programme Agri-investissement dont les données financières ont été traitées et qui détiennent un Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ou un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) valide pour la période concernée	s. o.	s. o.	Non applicable

Aucune cible n'a été établie pour l'année 2025-2026, car la nouvelle mesure d'écoconditionnalité du programme Agri-investissement est applicable à compter de l'année de participation 2025. Les entreprises ciblées par la mesure auront jusqu'au 30 septembre 2026 pour transmettre à La Financière agricole leurs données financières et confirmer qu'ils détiennent un Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ou un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) valide pour leur année de participation.

L'introduction de cette mesure d'écoconditionnalité au programme vise à encourager les entreprises agricoles à évaluer et à gérer proactivement les impacts environnementaux de leurs activités. Rappelons que le PAA ou le PAEF sont des plans permettant aux entreprises d'avoir un portrait de leur situation agroenvironnementale et d'optimiser leurs pratiques de fertilisation en vue d'améliorer la santé des sols.



Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Nom et année du rapport : Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024, Chapitre 2 : Pratiques agricoles : santé et conservation des sols

Recommandation : Inclure dans ses programmes de soutien financier des conditions suffisantes pour accélérer l'adoption de pratiques agricoles durables favorisant la santé et la conservation des sols.

Mesures prises à la suite de la recommandation					
Action		Indicateur	Échéancier	État d'avancement au 31 mars 2025	
1	Suivre annuellement le nombre d'entreprises qui participent aux mesures visant à accélérer plus spécifiquement l'adoption de pratiques agricoles durables favorisant la santé et la conservation des sols et apporter des ajustements au besoin.	1	Nombre d'entreprises auprès desquelles des mesures d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité spécifiques à la santé et à la conservation des sols s'appliquent.	Mars 2025, 2026 et 2027	En cours Un indicateur de suivi des entreprises visées a été défini. En 2024-2025, on dénombre 482 entreprises auprès desquelles des mesures d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité spécifiques à la santé et à la conservation des sols s'appliquent.
2	Élaborer et mettre en œuvre un projet pilote, dans le cadre du Programme d'assurance récolte, pour évaluer la faisabilité d'intégrer une mesure d'écoresponsabilité ou d'écoconditionnalité liée aux pratiques agricoles favorisant la santé et la conservation des sols, afin d'accélérer l'adoption des pratiques pour un plus grand nombre d'entreprises.	2A	Dépôt du projet pilote au comité de direction de La Financière agricole	Juin 2025	Réalisé Un projet pilote visant l'adoption de pratiques favorisant l'amélioration et la santé des sols a été réalisé et a conduit, en mars 2025, à l'adoption du Programme d'appui financier à la couverture végétale hivernale. Le programme offrira un rabais de contribution aux entreprises inscrites au Programme d'assurance récolte qui adopteront la pratique de cultures de couverture des sols, laquelle est bénéfique pour l'environnement. Le programme sera en vigueur à partir de l'année d'assurance 2026.
		2B	Dépôt et réalisation du plan de communication	Juin 2026	En cours Le plan de communication a été déposé au vice-président aux assurances et à la protection du revenu. Les activités de communication sont planifiées au cours de la prochaine année.
		2C	Analyse déposée incluant : Nombre d'entreprises et d'unités assurées visées par la mesure Taux de participation	Décembre 2027	À venir L'analyse des premiers résultats est prévue au cours de l'automne 2026.

Mesures prises à la suite de la recommandation

Action	Indicateur	Échéancier	État d'avancement au 31 mars 2025
3 Collaborer, à titre de membre du comité de suivi, à une initiative de recherche universitaire portant sur le rôle des programmes d'assurance et de protection du revenu agricole dans l'adoption de pratiques agricoles durables par les entreprises agricoles au Québec, afin d'effectuer une veille pour inspirer les actions de La Financière agricole et de ses collaborateurs afin d'accélérer l'adoption de pratiques agricoles favorables à la santé et à la conservation des sols.	3A Participation au comité de suivi du projet	Décembre 2024	En cours La Financière agricole a participé à une première rencontre du comité de suivi du projet de recherche « Innover pour des politiques de gestion des risques incitatives à la transition agroenvironnementale » en janvier 2025. L'objectif est de déterminer comment les programmes de gestion des risques peuvent contribuer et favoriser l'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement.
	3B Rapport de projet déposé incluant une recommandation quant à la fréquence de l'exercice de veille	Décembre 2027	À venir Les travaux de recherche sont amorcés. Il est prévu que le rapport final ainsi que les recommandations soient déposés au comité de suivi du projet en décembre 2027. Ce rapport permettra de mieux comprendre le rôle que peuvent jouer les programmes de gestion des risques dans l'adoption des pratiques bénéfiques pour l'environnement.
4 Ajouter une nouvelle mesure d'écoconditionnalité liée à la santé et à la conservation des sols dans le cadre du programme Agri-investissement.	4A Plan de communication déployé	Mars 2025	Réalisé Le plan de communication a été déployé et complété de juillet à novembre 2024.
	4B Nombre d'entreprises se conformant à la mesure comparativement à celles visées	Mars 2027	À venir La nouvelle mesure d'écoconditionnalité liée au Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) et au Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) a été intégrée au programme Agri-investissement pour l'année d'assurance 2025. Les premiers résultats seront disponibles à l'automne 2026.
5 Évaluer la faisabilité d'ajouter une mesure d'écoresponsabilité liée à la santé et à la conservation des sols dans le Programme Investissement Croissance Durable (PICD) et mettre en œuvre la mesure, le cas échéant.	5 Analyse de faisabilité déposée au comité de direction de La Financière agricole	Avril 2025	À venir L'analyse de faisabilité est en cours de réalisation. Il est prévu qu'elle soit déposée à l'automne au comité de direction.

Mesures prises à la suite de la recommandation

Action	Indicateur	Échéancier	État d'avancement au 31 mars 2025
6 Actualiser le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de La Financière agricole, en ajoutant au moins une action concernant l'une ou l'autre des nouvelles mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité envisagées dans le présent plan d'action (action 2, 4 ou 5), auxquelles seront associées des cibles qui ne seront pas déjà atteintes lorsqu'elles seront fixées.	6A Plan d'action de développement durable 2023-2028 actualisé déposé	Octobre 2025	Réalisé Une action portant sur la nouvelle mesure d'écoconditionnalité liée à la santé et à la conservation des sols mise en place dans le cadre du programme Agri-investissement a été ajoutée au Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028. Le PADD actualisé a été approuvé par le conseil d'administration en mars 2025.
	6B Nombre de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes	Octobre 2025	Réalisé Un indicateur visant à dénombrer les mesures d'écoconditionnalité dans les programmes a été défini et sera suivi annuellement. Pour 2024-2025, quatre mesures d'écoconditionnalité sont en vigueur. Celles-ci ont par ailleurs été inscrites dans le Registre des mesures environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de La Financière agricole qui été élaboré au cours de 2024-2025.
	6C Nombre de mesures d'écoresponsabilité dans les programmes	Octobre 2025	Réalisé Un indicateur visant à dénombrer les mesures d'écoresponsabilité dans les programmes a été défini et sera suivi annuellement. Pour 2024-2025, 17 mesures d'écoresponsabilité sont en vigueur. Celles-ci ont par ailleurs été inscrites dans le Registre des mesures environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de La Financière agricole qui été élaboré au cours de 2024-2025.



Déclaration de services et satisfaction de la clientèle

Mise à jour en janvier 2024, la Déclaration de services à la clientèle de La Financière agricole affirme que la relation avec la clientèle est une priorité pour l'organisation. Elle y présente ses engagements en matière de qualité des services et ses objectifs de traitement.

Le tableau 7 présente la performance des équipes opérationnelles quant au traitement des différents programmes, des plaintes et des demandes de révision.

TABEAU 7 – Résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle au 31 mars 2025

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Traiter le dossier d'indemnisation des protections en assurance récolte (individuelle) en moins de 30 jours civils	82 % Non atteint	90 % des dossiers traités	83 % Non atteint	24 jours
Traiter les dossiers dès le calcul d'une avance ou d'un paiement final en assurance stabilisation	98 % Atteint	98 % des dossiers traités	99 % Atteint	ND
Émettre l'avis de calcul des bénéfices du programme (ACBP) (Agri-stabilité et Agri-Québec Plus) en moins de 75 jours civils	84 % Atteint	75 % des dossiers traités	82 % Atteint	39 jours
Transmettre l'avis de dépôt (Agri-investissement et Agri-Québec) en moins de 45 jours civils	87 % Atteint	80 % des dossiers traités	89 % Atteint	22 jours
Rendre une décision relativement à une garantie de prêt en moins de 14 jours civils	48 % Non atteint	80 % des dossiers traités	55 % Non atteint	17 jours
Rendre une décision relativement à une subvention en moins de 20 jours civils	38 % Non atteint	80 % des dossiers traités	54 % Non atteint	23 jours
Traiter une plainte en 20 jours ouvrables et moins	98 % Atteint	90 % des dossiers traités	93 % Atteint	8 jours
Traiter un recours en révision par le comité de réexamen en 45 jours civils et moins	83 % Atteint	80 % des dossiers traités	75 % Non atteint	38 jours
Traiter un recours en révision par le comité de révision et le comité d'examen en appels en 60 jours civils et moins	80 % Atteint	75 % des dossiers traités	94 % Atteint	32 jours

Programmes de financement et d'assurance

Au 31 mars 2025, La Financière agricole a atteint les cibles de plus de la moitié des engagements prévus à ses différents programmes. Les résultats du traitement des dossiers relatifs aux programmes suivants sont tous supérieurs à la cible établie :

- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles;
- Programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus;
- Programmes Agri-investissement et Agri-Québec.

Pour les décisions relatives à une garantie de prêt et à une subvention, les conseillers en financement ont réussi à améliorer le rythme de traitement au cours de l'année 2024-2025, malgré la complexification des dossiers en raison de la conjoncture économique et de la situation financière de certaines entreprises. Bien que leurs cibles ne soient pas atteintes, une amélioration des délais de traitement est constatée pour ces programmes de financement. Par rapport à l'année 2023-2024, il s'agit d'une progression vers l'atteinte des cibles de 7 points de pourcentage pour les demandes de garantie de prêt et de 16 points de pourcentage pour les demandes de subvention. Pour la clientèle, cela se traduit par une

diminution du délai moyen de 3 jours civils pour leurs demandes de garanties de prêts et de 5 jours civils pour leurs demandes de subvention.

Quant au traitement des dossiers d'indemnisation dans le Programme d'assurance récolte, le résultat de 83 % demeure sous la cible de 90 %, malgré une progression de 1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Plusieurs stratégies de gestion de la charge de travail des équipes opérationnelles ont été réalisées en 2024-2025. Celles-ci se poursuivront en 2025-2026, afin d'optimiser l'organisation du travail et de poursuivre l'amélioration des délais de traitement.

Un plan d'amélioration de la performance globale de la Vice-présidence à la clientèle a été introduit en 2024-2025 ayant pour but de maintenir un haut niveau de service à la clientèle et de viser une standardisation de l'approche client pour atteindre les cibles de la Déclaration de services à la clientèle. Ce plan s'appuie, entre autres, sur le suivi rigoureux d'indicateurs de performance, l'amélioration de la planification de la main-d'œuvre et le développement des compétences du personnel du réseau régional au bénéfice de la clientèle.

Satisfaction relative aux délais de réponse

L'évaluation des délais de réponse à un courriel, aux confirmations de rendez-vous et aux retours d'appels est importante pour La Financière agricole. En effet, ces interactions correspondent généralement au premier contact direct que la clientèle a avec l'organisation et elles se doivent d'être positives.

La façon de déterminer l'atteinte ou non de cette cible se fait annuellement par le biais du sondage sur la satisfaction de la clientèle en posant la question suivante au client : « Quel est votre niveau de satisfaction concernant les délais de réponse obtenus pour une réponse à un courriel, une confirmation de rendez-vous ou un retour d'appel ? ».

Le tableau 8 présente les résultats pour cette question au cours des deux dernières années.

TABEAU 8 – Taux de satisfaction de la clientèle à l’égard des délais de réponse

Engagements	Cible	Résultats 2023-2024 ¹⁸	Résultats 2024-2025 ¹⁹
Réponse à un courriel dans un délai de 2 jours ouvrables	90 %	88 % Non atteint	89 % Non atteint
Confirmation d’un rendez-vous dans un délai de 2 jours ouvrables	90 %	89 % Non atteint	90 % Atteint
Retour d’appel dans un délai de 2 jours ouvrables	90 %	88 % Non atteint	88 % Non atteint

Les résultats du sondage pour la dernière année financière sont semblables à ceux de l’année 2023-2024. Ils indiquent que les délais de réponse sont jugés satisfaisants par la majorité de la clientèle. En effet,

environ neuf clients sur dix se disent satisfaits des délais obtenus en général, peu importe le type de demande. De manière plus précise, plus de quatre clients sur dix affirment même être très satisfaits des délais obtenus.

Satisfaction de la clientèle

Conformément aux années précédentes, La Financière agricole a réalisé un sondage annuel afin d’évaluer divers aspects de la satisfaction de la clientèle. Le tableau 9 présente les résultats de l’évaluation du service offert par le personnel des équipes en assurance et en financement. Ces résultats sont semblables à ceux de l’année

2023-2024, considérant que la variation d’une année à l’autre se limite à 1 ou 2 points de pourcentage selon l’élément considéré. Ainsi, dans l’ensemble, la plupart des clients qui ont eu recours au personnel de La Financière agricole pendant la dernière année semblent globalement très satisfaits du service obtenu.

TABEAU 9 – Taux de satisfaction de la clientèle à l’égard du service à la clientèle

Éléments évalués	2022-2023	2023-2024 ²⁰	2024-2025 ²¹
Services à la clientèle dans son ensemble	88 %	88 %	89 %
Qualités/Comportements concernant le personnel			
Le personnel était courtois	97 %	97 %	96 %
Le personnel m’a informé des étapes de traitement	91 %	90 %	92 %
Le personnel avait les connaissances relatives aux programmes	91 %	89 %	91 %
Le personnel a respecté les délais convenus	90 %	89 %	90 %
Le personnel était disponible	90 %	88 %	90 %
Le personnel m’a facilité la tâche pour gérer ma demande	89 %	87 %	89 %

En plus du sondage annuel, La Financière agricole sollicite régulièrement une rétroaction de la part du client en l’invitant à répondre à un sondage dès la fin d’un service

rendu. Ces sondages comprennent trois questions portant sur la mesure de l’expérience client et permettent de recueillir les commentaires de la clientèle.

18. La marge d’erreur du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle 2024 est de 1,2%.

19. La marge d’erreur du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle 2025 est de 1,8%.

20. La marge d’erreur du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle 2024 est de 1,2%.

21. La marge d’erreur du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle 2025 est de 1,8%.

Bureau de l'expérience client

Institué en septembre 2021, le bureau de l'expérience client (BEC) de La Financière agricole a le mandat de contribuer à améliorer en continu la performance de l'organisation et la qualité des services offerts au regard des besoins et des attentes de la clientèle.

En 2024-2025, le BEC a réalisé plusieurs actions pour être à l'écoute de la voix de la clientèle afin qu'elle soit prise en compte, entre autres, dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la transformation numérique de l'organisation. Notamment, il a assuré :

- La collaboration à la consultation sur la révision du Programme d'assurance récolte;
- L'analyse de la situation actuelle à La Financière agricole et la réalisation d'un étalonnage auprès d'organismes et de compagnies d'assurance ayant réalisé leur transformation numérique, afin de soutenir l'établissement d'une stratégie d'adoption du numérique;
- La mise en ligne d'une section intranet intitulée La Voix du client, destinée au personnel de l'organisation, afin de regrouper à un même endroit l'offre de services du BEC, les résultats des sondages de rétroaction, ainsi que de la documentation sur le concept de l'expérience client;

- La révision de la *Procédure encadrant les sondages réalisés à La Financière agricole du Québec ou l'un de ses mandataires*, en juin 2024, notamment pour y intégrer le BEC à titre d'intervenant clé dans l'identification des besoins de consultation;
- L'administration d'un test auprès d'utilisateurs, afin de considérer leur point de vue dans la révision de la lettre de déclaration de solde;
- La bonification de l'offre de services du BEC par l'ajout de nouveaux formats de consultation;
- La rédaction et la diffusion de diverses communications, visant le partage de la connaissance de la clientèle de l'organisation et de l'offre de services du BEC.

L'expérience client englobe la qualité de l'offre de services, mais aussi la qualité de la relation client. Dans cette optique, au cours de l'année 2024-2025, le bureau de l'expérience client a également amorcé les travaux afin de produire un Guide pour les besoins des employés en relation avec la clientèle.

Gestion des plaintes

La Politique sur la gestion des plaintes de La Financière agricole contribue à l'amélioration continue des services. Elle permet d'offrir à sa clientèle la possibilité d'exprimer son insatisfaction et de soutenir la qualité de ses services.

Aux fins de l'application de la politique, une plainte constitue une insatisfaction exprimée, verbalement ou par écrit, au sujet de la qualité de la prestation de services offerte à la clientèle et des produits offerts par La Financière agricole, incluant les paramètres de programmes et leur administration. La clientèle bénéficie d'ailleurs de la possibilité de déposer une plainte de façon simple et sécuritaire, par l'entremise du formulaire de plainte en ligne disponible sur le site Web de La Financière agricole.

En 2024-2025, La Financière agricole a reçu 67 plaintes, comparativement à 350 en 2023-2024. Il s'agit d'une diminution de 81 % comparativement à l'année 2023-2024, année pour laquelle un nombre important de plaintes avaient été transmises en raison des conditions climatiques hautement défavorables.

Pour l'année 2024-2025, parmi les principaux motifs d'insatisfaction, l'indemnisation de la protection collective Foin et pâturages pour l'année d'assurance

2024 a fait l'objet de 14 plaintes sur les 17 plaintes reçues relativement au Programme d'assurance récolte. Les insatisfactions exprimées ont porté principalement sur l'évaluation des pertes à l'égard des données colligées par les stations météorologiques, les indemnités versées qui ne reflètent pas la réalité de leur entreprise, le fait qu'aucune indemnité n'a été versée même si le foin est de moins bonne qualité cette année ainsi que l'absence d'indemnité pour excès de pluie qui empêche de couvrir adéquatement les pertes au-delà de la franchise.

Parmi les 21 plaintes reçues à l'égard du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, 16 concernaient le calcul des compensations.

Le service à la clientèle a fait l'objet de 9 plaintes. Celles-ci ont porté principalement sur les délais et la qualité de l'accompagnement lors du traitement des dossiers. Le suivi de ces plaintes a permis d'apporter les correctifs nécessaires, le cas échéant.

Dans un souci de répondre adéquatement à sa clientèle, La Financière agricole porte une grande attention aux plaintes reçues, car elles permettent notamment à l'organisation de s'améliorer.

TABLEAU 10 – Répartition des plaintes par catégorie

Objet visé par les plaintes	2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Nombre	Pourcentage du total des plaintes	Nombre	Pourcentage du total des plaintes	Nombre	Pourcentage du total des plaintes
Programme d'assurance récolte : système collectif et système individuel	12	31,6	299	85,4	17	25,4
Agri-stabilité et Agri-investissement	4	10,5	5	1,4	9	13,4
Programme de financement de l'agriculture, Programme d'appui financier à la relève agricole et Programme Investissement Croissance Durable	4	10,5	10	2,9	8	12
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	2	5,3	10	2,9	21	31,3
Plan sauvage d'indemnisation des dommages causés par la faune	1	2,6	0	0	0	0
Plan de localisation et des parcelles agricoles	1	2,6	2	0,6	0	0
Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	6	15,8	4	1,1	1	1,5
Initiative Canada-Québec d'aide pour atténuer les impacts de l'excès de pluie survenu au Québec en 2023 dans certaines régions et productions agricoles	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	1	1,5
Mesure de remboursement des frais de préparation des données financières	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	1	1,5
Service à la clientèle	8	21,1	20	5,7	9	13,4
TOTAL	38	100	350	100	67	100



GESTION DES RESSOURCES



Ressources humaines et accès à l'égalité en emploi

Au 31 mars 2025, La Financière agricole comptait 683 employés, en excluant les étudiants et les stagiaires, ce qui correspond à une augmentation de 21 employés par rapport au résultat obtenu au 31 mars 2024. Cette augmentation s'explique notamment par de meilleurs résultats en fidélisation du personnel et les besoins

pour la phase préparatoire du projet de transformation numérique. Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, elle a utilisé 635 équivalents à temps complet (ETC). Ainsi, les résultats sont légèrement supérieurs à la cible permise par le Secrétariat du Conseil du trésor de 633 ETC.

TABLEAU 11 – Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emplois²²

Secteurs	Personnel d'encadrement	Professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total au 31 mars 2025	Total au 31 mars 2024	Écart entre 2025 et 2024
Siège social	24	288	62	374	333	+41
Réseau régional	13	148	148	309	329	-20
TOTAL	37	436	210	683	662	+21

TABLEAU 12 – Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Catégories	Heures normales	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés ²³
Personnel d'encadrement	69 769	0	69 769	38
Personnel professionnel	719 385	4 552	723 937	396
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	366 300	976	367 276	201
TOTAL 2024-2025	1 155 454	5 528	1 160 982	635
TOTAL 2023-2024	1 114 404	9 738	1 124 142	616

Gestion de l'expertise

La gestion de l'expertise représente un levier à la mobilisation des employés et à la performance organisationnelle. À cet effet, La Financière agricole a investi 2,3 % de sa masse salariale en formation, en misant notamment sur l'offre de formation à l'interne pour répondre aux besoins de développement, entre autres en agriculture, en assurance, en financement et en ressources informationnelles.

Le nombre et la diversité des activités offertes dans le Plan de développement des ressources humaines, ainsi que les investissements pour le soutien aux études des employés ont contribué à obtenir une moyenne de jours de formation par personne de 4,5 en 2024-2025, ce qui est stable par rapport à l'année précédente.

22. Effectif en poste au 31 mars 2025 : nombre de personnes occupant un poste régulier, occasionnel et saisonnier, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

23. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,30 heures par année.

TABLEAU 13 – Évolution des dépenses de formation²⁴

Répartition des dépenses en formation	Année financière 2022-2023	Année financière 2023-2024	Année financière 2024-2025
Proportion de la masse salariale (%)	2,2	2,1	2,3
Nombre moyen de jours de formation par personne :			
• Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	6,3	7,7	6,3
• Professionnels, avocats et notaires	4,8	4,8	4,5
• Techniciens et personnel de bureau	2,8	3,4	4,1
TOTAL	4,2	4,5	4,5
Somme allouée par personne	1 637	1 536	1 707

Planification de la main-d’œuvre

Mouvement du personnel

En 2024-2025, le taux de départ volontaire du personnel régulier, qui est composé de départs à la retraite, de mutations hors de l’organisation et de démissions, est de 10,0 %, soit 4,6 points de pourcentage inférieur à l’année précédente. La diminution du nombre de mutations en 2024-2025 explique majoritairement cette diminution. Afin de connaître les motifs de départ des employés et mettre en place des actions préventives lorsqu’elle a un

pouvoir d’action sur le motif évoqué, un questionnaire de départ est acheminé aux employés qui quittent l’organisation et ceux-ci sont invités pour une entrevue avec un conseiller de la Direction des ressources humaines. De plus, dans une optique d’attraction et de fidélisation du personnel, La Financière agricole a lancé, en novembre dernier, sa marque employeur. Celle-ci a été déployée dans les activités d’attraction et dans les outils internes offerts aux employés, créant ainsi un sentiment d’appartenance à l’organisation.

TABLEAU 14 – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	Nombre 2022-2023 ²⁵	Taux (%) 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux (%) 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux (%) 2024-2025	Taux de la fonction publique (%) 2024-2025
Retraite	32	5,7	24	4,2	23	4,0	2,0
Démission	25	4,5	18	3,1	15	2,6	3,1
Mutation de sortie	36	6,4	42	7,3	20	3,4	3,8
Total – Départ volontaire	93	16,6	84	14,6	58	10,0	9,0
Nombre moyen d’employés durant la période de référence	560,6	s. o.	576	s. o.	580,6	s. o.	64 789

24. Les données de ce tableau incluent l’ensemble du personnel, soit le personnel d’encadrement, professionnel et fonctionnaire, mais excluent les titulaires d’emploi supérieur, à l’exception des données 2022-2023 qui elles excluent les étudiants et les stagiaires.

25. La méthodologie de calcul a changé en 2023-2024. Les résultats de 2022-2023 ont été recalculés en conséquence, dans un souci de cohérence.

TABLEAU 15 – Emplois régionalisés au 31 janvier 2025

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation entre le 1 ^{er} octobre 2018 et le 31 janvier 2025
49	29

Mobilisation du personnel

Une nouvelle démarche de mobilisation des employés a été déployée en 2024-2025 par un premier sondage organisationnel. Cette nouvelle approche a permis d'actualiser les pratiques et d'intervenir en continu sur les différentes sphères de la mobilisation des employés. En parallèle, l'organisation a mis en place des actions pour favoriser l'expérience gestionnaire dans les sphères liées à l'allègement administratif, à la santé et au développement.

La Financière agricole a aussi déployé la mise à jour de sa Directive en matière de vision globale en santé des personnes, laquelle repose sur quatre axes, soit la culture de santé globale, la promotion et la prévention, l'expérience employé positive et la gestion des absences et du retour au travail.

Accès à l'égalité en emploi

La Financière agricole est soucieuse de respecter les exigences en matière d'égalité en emploi. Elle est proactive pour mettre de l'avant les mesures gouvernementales favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi. Malgré ses efforts, l'organisation n'a pas atteint les cibles gouvernementales en la matière.

Par ailleurs, le taux de présence des femmes au sein de l'effectif régulier et occasionnel est de 64,5 %, ce qui démontre de manière significative leur place au sein de l'organisation. Quant à leur représentativité au sein du personnel d'encadrement, il se situe à 48,4 % en 2024-2025, mais n'a cessé de croître depuis les trois dernières années.

En cohérence avec la Directive en matière de vision globale en santé des personnes de l'organisation, et dans l'optique de favoriser l'inclusion, plusieurs actions ont été déployées en matière de prévention de violence conjugale et familiale. Une section a été créée dans l'intranet pour favoriser l'accès à l'information. De plus, une communication du président-directeur général destinée à l'ensemble de l'organisation a été réalisée pour présenter l'accompagnement qui est offert aux victimes par l'organisation.

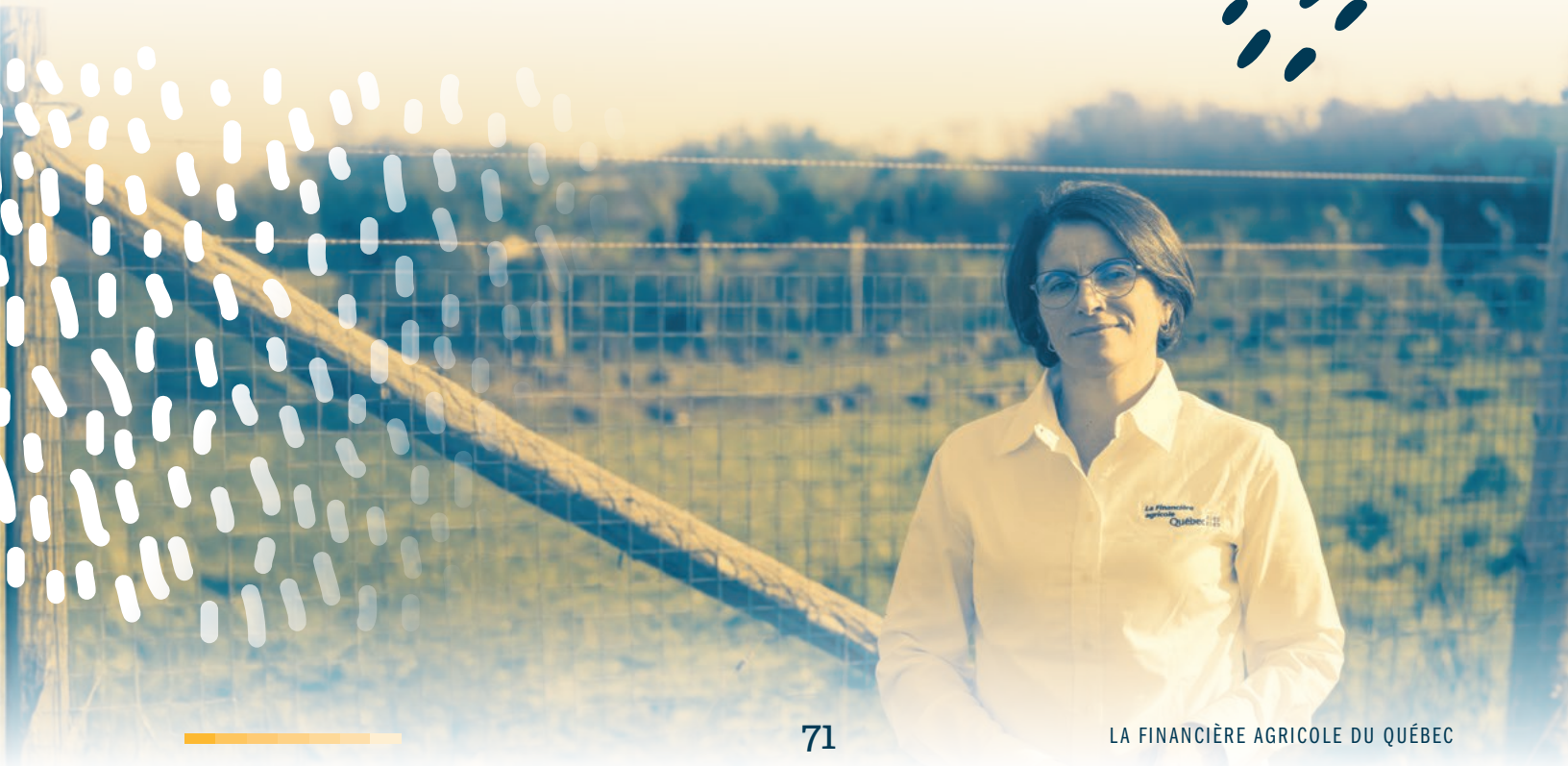


TABLEAU 16 – Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel²⁶

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence au 31 mars 2023 par rapport à l'effectif régulier et occasionnel (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence au 31 mars 2024 par rapport à l'effectif régulier et occasionnel (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence au 31 mars 2025 par rapport à l'effectif régulier et occasionnel (en pourcentage)
Membres de minorité visible	50	8,1	67	10,1	74	10,9
Membres de minorité ethnique	8	1,3	13	2,0	14	2,1
Personnes handicapées	11	1,8	10	1,5	10	1,5
Personnes autochtones	6	1,0	4	0,6	4	0,6
Femmes	413	66,6	431	65,1	437	64,5

TABLEAU 17 – Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence au 31 mars 2023 par rapport au personnel d'encadrement (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence au 31 mars 2024 par rapport au personnel d'encadrement (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence au 31 mars 2025 par rapport au personnel d'encadrement (en pourcentage)
Membres de minorité visible	3	9,1	5	13,9	3	9,7
Membres de minorité ethnique	0	0	0	0	0	0
Personnes handicapées	0	0	0	0	0	0
Personnes autochtones	1	3,0	1	2,8	0	0
Femmes	13	39,4	16	44,4	15	48,4

26. Les données excluent l'effectif de la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs) ainsi que les étudiants et les stagiaires.

Ressources financières

Cadre financier

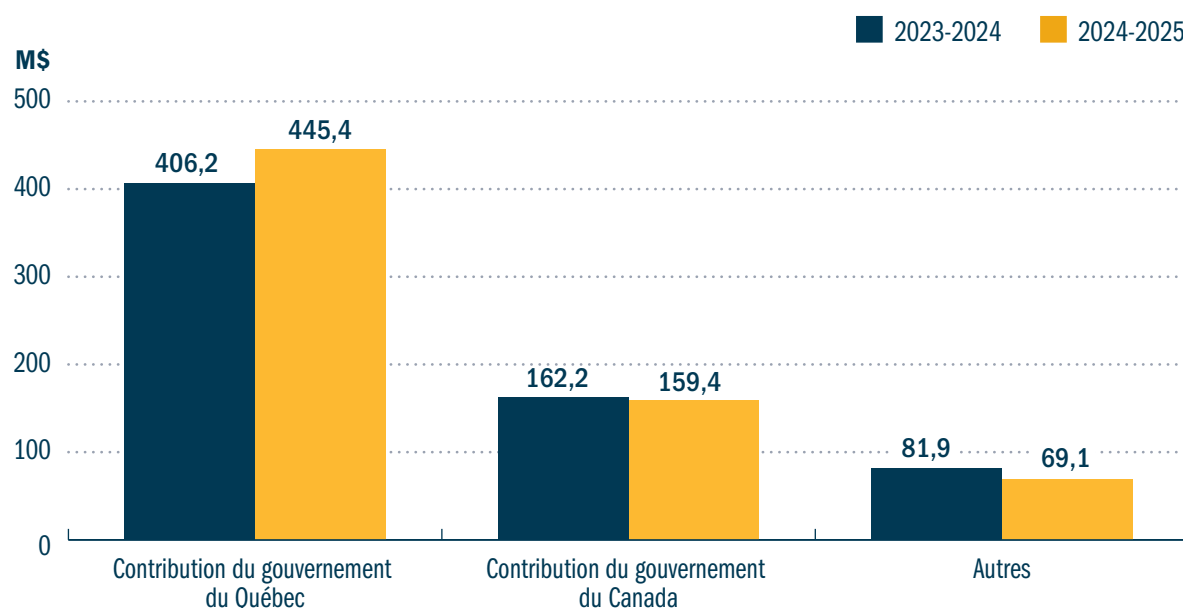
La contribution du gouvernement du Québec en 2024-2025 totalise 445,4 millions de dollars. Elle représente principalement une contribution annuelle du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de 422,7 millions de dollars, soit une augmentation de 28,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente. De plus, une contribution de 18,4 millions de dollars a été autorisée dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales ainsi qu'une contribution de 3,7 millions de dollars relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide pour atténuer les impacts de l'excès de pluie survenu au Québec en 2023 dans certaines régions et productions agricoles. Enfin, une autre contribution de 11 milliers de dollars a été faite dans le cadre du Programme de soutien des producteurs laitiers face à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

La Financière agricole reçoit également des contributions provenant du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés, établis en vertu du Partenariat canadien pour une agriculture durable. Ces contributions s'élèvent à 159,4 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, soit 2,8 millions de dollars de moins comparativement à 2023-2024.

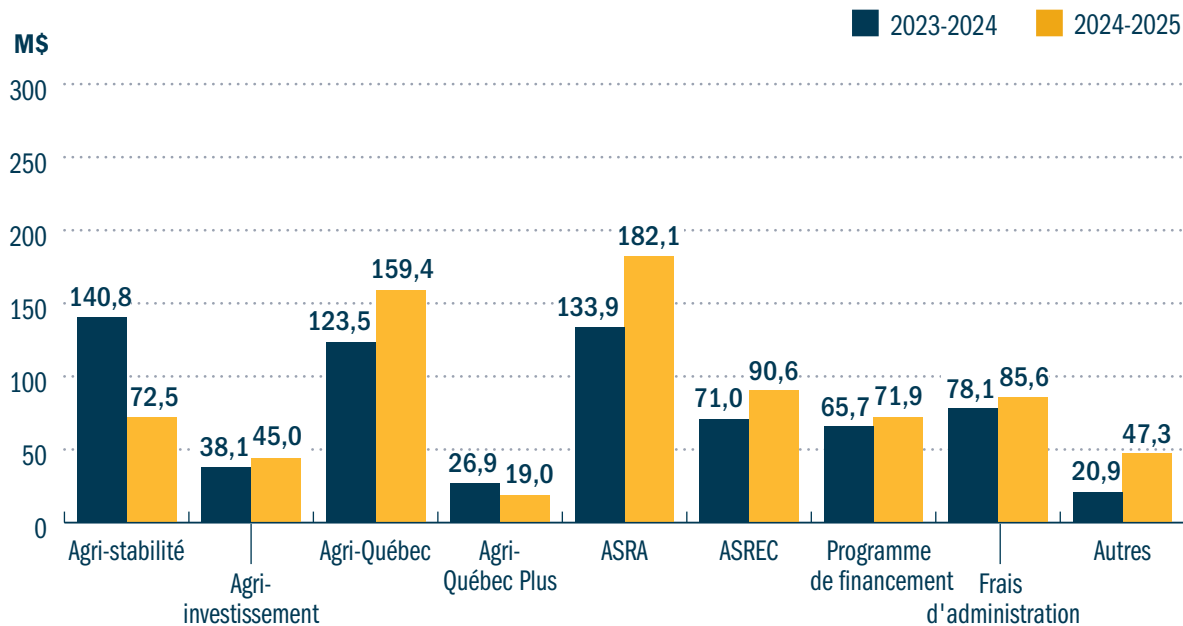
Les autres revenus sont principalement les revenus de placement, les revenus de droits administratifs et les contributions des participants au programme Agri-stabilité.

Pour l'exercice financier 2024-2025, les résultats affichent un déficit de 99,5 millions de dollars. Le détail des revenus et dépenses de l'organisation est présenté dans les états financiers.

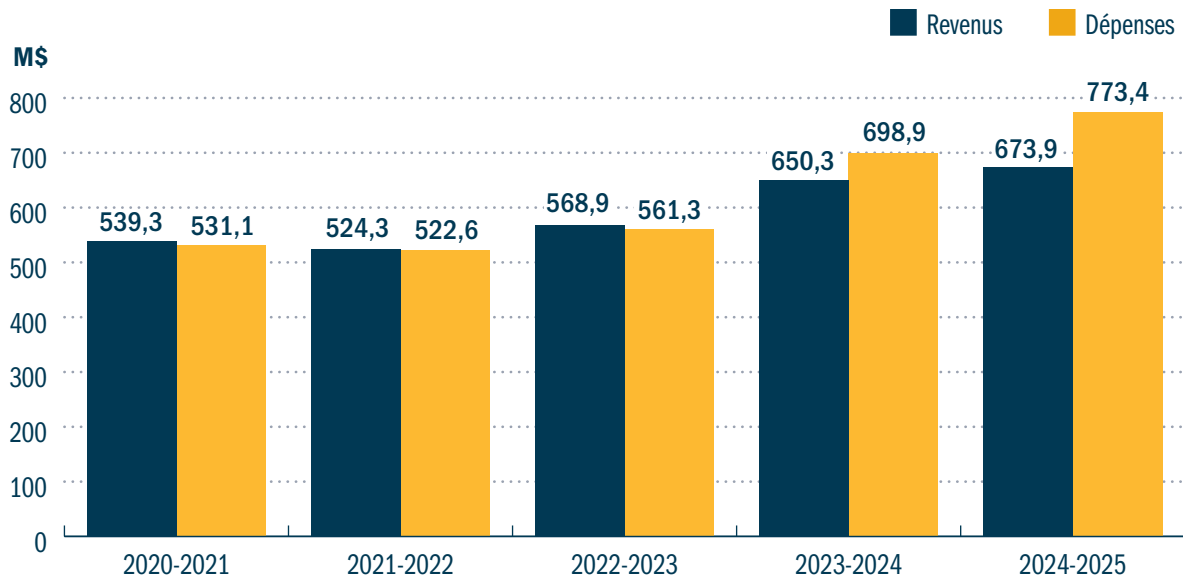
GRAPHIQUE 19 – Sources de revenus en 2023-2024 et en 2024-2025



GRAPHIQUE 20 – Répartition des ressources financières en 2023-2024 et en 2024-2025



GRAPHIQUE 21 – Historique des revenus et des dépenses



La Financière agricole détient une réserve de 334,6 millions de dollars pour gérer les risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. L'organisation détient également une réserve de 140,6 millions de dollars lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts

accordées advenant un contexte économique difficile. Les sommes sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte. Les contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole sont déposées directement dans les fonds fiduciaires.

Dépenses administratives

En 2024-2025, La Financière agricole disposait d'un budget de 87,3 millions de dollars pour les dépenses administratives. Le tableau ci-dessous démontre que l'organisation a été en mesure de respecter son budget.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2023-2024 et 2024-2025 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses pour soutenir les travaux préparatoires en vue de la transformation numérique.

TABEAU 18 – Dépenses administratives

Nature des dépenses	Budget de dépenses 2024-2025 (M\$) (1)	Dépenses réelles au 31 mars 2025 (M\$) (2)	Écart (M\$) (3) = (2) – (1)	Variation (%)	Dépenses réelles 2023-2024 (M\$)
Masse salariale	61,9	65,2	3,3	5 %	60,1
Fonctionnement	25,4	20,4	-5,0	-20 %	18,0
Total de l'organisation	87,3	85,6	-1,7	-2 %	78,1

État des placements et des emprunts

Le rendement réalisé au cours de l'exercice financier sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec a été, pour le portefeuille de la réserve pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus, supérieur à son rendement espéré. Quant à ceux du Fonds du Programme d'assurance récolte (ASREC) et du Compte dédié aux garanties de prêts, ils ont été inférieurs à leur rendement espéré.

Le portefeuille de la réserve pour le Programme ASRA et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus affiche un rendement de 6,10 %, par rapport à son rendement espéré de 5,73 %. Le portefeuille du Fonds ASREC affiche, quant à lui, un rendement de 7,07 %, le plaçant ainsi en dessous de son rendement espéré de 7,43 %. Le portefeuille du Compte

dédié aux garanties de prêts affiche un rendement de 7,22 %, ce qui le situe en dessous de son rendement espéré de 8,00 %.

Le rendement réalisé par la gestion active des placements à court terme se situe à 4,64 % pour l'ensemble des portefeuilles sous la gestion de La Financière agricole. Ce rendement est supérieur de 50 points de base à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 579,3 millions de dollars et les revenus d'intérêts générés de 26,9 millions de dollars.

La Financière agricole ne dispose d'aucun régime d'emprunts à court terme auprès d'institutions financières autorisées par le gouvernement du Québec au 31 mars 2025. Au cours de l'exercice financier 2024-2025, La Financière agricole a financé, à même ses liquidités, les besoins de financement du Fonds ASRA.

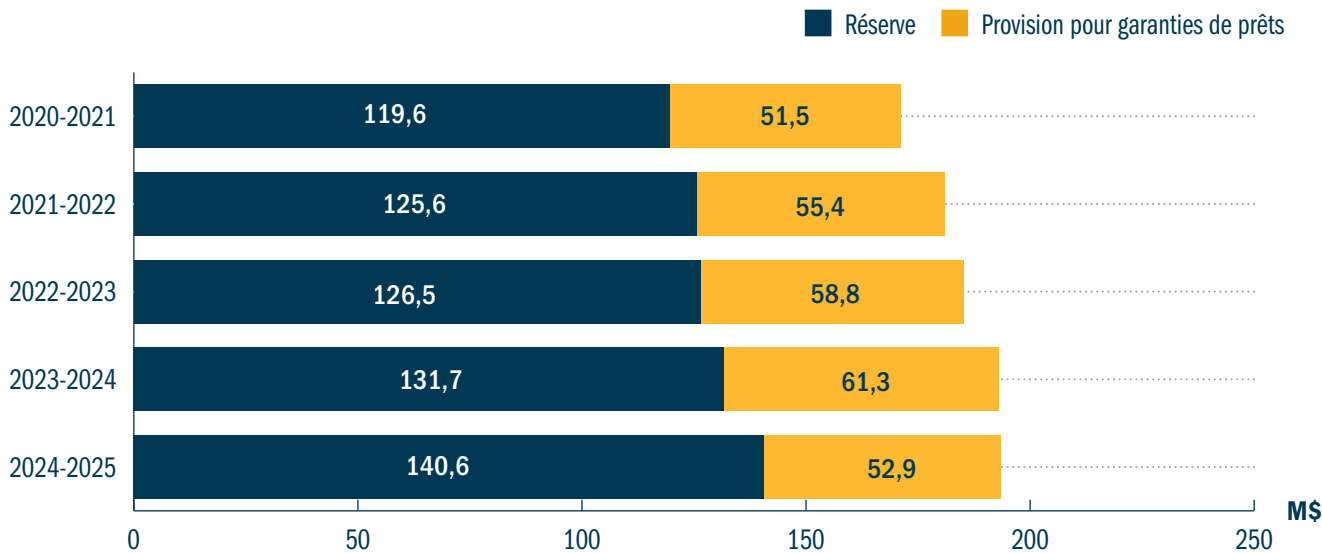
État du Compte dédié et des fonds

État du Compte dédié aux garanties de prêts

La Financière agricole assure à un prêteur le remboursement des pertes résultant d'une garantie de prêt agricole ou forestier ainsi que certaines dépenses admissibles. À la suite d'une analyse actuarielle effectuée afin d'évaluer, notamment, le montant nécessaire au Compte dédié aux garanties de prêts, le montant maximum de la réserve doit être équivalent à 2 % de l'encours. Ce montant permet de respecter les obligations contractées advenant une période économique difficile. À cette fin, La Financière agricole détient des actifs qui sont affectés aux paiements

des pertes. L'ensemble de ces actifs constitue le Compte dédié aux garanties de prêts. Au 31 mars 2025, le solde du Compte dédié est de 193,5 millions de dollars, incluant la réserve de 140,6 millions de dollars. Le portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis par La Financière agricole est de 7,07 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 421 milliers de dollars ont été versés aux institutions financières en contrepartie des pertes subies. En 2023-2024, la somme versée était de 54 milliers de dollars. Au 31 mars 2025, le ratio de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,006 % comparativement à 0,001 % l'année précédente.

GRAPHIQUE 22 – Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers

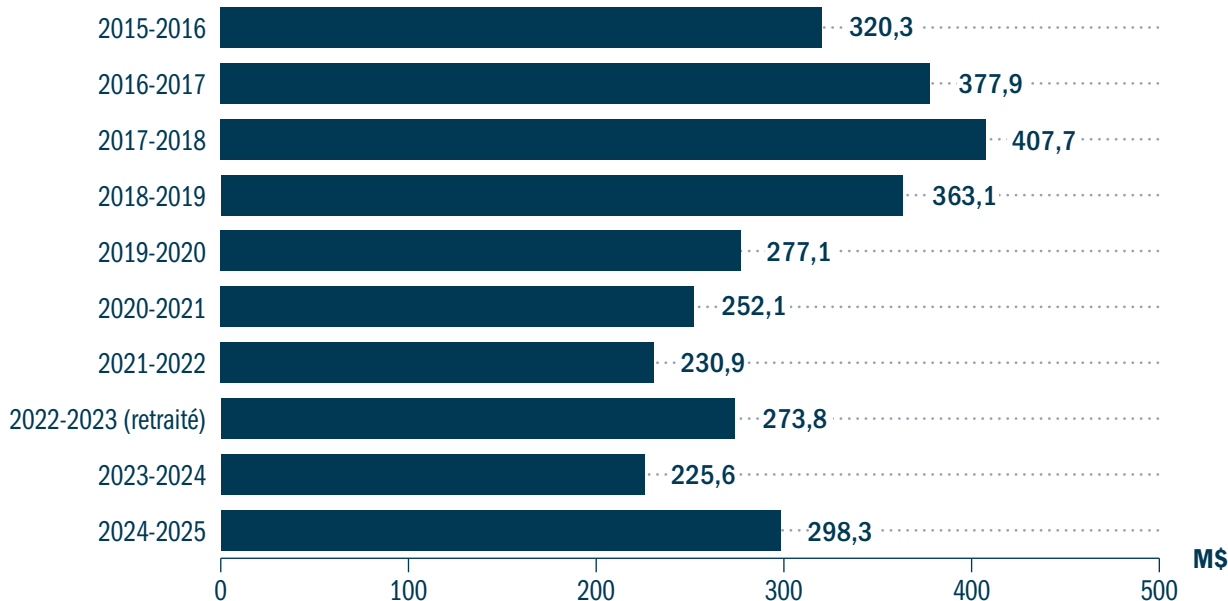


État du Fonds d'assurance récolte

Ce Fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, du gouvernement du Canada et de La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec, ainsi que des revenus de placement. Les frais administratifs sont assumés par les gouvernements provincial et fédéral. Les contributions doivent permettre,

à long terme, de payer les indemnités auxquelles les adhérents ont droit. Pour ce faire, La Financière agricole assure un suivi rigoureux de l'évolution de l'adhésion et de la conjoncture liée aux besoins d'intervention. Au 31 mars 2025, le Fonds présentait un avoir de 298,3 millions de dollars, soit une hausse de 72,7 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 23 – Fonds d'assurance récolte pour les dix derniers exercices financiers

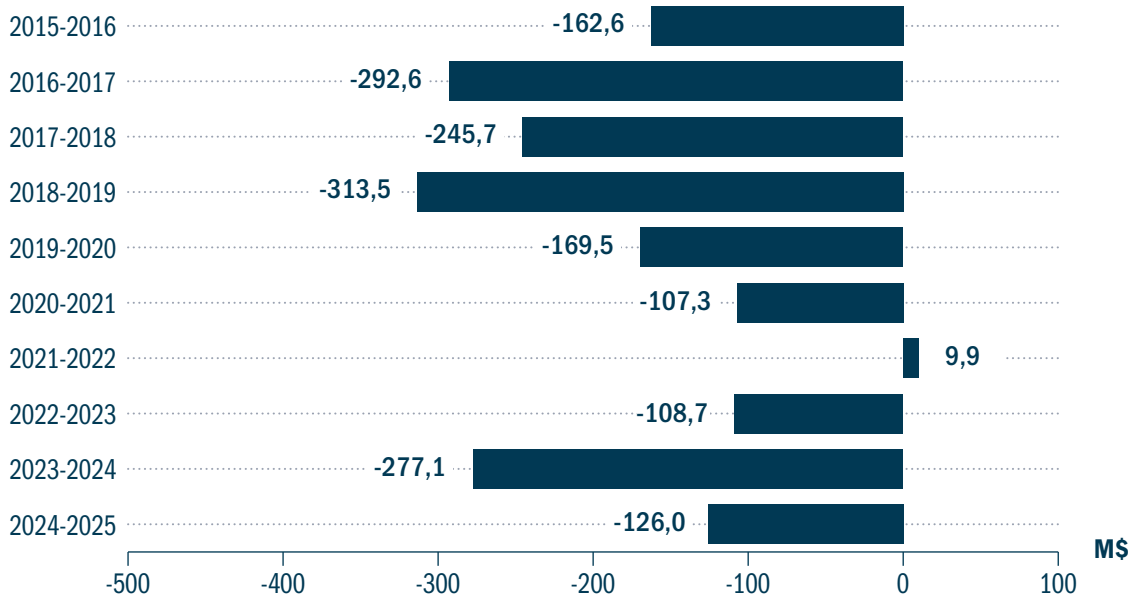


État du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le Fonds ASRA est constitué au tiers des contributions des adhérents et aux deux tiers de celles de La Financière agricole. Les frais administratifs sont assumés par La Financière agricole, à l'exception des études des coûts de production et de la certification actuarielle qui sont assumés par le Fonds. L'ensemble des contributions

doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit. Au terme de l'exercice 2024-2025, ce Fonds présente un déficit de 126 millions de dollars, dont 155,8 millions de dollars sont impartis au secteur porcin. D'autres secteurs présentent, quant à eux, un excédent. Le détail de l'état de ce Fonds est présenté dans les états financiers.

GRAPHIQUE 24 – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les dix derniers exercices financiers



Ressources informationnelles

À La Financière agricole, les ressources informationnelles exercent un rôle de catalyseur de la transformation numérique une priorité dans le Plan stratégique 2022-2027. Celles-ci visent à offrir des services simplifiés, intégrés et de qualité qui sont adaptés aux besoins de sa clientèle, de ses partenaires et de ses employés.

Les ressources informationnelles contribuent à la performance et à la transformation de l'organisation en assurant une coordination d'ensemble. Elles contribuent également à la mise en œuvre de solutions innovantes, efficaces et sécuritaires alignées sur la continuité et l'évolution des besoins d'affaires de l'organisation, les orientations gouvernementales et les meilleures pratiques du marché en ressources informationnelles.

La gouvernance et la gestion des ressources informationnelles

La Financière agricole est engagée dans une gouvernance et une gestion transparente et responsable de ses ressources informationnelles. Elle se conforme aux obligations découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

En 2024-2025, l'organisation a révisé sa Politique sur la gouvernance des ressources informationnelles de façon à ce que celle-ci soit adaptée notamment aux défis à relever dans le cadre des travaux de sa transformation numérique qu'elle a entrepris. Elle a également ajusté sa structure et ses mécanismes de gouvernance et de gestion en confiant des rôles et des responsabilités spécifiques aux membres de la haute direction.

L'expertise en gestion et en valorisation des données a été bonifiée au sein de l'organisation de manière à accroître la capacité d'analyse de l'organisation par l'intelligence d'affaires et en avançant dans l'adoption responsable de l'intelligence artificielle.



Transformation numérique

La clientèle est au centre des actions de transformation de La Financière agricole. La transformation vise à être plus performant et à mieux accompagner les entreprises agricoles avec des produits et services innovants à travers une offre de services intégrée en matière de protection du revenu, d'assurance, de financement agricole, de service à la clientèle et de gestion de l'information. Des programmes plus simples, moins de démarches administratives, une réduction des délais de traitement, de nouveaux produits accessibles plus rapidement, une disponibilité de service plus grande, un meilleur accès à de l'information de qualité, ne sont que quelques-uns des bénéfices visés par cette transformation.

La transformation est également au cœur des activités de l'organisation. Tous les secteurs de l'organisation sont mobilisés et contribuent activement à la réussite de la transformation numérique dans l'objectif commun d'améliorer l'expérience client.

En 2024-2025, beaucoup d'efforts ont été déployés en travaux préparatoires et ceux-ci se poursuivent. Plus précisément, ces travaux consistent notamment à revoir l'organisation du travail, les processus d'affaires et les programmes, à établir la stratégie de migration de données pour constituer le dossier client et assurer la cohabitation avec les nouveaux systèmes, à réaliser plusieurs positionnements technologiques et d'intégration, à consulter la clientèle et les partenaires ainsi qu'à déployer la stratégie de gestion du changement.

La satisfaction, la mobilisation et l'adhésion des clients et des employés sont essentielles pour faire de ce projet un succès. À cet effet, l'équipe de l'expérience client consulte la clientèle et les différentes parties prenantes. Leur apport est un intrant fort à la conception de la solution.

De plus, cette année, un jalon stratégique important a été complété avec l'approbation, par le Conseil du trésor, de la phase d'exécution du projet « Solution d'affaires supportant les programmes en assurance et en protection du revenu » qui a permis de lancer l'appel d'offres public.

Sécurité de l'information et protection des renseignements personnels

La Financière agricole pose des gestes importants et structurants en vue de consolider et d'améliorer sa posture en sécurité de l'information incluant la protection des renseignements personnels.

Elle a revu sa Politique de sécurité de l'information et s'est dotée d'un plan d'action consolidée en la matière qui lui permettra d'articuler et de suivre l'ensemble des activités

prioritaires ayant le plus d'effet sur les risques pour les prochaines années. Ces travaux préparatoires permettront d'établir de solides assises en matière de sécurité de l'information, lesquelles sont également essentielles à sa transformation numérique et pour assurer une résilience face aux menaces émergentes.

Au cours de l'année, plusieurs interventions se sont intensifiées et particulièrement en matière de protection, de prévention, de formation et de sensibilisation du personnel ainsi que d'évolution du cadre normatif (politique, directive, règle, procédure, etc.).

Continuité et capacité humaine

La Financière agricole aligne ses activités en matière de ressources informationnelles sur les initiatives structurantes mises de l'avant par le gouvernement et notamment celles du Programme de consolidation des centres de traitement informatique, de la modernisation de ses technologies et pratiques de développement de systèmes, de même que de l'actualisation de ses infrastructures du Réseau gouvernemental de télécommunication.

Des efforts importants ont également été consacrés à l'entretien et à l'évolution des actifs informationnels existants. Dans le contexte du déploiement futur d'une nouvelle solution logicielle intégrée, des actions ciblées sont nécessaires afin d'assurer une transition harmonieuse tout en assurant la continuité des services. Les systèmes et les infrastructures actuels sont vieillissants et la main-d'œuvre ayant les connaissances et l'expertise pour en assurer le maintien et l'évolution se fait de plus en plus rare au gouvernement et sur le marché.

En parallèle, l'organisation a poursuivi la mise en place de pratiques agiles et de gestion de projets contemporaines et alignées sur les pratiques du marché. Elle a aussi progressé dans la montée en compétences numériques de son personnel afin de renforcer l'expertise nécessaire à la réussite de sa transformation. Consciente que la réussite de sa transformation numérique repose en partie sur la compréhension et l'engagement de son personnel, de tous les acteurs, les partenaires et sa clientèle, l'organisation s'est dotée d'une Stratégie de gestion du changement.

La Financière agricole est également à pied d'œuvre pour moderniser ses pratiques et son environnement de travail afin d'assurer une gestion intégrée et optimale des documents et assurer l'évolution de ses outils de collaboration.

MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE



Grâce à ses interventions diversifiées alignées sur ses objectifs stratégiques, La Financière agricole réalise sa mission dans un souci d'amélioration continue de sa performance. À cet égard, l'organisation effectue le suivi de l'évaluation de son efficacité et de sa performance en utilisant les quatre critères d'appréciation de la Commission de l'administration publique ci-après. Ces critères se retrouvent dans le rapport annuel et dans les autres outils de suivi, tels que le tableau de bord de gestion de l'organisation :

1. La réalisation d'activités qui couvrent l'ensemble de sa mission
2. L'atteinte de ses objectifs stratégiques
3. Une prestation de services à la clientèle de qualité
4. Une gestion adéquate et judicieuse de ses ressources

Indicateurs significatifs de l'organisation

La Financière agricole dispose d'un tableau de bord de gestion qui s'inspire des bonnes pratiques dans le domaine. Celui-ci est arrimé avec son plan stratégique, son plan d'action de développement durable et la Déclaration de services à la clientèle. Constitué selon le

principe de cascade, il décline les indicateurs stratégiques de l'organisation en indicateurs clés de performance. Le tableau de bord de gestion se veut un outil pour faciliter la prise de décision. Il fait l'objet d'un suivi trois fois par année au conseil d'administration.

Étalonnage

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), La Financière agricole adopte des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. La loi précise que ce type d'exercice doit être réalisé tous les trois ans. Une approche en deux volets a été retenue par le conseil d'administration de La Financière agricole :

- Le balisage avec les organisations d'autres provinces ayant des mandats semblables à ceux de La Financière agricole;
- Le balisage avec des organisations de la fonction publique québécoise.

La Financière agricole s'assure de réaliser périodiquement les études de balisage des deux volets retenus afin de respecter ses obligations.

Étude de performance comparée

C'est dans ce contexte que l'Étude de performance comparée 2023-2024, réalisée par l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique, a été déposée au conseil d'administration en 2024²⁷. Cette étude visait à comparer des indicateurs avec des organisations d'autres provinces portant sur trois programmes offrant le plus de possibilités de comparaison, soit l'assurance récolte

(ASREC), Agri-stabilité et le financement. Cette dernière étude couvre les résultats pour les années 2019-2020 à 2022-2023.

Les indicateurs identifiés par le conseil d'administration pour cette étude de performance comparée, et qui ont pu faire l'objet d'une comparaison des résultats, sont présentés dans le tableau suivant.

27. L'Étude de performance comparée a été déposée au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles le 28 mai 2024 et au conseil d'administration le 21 juin 2024.

Tableau 19 – Résultats de La Financière agricole comparativement à la moyenne des organisations étudiées, pour chacun des indicateurs comparés au cours des quatre années à l'étude, soit de 2019-2020 à 2022-2023

	Indicateurs comparés	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		Moyenne globale	
		FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.
1	Taux global de satisfaction de la clientèle (%)	85 %	79 %	83 %	83 %	87 %	88 %	84 %	87 %	85 %	84 %
2	Taux de satisfaction envers le service à la clientèle	88 %	91 %	86 %	92 %	91 %	92 %	88 %	92 %	88 %	92 %
3	Indice net de recommandation client de La Financière agricole	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	38	57	30	54	34	56
4	Taux de satisfaction de la clientèle envers les services numériques	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	89 %	85 %	88 %	83 %	89 %	84 %
5	Délai de traitement d'un dossier – ASREC (jours)	21	25	23	30	22	22	25	23	23	25
6	Proportion des dossiers Agri-stabilité traités (% en 75 jours ou moins)	63 %	49 %	59 %	53 %	60 %	42 %	74 %	52 %	64 %	49 %
7	Délai de traitement d'un dossier – Financement (jours)	17	17	16	18	19	21	18	20	18	19
8	Taux de participation (en nombre de fermes) – Agri-stabilité	58 %	38 %	58 %	36 %	56 %	33 %	55 %	37 %	57 %	36 %
9	Taux de participation (en nombre de fermes) – Financement	44 %	29 %	52 %	30 %	53 %	31 %	53 %	29 %	51 %	30 %
10	Taux de couverture (en \$) – ASREC	59 %	61 %	60 %	65 %	61 %	65 %	62 %	64 %	61 %	64 %
11	Taux de couverture (en \$) – Agri-stabilité	78 %	60 %	81 %	62 %	74 %	57 %	77 %	60 %	78 %	60 %
12	Taux de couverture (en \$) – Financement	31 %	23 %	30 %	23 %	29 %	23 %	28 %	22 %	30 %	23 %
13	Taux de renouvellement de l'ASREC	s. o.	96 %	94 %	95 %	95 %	94 %	95 %	94 %	95 %	95 %
14	Seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles	106 %	90 %	129 %	127 %	124 %	159 %	117 %	152 %	119 %	132 %
15	Taux d'acceptation des prêts ou des garanties de prêts	98 %	85 %	98 %	85 %	99 %	85 %	98 %	82 %	98 %	84 %
16	Proportion de l'encours de la relève sur celui de La Financière agricole	17 %	14 %	19 %	15 %	20 %	16 %	24 %	18 %	20 %	16 %
17	Coût de revient par contrat – ASREC	644 \$	610 \$	615 \$	565 \$	622 \$	565 \$	659 \$	572 \$	635 \$	578 \$
18	Coût de revient par dossier – Agri-stabilité	312 \$	1 237 \$	232 \$	1 079 \$	222 \$	1 470 \$	282 \$	1 078 \$	262 \$	1 216 \$
19	Coût de revient par dossier – Financement	1 003 \$	3 808 \$	1 104 \$	3 729 \$	1 266 \$	3 313 \$	1 352 \$	3 572 \$	1 181 \$	3 606 \$

	Indicateurs comparés	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		Moyenne globale	
		FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.
20	Ratio des frais d'exploitation – ASREC²⁸	1,13 %	0,78 %	1,02 %	0,70 %	0,92 %	0,55 %	0,81 %	0,44 %	0,97 %	0,62 %
21	Ratio des frais d'exploitation – Financement²⁹	0,44 %	0,98 %	0,47 %	0,93 %	0,51 %	0,85 %	0,52 %	0,86 %	0,49 %	0,91 %
22	Taux de perte en fonction de l'encours	0,07 %	0,22 %	0,01 %	0,26 %	0,01 %	0,10 %	0,03 %	0,12 %	0,03 %	0,18 %

Principaux constats

La Financière agricole se compare avantageusement par rapport aux organisations étudiées pour la plupart des indicateurs présentés dans l'étude. Les efforts constants de l'organisation pour mesurer et maintenir sa performance se traduisent dans les résultats obtenus considérant le contexte de transformation numérique.

Plus précisément, pour les indicateurs liés au service à la clientèle, il est à noter que la fréquence et la méthodologie de sondage varient d'une organisation à l'autre, rendant ainsi plus difficiles les comparaisons. Les résultats de La Financière agricole pour ses taux de satisfaction de la clientèle demeurent néanmoins relativement élevés et stables d'une année à l'autre.

Concernant les indicateurs liés aux processus, la performance est notamment évaluée en mesurant les délais de traitement d'un dossier ASREC, d'un dossier de financement, de même que la proportion des dossiers Agri-stabilité traités en 75 jours ou moins. Bien que l'on constate une certaine disparité dans ces délais entre les organisations, une situation s'expliquant par les façons de faire qui varient selon les provinces, les résultats de La Financière agricole sont cependant comparables à la moyenne des organisations pour les deux premiers indicateurs et largement supérieurs pour le troisième.

Pour les indicateurs liés à la gestion des programmes, les taux de participation aux programmes de La Financière agricole sont supérieurs à la moyenne des organisations en financement et pour Agri-stabilité. Par ailleurs, le taux de couverture en ASREC est légèrement inférieur aux autres organisations.

En ce qui a trait aux indicateurs de gestion financière, La Financière agricole se démarque particulièrement pour deux d'entre eux, soit le coût de revient par dossier Agri-stabilité et celui en financement. Ces derniers sont en effet inférieurs à ceux des autres provinces. Il est à noter que La Financière agricole administre trois autres programmes qui utilisent les mêmes données financières qu'Agri-stabilité, ce qui explique en partie le coût de revient moindre par rapport aux autres organisations. En ce qui concerne le coût de revient en financement, on remarque une grande

disparité entre les organisations ayant participé à l'étude, considérant les différences dans les modalités de prêts ou de garanties de prêts. Bien que le coût de revient en ASREC soit relativement stable et supérieur à celui des autres provinces, les résultats du ratio des frais d'exploitation en ASREC s'améliorent d'une année à l'autre, passant de 1,13 % en 2019-2020 à 0,81 % en 2022-2023.

D'autre part, La Financière agricole a intégré pour une première fois dans l'Étude de performance comparée 2023-2024 un volet visant une comparaison avec l'Indice de performance de l'administration publique du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Dans le cadre de cette comparaison, La Financière agricole obtient un résultat supérieur (80 %) aux 21 ministères disposant d'indicateurs communs (78 %), ce qui la situe au deuxième niveau de l'échelle de notation (bon). La Financière agricole se compare avantageusement en ce qui concerne, notamment, le taux de qualité de la gestion des ressources humaines, de l'audit interne et de la gestion intégrée des risques.

Pistes d'action

Pour donner suite aux conclusions de l'Étude de performance comparée 2023-2024, les pistes d'action suivantes ont été identifiées :

- Mener à terme les travaux de transformation numérique, incluant la révision des modèles d'affaires en financement, en assurance et en gestion des relations avec la clientèle et la stratégie d'accompagnement de la clientèle présentant un niveau de vulnérabilité plus élevé;
- Poursuivre les actions visant à bonifier l'expérience client, notamment grâce aux travaux du bureau de l'expérience client;
- Poursuivre le déploiement d'outils technologiques permettant de sonder la mobilisation des employés et l'identification de leurs besoins de même que d'améliorer la gestion de leurs apprentissages;
- Poursuivre le déploiement de la marque employeur de l'organisation afin d'attirer de nouveaux talents, de favoriser la fidélisation des talents et de mobiliser le personnel.

28. Calcul : Frais administratifs du programme en fonction des valeurs assurées pour l'ASREC.

29. Calcul : Frais administratifs du programme en fonction de l'encours pour le Financement.

Accompagnement du Mouvement québécois de la qualité

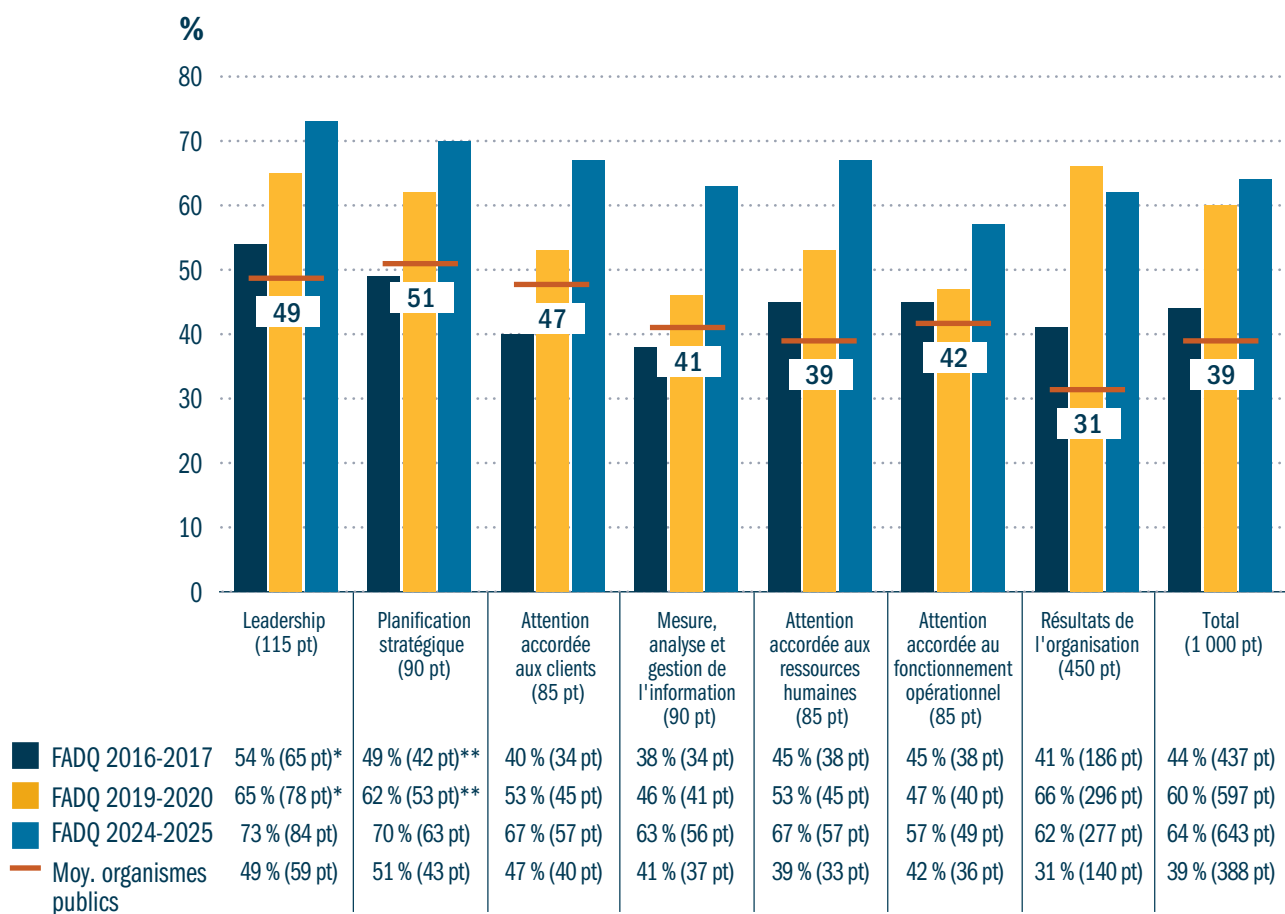
Afin d’adopter une perspective élargie d’évaluation de la performance, La Financière agricole a mandaté le Mouvement québécois de la qualité (MQQ) afin que celui-ci pose un diagnostic de sa performance en 2024-2025. Ce diagnostic considère les pratiques et les principes de gestion issus d’organisations performantes. Il a en outre permis de réaliser un étalonnage avec des organismes publics de secteurs d’activité différents, mais ayant des processus similaires, grâce à la mesure et à la comparaison d’un indice global de performance organisationnelle basé sur sept grands domaines d’évaluation, à savoir :

- 1. Le leadership;
- 2. La planification stratégique;
- 3. L’attention accordée aux clients;
- 4. La mesure, l’analyse et la gestion de l’information;
- 5. L’attention accordée aux ressources humaines;
- 6. L’attention accordée au fonctionnement opérationnel;
- 7. Les résultats de l’organisation.

Comparativement au précédent exercice réalisé en 2019-2020, l’organisation s’est améliorée dans six des sept domaines d’évaluation. Elle dépasse aussi la moyenne des organismes publics dans chacun des domaines d’évaluation.

Son pointage est passé de 597/1000, en 2019-2020, à 643/1000 en 2024-2025, dépassant la moyenne des autres organismes publics (388 points) de même que celle des organismes publics ayant reçu une Grande mention au Prix performance Québec (517 points). Cette augmentation permet à La Financière agricole de se hisser parmi les meilleures organisations publiques. En effet, seulement 2 % d’entre celles qui participent au Prix performance Québec administrés par le Mouvement québécois de la qualité et le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie atteignent un pointage de 650.

Graphique 25 – Comparaison des résultats obtenus par La Financière agricole avec les résultats moyens des autres organismes publics ayant bénéficié d’un service d’accompagnement du Mouvement québécois de la qualité



* Lors des exercices 2016-2017 et 2019-2020, la section Leadership totalisait 120 points.
** Lors des exercices 2016-2017 et 2019-2020, la section Planification stratégique totalisait 85 points.

Gestion des risques organisationnels

Pour mener à bien sa mission et atteindre ses objectifs stratégiques, La Financière agricole veille à identifier, analyser et suivre ses risques organisationnels majeurs susceptibles de compromettre leur réalisation. L'organisation dispose d'un encadrement organisationnel définissant les modalités d'application du processus de gestion des risques. Cette approche permet à l'organisation de se positionner face à ses grandes préoccupations tout en considérant ses priorités stratégiques et l'évolution de son contexte. Le cycle auquel est soumis ce processus s'étend annuellement du 1^{er} juin au 31 mai. À son terme, un suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation est réalisé et des travaux de reddition de comptes et de mise à jour des risques sont entrepris et présentés au conseil d'administration. En cours d'année, chacun des risques organisationnels majeurs fait l'objet d'une surveillance par un comité du conseil d'administration afin de suivre l'évolution des mesures de mitigation associées.

En 2024-2025, six risques organisationnels majeurs ont été priorisés et documentés. La Financière agricole porte notamment une attention particulière aux enjeux majeurs découlant du contexte organisationnel actuel que sont :

- les besoins de main-d'œuvre qualifiée;
- les technologies de l'information, principalement au regard de la sécurité de l'information, de l'utilisation de l'intelligence artificielle ainsi que de la réalisation de la transformation numérique, afin de permettre à l'organisation d'accomplir sa mission auprès de sa clientèle;

- l'adaptation des produits et des services aux changements climatiques ainsi qu'aux attentes sociétales;
- les possibilités de stratagèmes malveillants pouvant occasionner des situations de fraude.

Afin de s'assurer de réaliser sa mission, La Financière agricole dispose également d'autres mécanismes permettant de structurer la prise en compte des risques dans ses activités, notamment un cadre d'appétit et de tolérance au risque dans ses programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu, un cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels et un cadre de gestion des risques de corruption et de collusion en matière de gestion contractuelle. L'organisation est aussi sur le point d'approuver un cadre de gestion du contrôle et de la conformité pour les secteurs des assurances et du financement.



GOUVERNANCE



Conseil d'administration de La Financière agricole

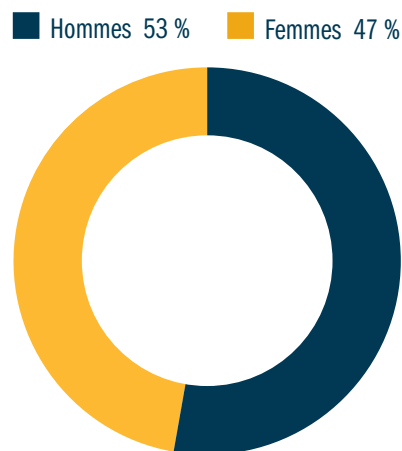
Le conseil d'administration est composé de 15 membres, dont le président du conseil, le président-directeur général et le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Au 31 mars 2025, il comptait dix membres indépendants et trois membres nommés parmi les personnes désignées par l'Union des producteurs agricoles.

Sa composition respecte les exigences législatives concernant la représentation des femmes, la présence d'un membre âgé de 35 ans ou moins lors de sa nomination et la représentativité de la diversité québécoise.

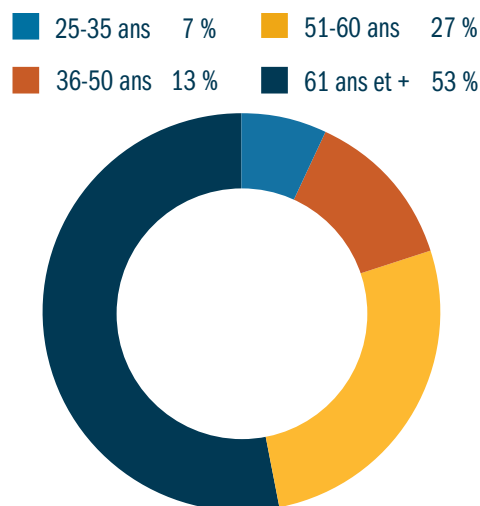
Le conseil d'administration identifie les priorités de la Société, veille à sa pérennité et assure la qualité de sa gestion. Il adopte les programmes qu'elle administre ou met en œuvre à la demande du gouvernement ainsi que le plan stratégique. Il approuve aussi plusieurs documents stratégiques essentiels, comme le budget, les états financiers et le rapport annuel. Il exerce également un rôle de surveillance, notamment en matière de gestion des risques, de performance et d'éthique, et répond des décisions de la Société devant le gouvernement.

Quatre comités soutiennent les travaux du conseil : le comité d'audit, le comité de gouvernance, d'éthique et des ressources informationnelles, le comité des ressources humaines et le comité des services à la clientèle.

Graphique 26 – Proportion hommes-femmes au sein du conseil



Graphique 27 – Tranches d'âge au sein du conseil



Faits saillants 2024-2025

Appui au secteur agricole et bonification des programmes

Face à l'instabilité économique, le conseil d'administration a maintenu le cap sur une priorité claire : soutenir concrètement les entreprises agricoles et adapter les programmes aux réalités du terrain. Qu'il s'agisse de la relève, des productrices et producteurs agricoles confrontés aux aléas climatiques ou des entreprises fragilisées par la hausse des taux d'intérêt, les administrateurs ont examiné de près les besoins émergents afin d'adopter des mesures concrètes.

Comme l'indique la liste ci-après, plusieurs décisions ont été prises pour renforcer la résilience du secteur : bonifications, refontes de programmes, ajustements de paramètres et nouveaux leviers financiers.

Ces décisions s'appuient sur une lecture attentive de la conjoncture agricole, notamment dans le secteur porcin, où le conseil a évalué les effets du mécanisme de retrait mis en place par les Éleveurs de porcs du Québec. Cette vigilance s'est aussi traduite par l'approbation de mesures ciblées pour certaines productions, démontrant la volonté d'agir en phase avec les réalités du milieu.

Dossiers structurants ayant mobilisé le conseil d'administration et ses comités

- Ajustements aux programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu
- Détermination des contributions unitaires pour les programmes d'assurance
- Actualisation des coûts de production dans le secteur animal
- Mise à jour de l'analyse actuarielle pour déterminer le montant maximal de la réserve des programmes ASRA et AGRI
- Introduction d'une franchise dans le produit Veaux de grain
- Orientations pour la refonte du programme ASREC
- Bonification du Programme Investissement Croissance Durable – volet Fonds de roulement
- Création du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA II)
- Renouvellement de l'ouverture de crédit en acériculture
- Soutien ciblé pour les productions horticoles touchées par les conditions climatiques de 2023
- Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les programmes (orientation prise, ajustement non réalisé)
- Publication, dans le cadre des travaux préparatoires, d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une solution infonuagique visant la transformation numérique
- Suivi de la mise en œuvre de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels
- Examen des constats de la Commissaire au développement durable dans le cadre de son audit sur la santé et la conservation des sols et révision du plan d'action de la société

Suivi stratégique et performance organisationnelle

Tout au long de l'exercice, le conseil d'administration s'est assuré que les actions de la Société restent alignées sur ses orientations prioritaires. Il a approuvé le Plan d'exploitation 2024-2025 et la mise à jour du Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD). Il a également pris acte des bilans annuels 2023-2024 du Plan d'exploitation, du PADD et du Plan stratégique 2022-2027.

Souhaitant maintenir une vision claire de la performance organisationnelle, le conseil a également pris connaissance des résultats de l'Étude de performance comparée de l'École nationale d'administration publique ainsi que des résultats du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle. Le suivi des indicateurs liés à la performance du réseau régional est demeuré un point d'attention constant tout au long de l'exercice.

Documents stratégiques approuvés par le conseil d'administration

- Rapport annuel de gestion 2023-2024
- États financiers 2023-2024 de la Société et de ses fonds
- Plan d'exploitation 2024-2025
- Plan d'action de développement durable 2023-2028 – mise à jour
- Budget 2025-2026 et prévisions financières 2024-2025 à 2029-2030
- Programmation des investissements en ressources informationnelles pour 2024-2029
- Politique-cadre de gestion intégrée des risques
- Politique-cadre en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels
- Politique de sécurité de l'information

Autres documents examinés

- Bilan 2023-2024 et Plan d'action 2024-2025 de la Stratégie de développement des compétences des employés
- Bilan 2023-2024 et Plan d'action 2024-2025 à l'égard des personnes handicapées

Transformation numérique, sécurité et gouvernance des risques

Au cours de l’année 2024-2025, le conseil d’administration a suivi de très près les travaux de transformation numérique ainsi que ceux visant à améliorer les pratiques en matière de sécurité de l’information. Les risques associés à ces deux dossiers ont fait l’objet d’un suivi à chacune des séances du conseil d’administration.

Dans le sillage de l’entrée en vigueur de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25), le conseil a surveillé l’avancement des travaux visant à assurer la conformité des pratiques de la Société à cet égard. Il s’est par ailleurs intéressé aux incidences de la Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028 ainsi qu’à celles des pratiques de gestion des identités et des accès au sein de l’organisation. Le conseil s’est également penché sur les changements structurels associés au projet de transformation numérique. Afin d’appuyer ce projet, il a approuvé une nouvelle Politique en sécurité de l’information.

Toujours dans une perspective de saine gouvernance, le conseil a approuvé la mise à jour de la Politique-cadre de gestion intégrée des risques ainsi que le bilan et la mise à jour du Cadre d’appétit et de tolérance au risque. Il a également pris acte des risques organisationnels majeurs jugés prioritaires pour 2024-2025.

Ressources humaines et pratiques organisationnelles

Face à la rareté de main-d’œuvre et aux défis de mobilisation, le conseil a renforcé sa veille sur les pratiques organisationnelles en matière de ressources humaines. Il a notamment pris connaissance du Plan d’action 2024-2025 de la Stratégie de développement des compétences, du Bilan 2023-2024 et du Plan d’action 2024-2025 en santé globale ainsi que des mesures prévues pour soutenir la relève interne en gestion.

Il a également été informé des efforts visant à accueillir, à intégrer et à fidéliser le personnel étudiant et les stagiaires et a suivi l’application du Plan d’action à l’égard des personnes handicapées.

Gouvernance interne

En 2024-2025, le mandat de certains administrateurs a été renouvelé et de nouvelles nominations ont eu lieu, notamment pour les membres représentants du milieu agricole appelés à siéger aux comités de révision des dossiers en financement et en assurance. Il a également mené l’évaluation annuelle de son propre fonctionnement et de celui de ses comités.

Plusieurs formations collectives ont été suivies afin de renforcer les connaissances des administratrices et administrateurs sur des enjeux clés.

TABLEAU 20 – Formations collectives des administrateurs en 2024-2025

Titre de la formation	Formateur	Durée
Formation sur la gestion intégrée des risques	Formateur externe	2 h
Formation portant sur le lobbying	Formateur externe	2 h
Présentation d'une analyse du commerce international des produits agricoles et agroalimentaires du Québec dans un contexte de risque de tarifs douaniers américains	Formateur interne	2 h

Par ailleurs, afin d’exercer pleinement ses responsabilités, le conseil d’administration peut compter sur une diversité de profils et de champs d’expertise. Les compétences

principales et secondaires des administrateurs couvrent un large éventail de domaines stratégiques.

TABLEAU 21 – Liste des compétences des administrateurs

Liste des compétences	Actuariat (volet assurances)	Administration	Agriculture et agroalimentaire	Comptabilité (titre comptable)	Développement économique des régions	Financement	Gestion des risques organisationnels	Gouvernance	Responsabilité sociale et environnementale	Ressources humaines	Services à la clientèle	Organisation publique	Technologie de l'information (incluant la cybersécurité)
Principales*	1	6	8	3	-	5	2	1	-	-	1	1	1
Secondaires*	0	5	1	-	2	3	5	10	2	2	4	4	1

*Nombre d’administrateurs par compétence.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2025

ALAIN GAGNON, agr. retraité, MBA et ASC

Président du conseil d'administration

- + Renommé le 20 décembre 2023
Mandat de cinq ans prenant fin le 19 décembre 2028
- + Membre indépendant
- + Administrateur de sociétés

Alain Gagnon est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat en sciences agronomiques de l'Université Laval. Il est diplômé du Collège des administrateurs de sociétés et il est membre retraité de l'Ordre des agronomes du Québec. M. Gagnon a travaillé pour le Mouvement Desjardins de 2011 à 2017 comme vice-président pour le marché agricole et agroalimentaire. Auparavant, il a occupé les postes de vice-président en approvisionnement et en logistique chez Exceldor coopérative avicole et de vice-président au marché du Québec chez Financement agricole Canada. Entre 1988 et 2000, à la Banque Royale du Canada, il a successivement occupé les postes de directeur de comptes agricoles, de directeur du marketing agricole, de directeur des services agricoles et de directeur principal de comptes agroalimentaires.

M. Gagnon a de plus siégé à divers conseils d'industrie, notamment au Conseil de la transformation alimentaire, à Bioentreprise Corporation et à l'Association de nutrition animale du Canada. Il siège au conseil d'administration de Moisson Québec depuis 2006.

- Président du conseil d'administration et du comité exécutif
- Président du comité de ressources humaines depuis mars 2025

ERNEST DESROSIER, MBA et ASC

Président-directeur général – La Financière agricole

- + Renommé le 26 avril 2023
Mandat de deux ans et cinq mois prenant fin le 30 septembre 2025

Ernest Desrosiers est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (agroéconomie) et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il est également diplômé du Programme canadien de leadership en agriculture de l'Université de Saskatchewan et administrateur de sociétés certifié. C'est en 1978, à la coopérative agroalimentaire Purdel, qu'il a amorcé sa carrière en devenant directeur de l'approvisionnement à la ferme. De 1985 à 1989, il a été directeur général à la Société coopérative agricole des Appalaches avant de poursuivre son parcours professionnel dans le secteur agricole et agroalimentaire à la Coop fédérée. Au cours de ces 17 années, il a successivement occupé les postes de directeur de la planification, de directeur général de la division de l'agrofourniture Coop-Sonic et de chef de l'exploitation. Par la suite, M. Desrosiers a été nommé sous-ministre associé et directeur général de Transformation alimentaire Québec au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il a exercé cette fonction de 2006 à 2010, soit jusqu'à sa nomination à titre de vice-président au financement de La Financière agricole, puis comme président-directeur général. M. Desrosiers a siégé au conseil d'administration de plusieurs entreprises privées.

Par ailleurs, il est président du conseil d'administration de Capital Financière agricole inc. et du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture.

- Membre du comité exécutif



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Agriculture et agroalimentaire, Financement

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Gestion des risques organisationnels, Gouvernance

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 4 à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration, Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :

Financement, Gouvernance, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 8 à ≤ 12

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

LYNE BERGERON, CPA et ASC

Administratrice de sociétés

* Nommée le 4 mai 2022

* Membre indépendante

Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026

Membre retraitée de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Lyne Bergeron est aussi administratrice de sociétés certifiée (ASC). Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une licence en sciences comptables, elle a œuvré sur différents postes au sein du gouvernement du Québec au cours des trente-cinq dernières années. Dotée d'une riche expérience en gestion, M^{me} Bergeron a occupé divers postes comme directrice, notamment au ministère de la Justice, au ministère du Revenu, à la Commission des normes du travail, au Conseil de gestion de l'assurance parentale ainsi qu'à l'Assemblée nationale du Québec. Elle a également occupé le poste de cheffe de cabinet et secrétaire générale au Vérificateur général du Québec.

→ Membre du comité des services à la clientèle

→ Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles depuis décembre 2024



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Comptabilité (titre comptable),
Organisation publique

AUTRES COMPÉTENCES :

Gestion des risques
organisationnels, Gouvernance,
Services à la clientèle

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

12 – Chaudière-Appalaches

ISABELLE BOUFFARD, agr.

Cheffe aux affaires économiques et directrice de la direction
recherches et politiques agricoles – Union des producteurs agricoles

* Nommée le 29 mai 2024

Mandat de quatre ans prenant fin le 28 mai 2028

Isabelle Bouffard est titulaire d'un baccalauréat de l'Université McGill en agroéconomie et membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Elle occupe le poste de cheffe aux affaires économiques au sein de l'Union des producteurs agricoles et celui de directrice à la direction recherches et politiques agricoles. Au sein de cette même direction, elle a également été conseillère économique et coordonnatrice économie et commerce pendant plusieurs années où elle a fortement participé à la définition d'orientations liées aux enjeux d'économie rurale, d'infrastructures énergétiques en milieu agricole et de fiscalité municipale. Elle est actuellement membre de plusieurs comités provinciaux et fédéraux pour traiter de ces questions. Forte de cette expérience, elle est reconnue pour sa bonne connaissance des réalités des entreprises agricoles, pour sa capacité à établir des solutions s'appliquant sur le terrain, pour son esprit d'analyse et de synthèse ainsi que pour ses aptitudes en gestion.



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Agriculture et agroalimentaire,
Financement

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Gouvernance

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

16 – Montérégie

CHRISTIAN JACQUES, CPA

Consultant et administrateur de sociétés

* Nommé le 29 mai 2024

* Membre indépendant

Mandat de quatre ans prenant fin le 28 mai 2028

Christian Jacques est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires et détient le titre de CPA. Il a amorcé sa carrière chez EY en occupant différents postes, dont celui de chef d'équipe pour des missions d'audit chez plusieurs clients. Maintenant, il accompagne des dirigeants d'entreprise dans le développement du volet finances et stratégie en tant que consultant.

Entre 2002 et 2024, il a occupé les postes de vice-président aux finances et de vice-président en technologies de l'information, achats et affaires juridiques chez Exceldor coopérative, étant responsable, entre autres, du volet financement, acquisition d'entreprise et planification stratégique. Avant de se joindre à Exceldor, il était vice-président aux finances chez Corporation Spelna et Les Fonds Azura. M. Jacques a de plus siégé à divers conseils d'industrie, notamment au Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA). Il siège au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil et d'une autre société privée.

→ Membre du comité d'audit depuis décembre 2024



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration, comptabilité
(titre comptable)

AUTRES COMPÉTENCES :

Financement, Gestion des risques
organisationnels, Gouvernance

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

BERNARD DESHAIES, MBA

Administrateur de sociétés

+ Renommé le 4 mai 2022

+ Membre indépendant

Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026

Bernard Deshaies est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires. Actionnaire de l'entreprise Ben Deshaies inc. entre 1973 et 1992, il y a occupé les postes d'analyste et de programmeur des systèmes informatiques, de responsable des comptes clients spéciaux, de responsable des achats, de directeur financier et de directeur général. Député fédéral du comté d'Abitibi entre 1993 et 1997, il a par la suite été propriétaire du Supermarché Bernard Deshaies inc. (Provigo) entre 1998 et 2004. En 2010-2011, il est devenu directeur général de la Société des fêtes du 100^e anniversaire de la ville d'Amos. Depuis 2007, il est mentor pour le programme de mentorat de la Société d'aide au développement des collectivités Harricana (Amos). Lauréat du premier prix provincial du concours du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour son engagement, l'achat régional et la qualité de salubrité et l'hygiène alimentaire en 2002, M. Deshaies a participé à beaucoup de projets au cours des années dans sa région. Il est membre en Abitibi-Témiscamingue du Réseau M, qui fait du mentorat d'affaires bénévole auprès de jeunes entrepreneurs afin de les aider à développer leur expertise. Il effectue du bénévolat à titre de trésorier pour la fabrique de Saint-Simon (2016) et est aussi trésorier pour l'Arche d'Amos depuis le mois de mars 2022.

→ Membre du comité de ressources humaines depuis décembre 2024

→ Membre du comité d'audit jusqu'en décembre 2024

MARTHE LACROIX, FICA, FCAS et ASC

Administratrice de sociétés

+ Renommée le 4 mai 2022

+ Membre indépendante

Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026

Détentrice d'un diplôme en actuariat de l'Université Laval, Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Casualty Actuarial Society, Marthe Lacroix est administratrice de sociétés certifiée (ASC). Au cours de sa carrière, elle a occupé diverses fonctions de direction, dont celle de vice-présidente exécutive à La Capitale groupe financier de 2012 à 2018. Depuis 2009, elle a supervisé les affaires financières, les affaires immobilières, les placements, les infrastructures technologiques, la sécurité des actifs informationnels, l'audit interne et la gestion des risques tant pour les compagnies d'assurance de personnes et les services financiers que pour les compagnies d'assurance de dommages de La Capitale. Avant de rejoindre le groupe financier, elle a travaillé pendant plus de 20 ans au sein de La Capitale assurances générales comme vice-présidente - Actuariat et a été actuaire désignée des compagnies d'assurances de dommages du même groupe. Elle a amorcé sa carrière en 1981 au sein du Groupe Desjardins assurances générales où elle travaillait comme actuaire. Présentement, elle siège aux conseils d'administration de Beneva, de l'Aéroport de Québec ainsi que celui d'UNI Coopérative financière. Elle siège également aux comités de décision du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec et du Fonds d'assurance de l'Ordre des architectes du Québec.

→ Présidente du comité d'audit et membre du comité exécutif



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration, Financement

AUTRES COMPÉTENCES :

Gestion des risques organisationnels, Ressources humaines, Services à la clientèle

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 8 à ≤ 12

RÉGION ADMINISTRATIVE :

O8 - Abitibi-Témiscamingue



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Actuariat (volet assurances), Gestion des risques organisationnels

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Gouvernance, Technologie de l'information

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 4 à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :

O3 - Capitale-Nationale

ROMAIN PAUL DUREAU

Professeur adjoint en gestion et financement agricole, Université Laval

* Nommé le 26 mars 2025

* Membre indépendant

Mandat de quatre ans prenant fin le 25 mars 2029

Romain Paul Dureau est professeur adjoint en gestion et financement agricole depuis 2022. Après un diplôme d'ingénieur agronome, il a effectué sa thèse de doctorat en sciences économiques sur la gestion des risques ravageurs en agriculture à l'Université Clermont Auvergne (France). Il a ensuite enseigné l'économie-gestion agricole, puis l'économie agroalimentaire à VetAgro Sup, sur le campus agronomique de Clermont-Ferrand (France) avant de rejoindre le Département d'économie agroalimentaire et de sciences de la consommation de l'Université Laval.

→ Membre du comité des services à la clientèle depuis mars 2025



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Agriculture et agroalimentaire (environnement d'affaires interne et externe), Financement

AUTRES COMPÉTENCES :

Développement économique des régions, Responsabilité sociale et environnementale

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

GILLES LAVOIE, économiste

Ex-directeur général principal – Agriculture et Agroalimentaire Canada

* Renommé le 26 juin 2019

* Membre indépendant

Mandat de quatre ans qui a pris fin le 25 juin 2023

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. De 1980 à 1982, il a travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la communauté économique européenne. Entre 1982 et 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, M. Lavoie a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993. Il siège également aux conseils d'administration de la Fondation Marco Depestre d'Ottawa et de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies, section Outaouais.

→ Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles

→ Membre du comité des services à la clientèle jusqu'en mars 2025

→ Membre du comité des ressources humaines jusqu'en décembre 2024



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration, Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :

Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 8 à ≤ 12

RÉGION ADMINISTRATIVE :

07 – Outaouais

STÉPHANIE LEVASSEUR

Deuxième vice-présidente – Union des producteurs agricoles

+ Nommée le 4 mai 2022

Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026

Détentrice d'un baccalauréat en traduction, Stéphanie Levasseur est propriétaire de l'entreprise Au cœur de la pomme depuis 2000. Elle est aussi actuellement deuxième vice-présidente de l'Union des producteurs agricoles, organisation pour laquelle elle a été membre du conseil général pendant presque 10 ans. Depuis le 26 février 2025, elle est également la deuxième vice-présidente de la Fédération canadienne de l'agriculture. Encore récemment, M^{me} Levasseur siégeait au Conseil canadien de l'horticulture comme administratrice. Pendant plus de 15 ans, elle s'est engagée auprès des Producteurs de pommes du Québec, d'abord comme administratrice, puis comme présidente jusqu'en 2021. Elle a aussi été active au sein du Syndicat des producteurs de pommes de la région du Missisquoi et de l'Estrie comme présidente.

→ Présidente du comité des services à la clientèle



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Agriculture et agroalimentaire,
Services à la clientèle

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Développement
économique des régions

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

16 – Montérégie

PAULE-ANNE MORIN, Adm. A., CMC, ASC et C.Dir.

Consultante et administratrice de sociétés

+ Renommée le 2 octobre 2024

+ Membre indépendante

Mandat de quatre ans prenant fin
le 1^{er} octobre 2028

Paule-Anne Morin est diplômée en administration des affaires de l'Université Laval, avec une concentration en gestion de systèmes d'information organisationnels en 1982. Elle est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, conseillère en management certifié (CMC) et administratrice de sociétés certifiée (ASC, C.Dir.). Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs postes de direction au sein de cabinets-conseils en gestion et en technologie de l'information, en plus d'œuvrer comme consultante stratégique dans les secteurs de la santé et de la finance, et dans les milieux universitaire et gouvernemental. Depuis 2017, elle est administratrice et consultante stratégique. Elle est administratrice et membre du comité d'audit et de gestion des risques chez Kaléido et UV Assurance, membre du comité d'audit au ministère des Transports du Québec, administratrice et présidente du comité des ressources informationnelles et immobilières de l'Université Laval et administratrice, présidente du comité des ressources humaines et informationnelles et membre des comités d'audit et de gouvernance à la Société québécoise des infrastructures.

→ Présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles

→ Membre du comité des ressources humaines jusqu'en décembre 2024



COMPÉTENCES PRINCIPALES

Gestion des risques
organisationnels, Technologie
de l'information

AUTRES COMPÉTENCES :

Gouvernance, Services à la clientèle,
Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 4 à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

MIRELLA PISCIUNERI, CPA

Consultante en gestion financière

+ Renommée le 20 décembre 2023

+ Membre indépendante

Mandat de quatre ans prenant fin
le 19 décembre 2027

Mirella Pisciueneri, CPA, possède une expertise reconnue en consultation et en réorganisation d'entreprises publiques et privées. Elle se spécialise dans l'accompagnement d'entreprises confrontées à des difficultés financières, en vue de restructurer leurs opérations, de gérer des situations de crise et de favoriser leur redressement. Ancienne associée chez Richter groupe conseil inc., M^{me} Pisciueneri agit aujourd'hui à titre de conseillère stratégique auprès de dirigeants et d'institutions financières dans des contextes organisationnels complexes.

→ Membre du comité d'audit



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Comptabilité (titre comptable),
Financement

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Gouvernance

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 8 à ≤ 12

RÉGION ADMINISTRATIVE :

13 – Laval

CATHERINE LEFEBVRE

Présidente – Syndicat et Association des producteurs maraîchers du Québec

* Nommée le 5 mars 2025

Mandat de quatre ans prenant fin le 4 mars 2029

Catherine Lefebvre est engagée au sein du Syndicat et de l'Association des producteurs maraîchers du Québec depuis maintenant huit ans. Elle a été administratrice des agricultrices de la Montérégie-Ouest deux ans auparavant. Après avoir été vice-présidente du syndicat depuis 2018, elle y siège actuellement comme présidente. Détentrice d'une attestation d'études collégiales en logiciel appliqué de gestion, elle est co-proprétaire de Les Maraîchers L&L inc. et de Transplant CL inc. Elle a aussi été conseillère municipale pour la Municipalité de Saint-Michel durant deux mandats. M^{me} Lefebvre œuvre auprès du Syndicat de l'UPA des Jardins-de-Napierville comme vice-présidente depuis les trois dernières années.



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration

AUTRES COMPÉTENCES :

Agriculture et agroalimentaire

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

16 – Montérégie-Ouest

FERDINAND TCHOUNKEU, MBA, ASC, C.Dir.

Directeur Corporatif Qualité – Danone Amérique du Nord

* Nommé le 18 décembre 2024

Mandat de quatre ans prenant fin le 17 décembre 2028

Ferdinand Tchounkeu est directeur corporatif qualité au sein de Danone Amérique du Nord. Diplômé de l'école d'ingénieurs du Valais en Suisse, il détient également un MBA (orientation finance et gestion) et un certificat en planification financière des HEC Montréal.

Il est aussi administrateur de sociétés certifié du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, et siège depuis plusieurs années à des conseils d'administration. Doté d'une riche expérience dans les opérations manufacturières et de distribution alimentaire, il a occupé divers postes, dont ingénieur de projets responsable de la qualité, gestionnaire de projets pour des services agroalimentaires et pour le Programme Contrôle Allergène Certifié (CAC), directeur à la qualité et aux affaires réglementaires et vice-président aux opérations techniques et à la qualité.

→ Membre du comité des ressources humaines depuis décembre 2024



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Agriculture et agroalimentaire, Gouvernance

AUTRES COMPÉTENCES :

Financement, responsabilité sociale et environnementale, ressources humaines

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

16 – Montérégie

BERNARD VERRET, agr.

Sous-ministre – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

* Nommé sous-ministre le 23 décembre 2021

Bernard Verret est détenteur d'un baccalauréat en agronomie de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des agronomes. Avant d'être nommé au poste de sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en décembre 2021, M. Verret assumait les fonctions de sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires, puis de sous-ministre adjoint à la transformation et aux politiques bioalimentaires au sein de ce ministère au cours des dix dernières années. De 1983 à 2011, il a successivement occupé les postes de directeur de la production porcine chez Breton Agri-Management inc., de directeur régional (Europe-Asie) pour la compagnie Sygen International PLC, au Royaume-Uni, et de directeur général à la Fédération des producteurs de porcs du Québec, aujourd'hui renommée Les Éleveurs de porcs du Québec.



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration, Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :

Gouvernance, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

TABLEAU 22 – Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2024-2025

MEMBRES	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles	Comité des ressources humaines	Comité des services à la clientèle	Membre du comité exécutif ³⁰
Nombre total de séances	7	8	6	2	3	-
Alain Gagnon	7/7	8/8 Invité	6/6 Invité	2/2 ³¹ Invité	2/3 Invité	x
Ernest Desrosiers	7/7	8/8 Invité	6/6 Invité	2/2 Invité	3/3 Invité	x
Lyne Bergeron	7/7		1/1 ³²		3/3	
Isabelle Bouffard³³	6/6	6/6 Invitée				
Bernard Deshaies	6/7	6/6 ³⁴		0/0 ³⁵		
Romain Paul Dureau³⁶	1/1				0/0 ³⁷	
Christian Jacques³⁸	6/6	2/2 ³⁹				
Marthe Lacroix	7/7	7/7				x
Gilles Lavoie	7/7		6/6	2/2 ⁴⁰	1/1 ⁴¹	
Catherine Lefebvre⁴²	1/1		0/0 ⁴³ Invitée			
Stéphanie Levasseur	7/7				3/3	
Paule-Anne Morin	6/7		6/6	2/2		
Mirella Piscuneri	7/7	8/8				
Ferdinand Tchounkeu⁴⁴	3/3			0/0 ⁴⁵		
Bernard Verret	4/7	1/1 Invité				
MEMBRES SORTANTS EN 2024-2025						
Danielle Ferron⁴⁶	6/6		5/5	2/2		
Jérémie Letellier⁴⁷	6/7		4/5 Invité			
Charles-Félix Ross⁴⁸	1/1	1/1 Invité				

Taux global de participation aux séances du conseil d'administration : 94,1 %.

30. Aucune rencontre du comité exécutif en 2024-2025.

31. Président depuis mars 2025. Auparavant il était invité au comité.

32. Membre depuis le 19 décembre 2024.

33. Nommée le 29 mai 2024.

34. Membre jusqu'en décembre 2024.

35. Membre depuis décembre 2024.

36. Nommé le 26 mars 2025.

37. Membre depuis mars 2025.

38. Nommé le 29 mai 2024.

39. Membre depuis décembre 2024.

40. Membre jusqu'en décembre 2024.

41. Membre à compter de décembre 2024 jusqu'en mars 2025.

42. Nommée le 5 mars 2025.

43. Membre depuis le 26 mars 2025.

44. Nommé le 18 décembre 2024.

45. Membre depuis décembre 2024.

46. A démissionné le 4 mars 2025.

47. A démissionné le 18 février 2025.

48. A démissionné le 28 mai 2024.

TABLEAU 23 – Rémunération des membres du conseil d'administration – Année 2024-2025

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), le tableau suivant présente la rémunération et les avantages versés à chacun des membres du conseil d'administration.

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA ⁴⁹		Rémunération versée pour la participation aux comités ⁴⁹		Avantages versés ⁵⁰	Rémunération globale pour l'année financière
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
	A	B	C	D	E	F=A+B+C+D+E
Alain Gagnon ⁵¹	25 576 \$		306 \$			25 882 \$
Lyne Bergeron ⁵²		13 784 \$		2 451 \$	525 \$	16 760 \$
Bernard Deshaies ⁵³		13 171 \$		3 370 \$	4 986 \$	21 527 \$
Danielle Ferron ⁵⁴		12 354 \$	4 595 \$	3 063 \$	338 \$	20 350 \$
Marthe Lacroix		13 784 \$	7 352 \$			21 136 \$
Gilles Lavoie ⁵⁵		13 784 \$		5 514 \$	1 424 \$	20 722 \$
Paule-Anne Morin		13 171 \$	6 127 \$	2 451 \$		21 749 \$
Mirella Piscuneri		13 784 \$		4 289 \$	1 287 \$	19 360 \$
Christian Jacques ⁵⁶		13 171 \$		919 \$	255 \$	14 345 \$
Ferdinand Tchounkeu ⁵⁷		6 228 \$			755 \$	6 983 \$
Romain Paul Dureau ⁵⁸		1 429 \$			49 \$	1 478 \$
	25 576 \$	114 660 \$	18 380 \$	22 057 \$	9 619 \$	190 292 \$

TABLEAU 24 – Rémunération établie

Rémunération selon la participation	Président du CA	Membre indépendant
Rémunération annuelle	19 603 \$	9 801 \$
Rémunération annuelle pour présidence d'un comité	- \$	3 676 \$
Présence aux séances du CA (par séance)	919 \$	613 \$
Présence aux séances des comités (par séance)	919 \$	613 \$
Présence aux séances de courte durée	459 \$	306 \$

49. La rémunération a été calculée par trimestre (nombre de mois en fonction sur le nombre de mois total fois la rémunération établie au tableau 24).

50. Les avantages versés correspondent au remboursement des dépenses de déplacements et de repas.

51. M. Alain Gagnon a été nommé président du comité des ressources humaines le 28 mars 2025 en remplacement de M^{me} Danielle Ferron qui a démissionné le 4 mars 2025.

52. M^{me} Lyne Bergeron a été nommée membre du comité de gouvernance, d'éthique et des ressources informationnelles le 19 décembre 2024.

53. M. Bernard Deshaies a été nommé membre du comité d'audit du 1^{er} avril au 19 décembre 2024 inclusivement. Ensuite, il a été nommé membre du comité des ressources humaines le 19 décembre 2024.

54. M^{me} Danielle Ferron a démissionné le 4 mars 2025 de ses fonctions à titre de présidente du comité des ressources humaines, de membre du conseil d'administration et du comité de gouvernance, d'éthique et des ressources informationnelles.

55. M. Gilles Lavoie a été membre du comité des ressources humaines du 1^{er} avril au 19 décembre 2024 et du comité des services à la clientèle du 19 décembre 2024 au 28 mars 2025.

56. M. Christian Jacques a été nommé membre du conseil d'administration le 29 mai 2024 et du comité d'audit le 19 décembre 2024.

57. M. Ferdinand Tchounkeu a été nommé membre du conseil d'administration le 18 décembre 2024 et du comité des ressources humaines le 19 décembre 2024.

58. M. Romain Paul Dureau a été nommé membre du conseil d'administration le 26 mars 2025 et du comité des services à la clientèle le 28 mars 2025.

Rapports des comités

Comité d'audit

Le comité d'audit est formé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Le président-directeur général assiste aux séances du comité. À l'initiative de la présidente, un autre administrateur peut être convié aux séances, en plus du président du conseil, qui y assiste régulièrement.

Il veille à la saine gestion de la Société, incluant les exigences financières. À cet effet, il assume plusieurs responsabilités touchant :

- le respect des exigences légales, réglementaires et internes;
- la recommandation des différents programmes sous la responsabilité de la Société;
- la supervision de la mise en place de mécanismes de contrôle interne, notamment pour les états financiers et la gestion des risques;
- l'analyse et la recommandation des budgets, des états financiers et des dossiers à incidence budgétaire;
- l'approbation du plan annuel d'audit interne et l'évaluation des travaux de la Direction de l'audit interne.

Il entretient également des liens avec le Vérificateur général du Québec pour s'assurer de l'intégrité de l'information présentée dans les états financiers de la Société et des Fonds qu'elle administre.

Réalizations 2024-2025

En plus de ses responsabilités courantes, le comité a concentré ses travaux sur plusieurs enjeux stratégiques, en réponse à la conjoncture économique, à l'évolution des programmes, aux risques organisationnels et à la performance de la Société.

Finances et gestion budgétaire

Le comité a recommandé l'approbation des états financiers 2023-2024 de la Société et des fonds qu'elle administre ainsi que le budget 2025-2026 et les prévisions budgétaires 2024-2025 à 2029-2030.

Le comité a examiné les opérations de gestion active de la trésorerie 2023-2024 ainsi que les placements à long terme de la Société. Il a aussi pris connaissance des bilans des activités de Capital Financière agricole inc. et du Fonds d'investissement pour la relève agricole.

Programmes et mesures

Le comité d'audit a évalué l'évolution des programmes de la Société afin qu'ils répondent mieux aux enjeux actuels du secteur agricole. Ses travaux ont ciblé des enjeux

bien concrets : le soutien à la relève, l'adaptation aux changements climatiques, la pression financière causée par la hausse des taux d'intérêt ainsi que les difficultés vécues dans certaines filières, dont le secteur porcin.

Dans le cadre de ses analyses du programme ASRA, il a recommandé des modifications ciblées, dont l'introduction d'une franchise pour les entreprises de grande taille pour le produit Veaux de grain.

Il a également recommandé les ajustements proposés aux programmes liés à :

- l'assurance récolte;
- le soutien à la relève;
- la protection contre la hausse des taux d'intérêt.

Il s'est également penché sur la mise en place de nouveautés, notamment la mesure d'aide complémentaire pour certaines productions horticoles affectées lors de la saison 2023, la mesure de remboursement des frais de préparation des données financières ainsi qu'au projet pilote du Programme d'appui financier à la couverture végétale hivernale.

Il a aussi proposé la création d'un nouveau Fonds d'investissement pour la relève agricole destiné à soutenir, par des investissements sous forme de capital structurant, des jeunes de la relève agricole qui ont des projets de démarrage, d'expansion ou de transfert d'entreprise agricole.

Le comité d'audit a suivi les ajustements apportés au Programme Investissement Croissance Durable, plus précisément la bonification budgétaire du volet 5 relatif aux garanties de prêts pour fonds de roulement.

Gestion des risques organisationnels

Le comité a mis à jour la cartographie des risques majeurs pour 2024-2025, en cohérence avec le Plan stratégique 2022-2027, et a veillé à ce que des mesures d'atténuation soient mises en place avant la présentation au conseil. Il a aussi donné son aval à la révision du cadre d'appétit et de tolérance au risque et de la Politique-cadre de gestion intégrée des risques.

Il a accordé une attention particulière à l'analyse de sensibilité financière des exploitants agricoles clients au financement et aux répercussions de la hausse des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts. Il a également suivi les activités de recouvrement, la gestion contractuelle, les ententes majeures et la mise en œuvre des exigences de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels.

Suivi de l'atteinte des objectifs stratégiques et de l'utilisation des ressources

Le comité d'audit effectue le suivi de l'utilisation des ressources, notamment à partir de bilans réalisés en cours d'année sur les différents programmes, le suivi des prévisions budgétaires, le suivi des opérations de trésorerie ainsi que le suivi des contrats de 25 000 \$ et plus.

Il examine également les résultats des indicateurs présentés au tableau de bord organisationnel, lequel permet d'évaluer l'atteinte des objectifs, l'utilisation des ressources et la qualité des services à la clientèle.

Audit interne

Le comité d'audit a approuvé le Plan d'audit interne 2024-2025 en s'assurant d'un équilibre entre les mandats récurrents et les activités à valeur ajoutée.

Il a été saisi des nouvelles exigences relatives aux Normes internationales d'audit interne et du rapport d'autoévaluation de la fonction. Découlant de ces informations, il a recommandé au conseil d'administration la mise à jour de la Politique d'audit interne.

Il s'est penché sur le résultat du suivi des pistes d'amélioration issues des audits antérieurs et a pris connaissance de l'avis annuel et de la synthèse des travaux qui réfèrent aux risques de fraude.

Le comité a rencontré le directeur de l'audit interne à huis clos à chacune des séances régulières.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles

Le comité est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Le président-directeur général assiste aux séances du comité. À l'initiative de la présidente, un autre administrateur peut être convié aux séances, en plus du président du conseil, qui y assiste régulièrement.

Il veille à l'application des principes de gouvernance prévus par les lois encadrant la Société, supervise les fonctions stratégiques du conseil d'administration et évalue son fonctionnement. Il assure le suivi de la performance de la Société. Il veille également à l'application du Règlement intérieur de La Financière agricole et examine les grandes orientations en matière de ressources informationnelles (RI), de même que les investissements, les dépenses et les projets en RI nécessitant l'approbation du conseil selon les critères du Conseil du trésor.

Le comité a aussi contribué à la démarche de dotation pour les postes vacants au sein du conseil d'administration.

L'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil a permis de dégager des pistes d'amélioration concrètes, dont certaines ont mené à des propositions de formations collectives destinées aux membres.

Réalisations 2024-2025

En 2024-2025, le comité a poursuivi ses travaux autour de trois axes prioritaires : le renforcement de la gouvernance, le suivi de l'atteinte des objectifs stratégiques et la gestion des ressources informationnelles. Le suivi de la performance de l'organisation, les enjeux liés à la transformation numérique, à la sécurité de l'information et à la mise en œuvre des nouvelles obligations prévues par la Loi 25 ont occupé une place centrale.

Suivi stratégique et performance de l'organisation

Le comité a pris connaissance des résultats de l'Étude de performance comparée 2023-2024 de l'École nationale d'administration publique et du diagnostic 2024-2025 de la performance produit par le Mouvement québécois de la qualité. Ces analyses ont nourri sa réflexion stratégique et éclairé ses décisions concernant les orientations de l'organisation.

En complément au suivi des résultats présentés aux bilans 2023-2024 du Plan stratégique 2022-2027 et du Plan d'exploitation 2023-2024, le comité a participé activement à l'élaboration du Plan d'exploitation 2024-2025, et en a recommandé l'approbation.

Il a également validé un plan d'action découlant d'une analyse externe sur la conformité à la *Loi sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels* et a recommandé l'approbation de la Politique-cadre en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels.

Gouvernance et fonctionnement du conseil

Le comité a planifié un atelier de réflexion stratégique. Ces réflexions contribuent à alimenter les travaux d'élaboration du Plan d'exploitation 2025-2026. Par ailleurs, le comité a été saisi de la mise à jour de la vision d'affaires de la Société ce qui lui a permis de s'assurer que celle-ci guide adéquatement les choix liés à la transformation numérique.

Enfin, il a assuré la mise à jour et approuvé le Plan d'action de développement durable 2023-2028. Il a aussi veillé à ce que les principes de développement durable soient pris en compte dans les dossiers structurants.

Ressources informationnelles et transformation numérique

Le comité a suivi les travaux préparatoires du projet de transformation numérique, en s'assurant que les mécanismes de gouvernance, la gestion des risques et la gestion du changement et les différentes autres dimensions organisationnelles soient bien encadrés.

Il a renforcé sa veille en matière de sécurité de l'information tout en examinant l'état de santé des systèmes de mission et les mesures planifiées.

Concernant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'une solution infonuagique, celui-ci a été lancé en juillet 2024, à la suite de la recommandation du comité émise en octobre 2023 au conseil d'administration. Il a par ailleurs veillé à se prévaloir des leçons apprises d'autres organisations ayant réalisé ce type de projet.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Le président-directeur général assiste aux séances du comité. À l'initiative de la présidente, un autre administrateur peut être convié aux séances, en plus du président du conseil, qui y assiste régulièrement.

Le comité veille à l'encadrement stratégique de la gestion des ressources humaines. À ce titre, il :

- supervise la mise en place des politiques et suit les enjeux liés à la main-d'œuvre;
- élabore et propose au conseil un profil de compétences, des critères d'évaluation et des recommandations pour la rémunération du président-directeur général;
- agit comme comité de sélection pour les postes des hauts dirigeants de l'organisation;
- assure un suivi des questions de dotation, de relève, de planification de la main-d'œuvre et de développement des compétences;
- s'assure de la réalisation des bilans en matière d'éthique et de déontologie;
- examine les grandes orientations et pratiques en matière de gestion des ressources humaines, et formule des recommandations au conseil d'administration.

Réalisations 2024-2025

En 2024-2025, le comité a poursuivi son rôle de vigie en matière de gouvernance des ressources humaines en mettant l'accent sur les risques organisationnels liés à la main-d'œuvre, à l'attraction et à la rétention du personnel ainsi qu'au transfert d'expertise.

Gestion et planification des effectifs

Le comité a pris acte des résultats de mise à jour annuelle de la planification de la main-d'œuvre, de la Stratégie de développement des compétences 2022-2025 ainsi que du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2025 et de son bilan 2023-2024. Il a aussi examiné les actions déployées au cours de la période 2022-2024 pour maintenir et renforcer la mobilisation du personnel.

Des données lui ont été présentées en lien avec :

- les activités de dotation, les départs et les mobilités internes pour 2023-2024;
- le Bilan de santé globale 2023-2024 et la Planification 2024-2025 en matière de bien-être au travail;
- l'intégration et le déploiement de la solution BRIO comme système de gestion des apprentissages.

Le comité s'est également intéressé à la stratégie d'accueil, d'intégration et de fidélisation du personnel étudiant et des stagiaires, afin de préserver un bassin de relève de qualité.

Marque employeur et attractivité

Soucieuse de renforcer l'image de la Société comme employeur de choix, l'organisation a présenté au comité sa stratégie marketing visant à développer une marque employeur cohérente et mobilisatrice. Le comité a pu en apprécier les orientations et les retombées potentielles sur l'attraction des talents dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.

Éthique et déontologie

Le comité a pris connaissance du bilan 2023-2024 des déclarations d'intérêt des employés ainsi que des activités planifiées en 2024-2025 en matière d'éthique et de déontologie. Il a ainsi veillé à ce que les principes d'impartialité, de transparence et d'intégrité continuent de guider les pratiques internes.

Comité des services à la clientèle

Le comité est composé de deux membres indépendants du conseil d'administration et d'un membre lié à l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général assiste aux séances du comité et le président du conseil y est invité.

Le comité veille à la qualité et à la performance des services à la clientèle offerts par la Société. Il analyse les normes, les politiques, les directives et les indicateurs liés aux services offerts à la clientèle et propose des améliorations au besoin. Il assure un suivi des engagements de la Société en matière d'accompagnement, de satisfaction des clientèles, de traitement des plaintes et de demandes de révision.

Le comité bénéficie du soutien du président-directeur général et des vice-présidences, principalement les vice-présidences à la clientèle et à l'administration.

Réalisations 2024-2025

Le comité a approfondi ses travaux pour améliorer l'expérience client, en mettant l'accent sur l'accompagnement des clientèles, et sur le suivi de la performance du réseau régional. Il s'est aussi penché sur la promotion des programmes, la réponse en contexte de crise et l'évaluation globale de la qualité des services.

Suivi de la performance et de l'engagement client

En cohérence avec le Plan stratégique 2022-2027, le comité a suivi l'évolution du soutien à la clientèle. Il a analysé le bilan de mi-parcours des actions de communication tenues dans le cadre de la Stratégie relève agricole 2023-2027.

Il a également examiné les mesures mises en place pour soutenir les entreprises touchées par les aléas climatiques et la situation économique défavorable.

Grâce au tableau de bord de la Vice-présidence à la clientèle, il a pu évaluer les principaux indicateurs mesurant les délais de traitement des dossiers et la performance régionale du service à la clientèle par rapport aux cibles établies à la Déclaration de services. Le comité s'est également penché sur les taux de couverture au programme ASREC pour les années 2022 et 2023 par région et par culture ainsi que sur le portrait des adhésions pour l'année 2024.

Satisfaction de la clientèle et amélioration continue

Consulté à différentes étapes du processus de réalisation des sondages de satisfaction, le comité a pu cerner les perceptions des clientèles et identifier des pistes d'amélioration.

Il a aussi examiné :

- le Bilan 2024 de la Stratégie d'accompagnement de la clientèle présentant un niveau de vulnérabilité plus élevé et le Plan d'action 2025;
- le Bilan des activités de communication 2023-2024 et le Plan d'action 2024-2025;
- l'analyse des états financiers 2022 des clientèles en financement.

Enjeux transversaux et préoccupations de la clientèle

Les membres du comité ont été informés de divers enjeux d'intérêt, notamment :

- la conjoncture économique et les perspectives agricoles 2024;
- l'organisation des opérations des centres de services durant la période estivale;
- l'intégration du concept de la mise en récit (*storytelling*) dans les communications à la clientèle pour faciliter la compréhension des programmes;
- les actions de communication réalisées pour promouvoir la section intranet la « Voix du client ».

Ils ont également analysé les bilans annuels liés à la gestion des plaintes et aux demandes de révision et assuré un suivi des préoccupations exprimées par les clientèles, dans une perspective d'amélioration continue.

Comité de direction

Le président-directeur général est responsable de l'administration de la Société, qu'il dirige de façon à s'assurer de l'atteinte des objectifs et du respect des lois et des mandats qui lui sont confiés. Il est appuyé dans ses fonctions par le comité de direction. Ce comité est composé des vice-présidents ainsi que du secrétaire général et directeur des affaires juridiques qui assume le rôle de secrétaire du comité. La directrice des stratégies, de la performance et du développement durable ainsi que la secrétaire générale adjointe assistent aux réunions.

L'équipe de direction procède, en comité, à une première analyse et revue des dossiers à présenter au conseil d'administration. Cet examen permet d'orienter les

discussions vers les priorités et, au besoin, d'obtenir les précisions nécessaires avant leur dépôt au conseil d'administration et à ses comités.

Rémunération des principaux dirigeants

Comme l'exige la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), La Financière agricole rend publique la rémunération versée à ses principaux dirigeants. Ces renseignements sont présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année se terminant le 31 mars 2025.

TABLEAU 25 – Rémunération des principaux dirigeants pour l'année 2024-2025 (en dollars)

Dirigeants	Rémunération de base versée	Rémunération variable		Contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État	Autres avantages accordés	Rémunération globale pour l'année financière
		Rémunération variable annuelle versée	RILT ⁵⁹ versé			
Ernest Desrosiers Président-directeur général	232 084	-	-	26 337	2 097	260 518
André Houle⁶⁰ Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	206 376	-	-	23 080	1 865	231 321
Félix Plante Directeur du secrétariat général et des affaires juridiques	190 352	-	-	21 049	1 721	213 122
André Picard Vice-président au financement	187 596	-	-	20 700	1 696	209 992
Virginie Simard Vice-présidente à la clientèle	168 026	-	-	18 221	1 520	187 767
François Rousseau⁶¹ Vice-président aux technologies de l'information	165 351	-	-	17 882	1 496	184 729
Jean-Philippe Day⁶² Vice-président à l'administration	109 970	-	-	10 865	998	121 833
Francis Goulet⁶³ Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	38 116	-	-	4 054	351	42 521
Total	1 297 871	-	-	142 188	11 744	1 451 803

59. RILT : Régime d'intéressement à long terme.

60. Pour l'année 2024-2025, André Houle a occupé la fonction de dirigeant du 1^{er} avril au 31 décembre 2024. La valeur annualisée de son salaire de base est de 187 521 \$, de 20 690 \$ pour la contribution au régime de retraite assumée par l'État et de 1 696 \$ pour les autres avantages versés ou accordés. La rémunération de base versée comprend un versement de 62 554 \$ en vacances accumulées.

61. François Rousseau occupe le poste de dirigeant depuis le 22 avril 2024. La valeur annualisée de son salaire de base est de 187 168 \$, de 20 646 \$ pour la contribution au régime de retraite assumée par l'État et de 1 693 \$ pour les autres avantages versés ou accordés.

62. Jean-Philippe Day occupe la fonction de dirigeant depuis le 29 août 2024. La valeur annualisée de son salaire de base est de 187 521 \$, de 20 690 \$ pour la contribution au régime de retraite assumée par l'État et de 1 696 \$ pour les autres avantages versés ou accordés.

63. Francis Goulet occupe la fonction de dirigeant depuis le 6 janvier 2025. La valeur annualisée de son salaire de base est de 170 480 \$, de 18 532 \$ pour la contribution au régime de retraite assumée par l'État et de 1 542 \$ pour les autres avantages versés ou accordés.

Haute direction

De gauche à droite : François Rousseau (vice-président aux technologies de l'information), Jean-Philippe Day (vice-président à l'administration), Francis Goulet (vice-président aux assurances et à la protection du revenu), Ernest Desrosiers (président-directeur général), André Picard (vice-président au financement), Virginie Simard (vice-présidente à la clientèle), Félix Plante (secrétaire général et directeur des affaires juridiques).



Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale d'investissement de La Financière agricole, est une société par actions qui soutient, sous forme de capital de risque, des projets favorisant le développement des secteurs agricole et agroalimentaire. Ses actions sont détenues à 90,1 % par La Financière agricole et à 9,9 % par le Fonds de solidarité des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Capital Financière agricole inc. est gérée par un conseil d'administration dont huit membres sont désignés par La Financière agricole et un membre est désigné par le Fonds de solidarité de la FTQ. Au 31 mars 2025, les neuf sièges d'administrateurs étaient pourvus.

Tous les projets d'investissement soumis à CFAI sont approuvés par son conseil d'administration qui veille aussi, avec la contribution de son comité d'audit, au bon suivi de toutes les entreprises partenaires de CFAI.

L'année qui vient de se terminer au 31 mars 2025 a été particulièrement difficile pour notre clientèle, ce qui a eu une incidence majeure sur les résultats de CFAI. Le contexte inflationniste des dernières années, qui s'est répercuté de façon notable sur les prix des produits alimentaires, a fait en sorte que les consommateurs

se sont mis à la recherche d'aubaines. En cherchant à contrôler leur budget alimentaire, ils ont délaissé en bonne partie les produits un peu plus haut de gamme comme ceux de notre clientèle cible.

Dans les dernières années, et en collaboration avec d'autres acteurs financiers, CFAI avait accéléré son déploiement en appui à des produits novateurs comme ceux tirés de l'économie circulaire, mais dont les modèles d'affaires avaient encore besoin de temps et d'argent pour démontrer leur rentabilité à long terme. Or, dans l'environnement économique actuel, l'appétit pour le risque de plusieurs acteurs financiers s'est amenuisé, laissant ainsi un vide impossible à combler.

Dans les derniers mois, la direction de CFAI a ralenti le déploiement en étant plus sélective dans le choix des projets d'investissement. Cependant, le profil global du portefeuille demeure trop risqué. Un recadrage serait nécessaire pour assurer la pérennité de CFAI. À cet effet, en 2025-2026, le conseil d'administration amorcera une réflexion sur le modèle d'affaires de CFAI qui mènera à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique.

Rémunération des dirigeants des personnes morales détenues à 90 % ou plus

TABLEAU 26 – Rémunération des dirigeants de Capital Financière agricole inc. pour l'année 2024-2025

Dirigeant	Rémunération versée (\$)	Contribution aux régimes de retraite assumée par la Société ⁶⁴ (\$)	Autres avantages accordés ⁶⁵ (\$)	Rémunération globale pour 2024-2025 ⁶⁶ (\$)
Girard, Joël Directeur général	160 891	17 317	1 456	179 664

64. Ce montant correspond à la contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État pendant l'année financière couverte par le rapport annuel au bénéfice du dirigeant (article 39, alinéa 1, paragraphe 2°, sous-paragraphe d) de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État).

65. Ce montant comprend l'avantage accordé pour la prime d'assurance collective.

66. Aucune rémunération incitative ni allocation automobile n'ont été versées au cours de l'exercice.

Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.



Ernest Desrosiers

Président du conseil
d'administration
Président-directeur général
La Financière agricole



André Picard**

Vice-président au financement
La Financière agricole



Jacques Desmeules*

Administrateur de sociétés



Élisabeth Bélanger

Présidente-directrice générale
La Maison Orphée inc.



François Gilbert**

Président-directeur général
Gilbert Conseil d'administration inc.



Audrey Laurin

Directrice générale –
Vice-présidente exécutive
La Petite Bretonne (Distribution) inc.



Louise Leblanc

Consultante



Magali Delomier

Directrice générale adjointe
Union des producteurs agricoles



Stéphanie Levasseur

Deuxième vice-présidente générale
Union des producteurs agricoles

PARTICIPENT ÉGALEMENT AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :



Joël Girard

Directeur général
Capital Financière agricole inc.



Valérie Blanchet

Secrétaire du conseil

*Président du comité d'audit.

**Membre du comité d'audit.

AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES



Règles d'éthique et code de déontologie applicables aux employés

Le Code de déontologie et la Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés de La Financière agricole définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Un comité consultatif en matière de gestion de l'éthique et de l'intégrité assure un suivi régulier des déclarations d'intérêts produites par les employés, de façon à éviter toute situation où un employé aurait des intérêts personnels qui pourraient l'emporter sur l'intérêt public envers lequel il exerce ses fonctions. D'ailleurs, l'organisation a instauré, depuis 2020-2021, un système d'engagement annuel auprès des employés en matière d'éthique, de fraude, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information. En matière de sensibilisation, une formation portant sur la sécurité psychologique en tant que fondement d'une culture organisationnelle favorable à l'éthique a été offerte aux gestionnaires et aux professionnels en situation de gestion. Un atelier d'échanges composé de gestionnaires et portant sur les défis et les risques en éthique a aussi eu lieu cette même année.

Par ailleurs, à la suite des changements apportés en novembre 2024 à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1), la directrice des ressources humaines a été désignée à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité au sein de La Financière agricole. Le responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité a pour fonctions :

- de coordonner et de mettre en œuvre les mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles;
- de renseigner les membres du personnel de l'organisme public sur la possibilité d'effectuer une divulgation et sur la protection contre les représailles prévue par la *Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles*;
- d'agir comme agent de liaison en cas de vérification ou d'enquête pour l'application de la loi en général et de la *Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles*.

Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif

La Financière agricole peut accorder une aide financière en vertu des programmes qu'elle adopte et pour lesquels elle détermine les conditions et les limites d'application ou en vertu de ceux qu'elle administre en application de sa loi constitutive. Malgré l'absence d'acte réglementaire au

sein de La Financière agricole, la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts de simplification des formalités administratives pour les entreprises demeure une préoccupation importante dans l'élaboration et l'application de ses programmes.

Actions entreprises et résultats obtenus relativement à l'allègement administratif

Prestation électronique de services

D'ici à ce qu'un nouvel environnement numérique soit proposé dans le cadre du projet de transformation numérique, La Financière agricole fait la promotion en continu de sa plateforme numérique dans le but de développer, chez ses clients, le réflexe de consulter régulièrement leur dossier en ligne afin de profiter de tous les avantages qu'il procure. L'actuel dossier en ligne répond bien aux besoins des clients puisque 89 % des clients s'en disent satisfaits. Ce résultat est légèrement supérieur à celui de l'an dernier (88 %). D'ailleurs, au cours des dernières années, le nombre de dossiers en ligne consultés n'a cessé d'augmenter.

Enfin, des formations ciblées continuent d'être offertes à la clientèle afin de renforcer leurs compétences en matière de gestion administrative et d'utilisation des outils numériques. Parallèlement, le personnel de La Financière agricole est disponible pour accompagner les producteurs quant à l'utilisation des outils en ligne.

Simplification des communications à la clientèle

Au cours des dernières années, La Financière agricole avait entrepris de réviser et de vulgariser certaines de ses communications. Cette révision s'est terminée en mars 2024 avec près de 150 lettres et formulaires destinés à sa clientèle en financement et en assurance qui ont été revus.

Les résultats parlent d'eux-mêmes. Selon le sondage de satisfaction de la clientèle 2025, 84 % des producteurs agricoles se sont dits satisfaits de la documentation transmise par La Financière agricole, comparativement à 67 % en 2016. Cette progression constante de la satisfaction au fil des ans témoigne de l'efficacité des efforts déployés par l'organisation.

Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Les bonifications et les simplifications apportées aux paramètres du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permettent désormais à la clientèle de mieux comprendre les modalités de calcul et de versement, tout en réduisant la complexité administrative.

Moyens technologiques et systèmes mis en place susceptibles d'alléger le fardeau administratif des entreprises

L'utilisation de la signature électronique pour les documents officiels de La Financière agricole a accéléré les processus relatifs à leur transmission, reflétant ainsi l'engagement de la Société envers l'accessibilité et la modernisation.

Dans un souci d'optimisation de la collecte d'informations, La Financière agricole a encouragé la transmission unique des données pouvant servir une clientèle ayant un dossier tant en financement qu'en assurance. De plus, la Société a misé sur l'utilisation de données déjà en sa possession afin de simplifier les démarches des entreprises comme ce fût le cas, par exemple, dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. Les superficies ensemencées déclarées dans le cadre de programmes réguliers ont été automatiquement récupérées, évitant ainsi aux entreprises de saisir de nouveau ces informations.

Une nouvelle fonctionnalité a également été intégrée au formulaire de déclaration des superficies permettant ainsi aux entreprises d'y visualiser leur plan de parcelles agricoles.

De plus, dans le cadre de l'administration du programme Initiative Canada-Québec d'aide pour atténuer les impacts de l'excès de pluie survenu au Québec en 2023, le processus de demande a été simplifié par la création de formulaires dynamiques adaptés au profil des entreprises agricoles et la mise en place d'un système de pré-remplissage des données d'entreprises déjà clientes.

Finalement, La Financière agricole poursuit son partenariat avec le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour offrir des outils tels que l'application mobile Collecto, qui centralise et simplifie la déclaration des données de récolte des entreprises.

Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration

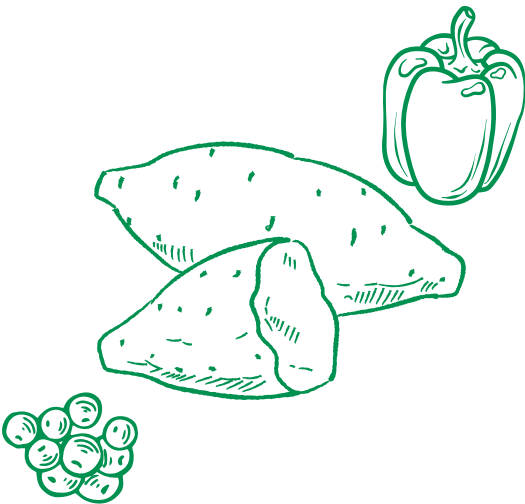
Depuis l'approbation de la Politique linguistique de l'État et l'entrée en vigueur de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration en 2023, La Financière agricole a mené les travaux nécessaires à la mise en place des recommandations du ministère de la Langue française pour se conformer aux orientations gouvernementales. Elle a notamment réalisé un projet pilote dans un centre de services afin de tester les nouvelles obligations auxquelles l'organisation était soumise et de recueillir les préoccupations de la clientèle et celles des employés. Cet exercice a mené à l'élaboration d'un plan de communication lequel sera déployé en 2025-2026 auprès

du personnel et de la clientèle, soit en même temps que la publication de la Directive de La Financière agricole relative à l'utilisation d'une autre langue que le français sur le site Web du ministère de la Langue française. Des formations à l'interne sont à venir et des outils ont été développés afin d'outiller le personnel en contact avec la clientèle.

La Financière agricole continue d'agir de façon exemplaire pour maintenir la qualité du français utilisé dans l'administration publique, notamment en retenant les services de réviseurs linguistiques lorsque cela est requis et en réalisant l'ensemble de ses activités internes et externes uniquement en français.

TABEAU 27 – Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ⁶⁷ ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris ⁶⁸ une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures.	Une section de l'intranet est consacrée à la politique linguistique dans laquelle se trouve le nom de l'émissaire ainsi que la liste des membres du comité permanent. Les employés ont également accès à un formulaire pour soumettre leurs questions et leurs commentaires.



67. À titre indicatif, le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1^{er} juin 2023.

68. La directive est considérée comme prise à la date indiquée au document final que l'organisme transmet au ministère de la Langue française pour approbation.

TABLEAU 28 – Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation ?	Oui
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	9
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ? ⁶⁹	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions ⁷⁰ .	S. O.

TABLEAU 29 – Politique linguistique de l'État

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Publication dans l'intranet Projet pilote au centre de services de Sherbrooke
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ?	Aucun
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	Aucun

69. Dans certaines circonstances, lorsqu'aucune exception n'est prévue, le recours aux dispositions de temporisation est possible, sous certaines conditions : si l'utilisation exclusive du français compromet l'accomplissement de la mission d'une organisation, si tous les moyens raisonnables pour communiquer uniquement en français ont été pris et dans la mesure prévue par la directive de l'organisation. Le recours à ces dispositions doit être exceptionnel. Ces dispositions temporaires sont prévues par le *Règlement sur la langue de l'Administration* (art. 2, par. 8 et art. 6, par. 10) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (art. 1, par. 14 et art. 2, par. 7). Elles cesseront d'avoir effet le 1^{er} juin 2025.

70. « Situations, cas, circonstances ou fins » fait référence au descriptif général des situations où les dispositions de temporisation sont utilisées avec les particularités les accompagnant. Ne pas comptabiliser chaque utilisation de ces dispositions.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La Financière agricole doit veiller à la protection des renseignements personnels qu'elle détient au sujet de sa clientèle, des entreprises et de son personnel. Elle doit aussi se conformer à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1),

ci-après nommée « Loi sur l'accès ». Pour ce faire, elle a établi une série de règles et de mesures. Le personnel bénéficie d'un soutien continu de la part de professionnels spécialisés en accès à l'information, en protection des renseignements personnels et en sécurité de l'information.

Les demandes d'accès à l'information

Conformément à la *Loi sur l'accès*, les citoyennes et les citoyens peuvent demander l'accès à leur dossier ou à des documents administratifs de La Financière agricole.

En 2024-2025, La Financière agricole a reçu 549 demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels. Il s'agit d'une baisse de 42,93 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution résulte de la baisse par rapport à 2023-2024 du nombre de demandes d'accès soumises par un tiers pour obtenir

des informations sur les entreprises agricoles avec lesquelles il a des liens d'affaires. Parmi les demandes reçues, 99,6 % ont été traitées en 20 jours ou moins et 100 % de celles-ci l'ont été dans les délais impartis par la Loi sur l'accès, soit en 30 jours ou moins. Outre la baisse des demandes d'accès, la proportion de demandes traitées dans les délais impartis est comparable à celle de l'exercice financier précédent.

TABLERAU 30 – Nombre total de demandes d'accès reçues

Nombre total de demandes reçues	549
---------------------------------	-----

TABLERAU 31 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès : documents administratifs	Demandes d'accès : renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	35	512	0
21 à 30 jours	0	2	0
31 jours et plus	0	0	0
TOTAL	35	514	0

TABLEAU 32 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demandes d'accès : documents administratifs	Demandes d'accès : renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	12	505	0	s. o.
Partiellement acceptée	14	7	0	1, 13, 14, 15, 22, 23, 24, 31, 48, 53 et 54
Refusée (entièrement)	1	2	0	23, 24, 29, 53 et 54
Autres ⁷¹	8	0	0	1, 15 et 48

TABLEAU 33 – Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

71. Sont comptabilisés dans «Autres» les situations de refus en totalité au motif que la demande est irrecevable, inapplicable ou redirigée vers un ou d'autres organismes publics, les décisions selon lesquelles aucun document visé par la demande n'est détenu par l'organisation ainsi que les cas de désistement de la part du requérant.

La sensibilisation et la formation du personnel

Pour assurer la protection de l'information qu'elle détient, La Financière agricole mise sur la compétence et le comportement responsable de son personnel. Dans cette optique, elle privilégie la formation et la sensibilisation de son personnel à cet égard afin de remplir cette obligation.

Au cours de l'année 2024-2025, diverses activités de sensibilisation en matière de sécurité de l'information, de cybersécurité et de protection des renseignements personnels ont été réalisées, dont les suivantes.

- Engagements et rappels organisationnels :
 - Rappel annuel auprès de l'ensemble du personnel des politiques organisationnelles concernant le risque de fraude, les renseignements personnels, la sécurité de l'information, la déontologie et la déclaration d'intérêts afin de prévenir et d'éviter la violation de la confidentialité ou tout autre manquement en lien avec ces encadrements au sein de l'organisation;
 - Renouvellement des engagements du personnel à respecter ces politiques;
 - Signature obligatoire d'un engagement de confidentialité lors de l'embauche de nouveaux employés.
- Formations et campagnes de sensibilisation :
 - Simulations d'hameçonnage pour renforcer la vigilance du personnel à l'égard de menaces externes;
 - Visionnement obligatoire, pour les nouveaux employés, des capsules de l'Académie de transformation numérique : « Cyberdéfense : la sécurité des appareils mobiles, l'hameçonnage, les virus et les rançongiciels, l'ingénierie sociale ou l'art de la manipulation » bonifiés d'une formation annuelle sur l'hameçonnage;
 - Formation obligatoire intitulée « Sensibilisation au respect de la vie privée et à la protection des renseignements personnels » pour les nouveaux employés;
 - Formation obligatoire pour tous intitulée « Incidents de confidentialité ».
- Formations spécialisées :
 - Traitement des demandes d'accès (formation destinée aux répondants en accès aux documents et en protection des renseignements personnels [répondants]);
 - Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (formation destinée aux employés appelés à réaliser des EFVP);
 - Rappel du droit à la portabilité aux répondants en accès aux documents et en protection des renseignements personnels.

- Mise à jour et révision :

- De politiques, directives et procédures en matière d'accès aux documents, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information, telles que :
 - la Directive sur la destruction et l'anonymisation des renseignements personnels ou confidentiels;
 - la Directive relative à une demande d'accès aux documents et de rectification d'un renseignement personnel;
 - la Politique-cadre en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels;
 - la Procédure sur les incidents de confidentialité et le formulaire de signalement d'un incident de confidentialité;
- D'avis et de modèles de lettres pour répondre aux demandes d'accès ou de rectification.

- Information diffusée sur l'intranet :

- Campagne gouvernementale 2024 en cybersécurité : « Les incidents de confidentialité, une formation pour vous outiller »;
- Mise à jour de la section intranet « Accès aux documents et protection des renseignements personnels »;
- La marche à suivre pour réaliser un sondage.

La diffusion de l'information

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2), La Financière agricole diffuse sur son site Web les documents ou les renseignements visés.

La communication de renseignements à des tiers

En 2024-2025, La Financière agricole a conclu 27 ententes, mandats ou contrats de service comportant de la collecte, de la communication ou de l'échange de renseignements personnels et confidentiels. La liste des ententes, mandats et contrats de service est présentée sur le site Web de La Financière agricole sous l'onglet « Registres de communication et d'utilisation des renseignements personnels et confidentiels » à l'adresse qui suit :

<https://www.fadq.qc.ca/a-propos-de-nous/acces-a-linformation/protection-des-renseignements-personnels>.

Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En vertu de l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1), ci-après nommée « LFDAROP », La Financière agricole disposait d'une Procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles. Celle-ci permettait la divulgation par les membres du personnel de La Financière agricole, et ce, en toute confidentialité.

Or, la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*, sanctionnée en mai 2024, a apporté des modifications importantes à la LFDAROP. Ainsi, depuis le 30 novembre 2024, les

organisations assujetties à l'article 18 de la LFDAROP n'ont plus l'obligation d'établir une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés. Le rôle de responsable du suivi des divulgations est également aboli à partir de cette date.

Les organismes publics sont néanmoins tenus de rendre compte des divulgations reçues et traitées au cours de la période du 1^{er} avril au 29 novembre 2024, conformément à l'article 25 de la LFDAROP. Au cours de cette période, le responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles n'a reçu aucune divulgation.

Politique de financement des services publics

Reddition de comptes sur la tarification 2024-2025

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole doit rendre compte de la tarification de ses biens et services.

En 2024-2025, les revenus de tarification représentent 5,4 % du coût total des frais d'administration des programmes.

TABLEAU 34 – Frais exigibles pour le recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole pour la période 2024-2025

Biens et services tarifiés	Revenus de tarification (000 \$) 2023-2024	Revenus de tarification (000 \$) 2024-2025	Coût des biens et services (coût de revient) (000 \$) 2024-2025	Méthode de tarification	Dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Programmes de financement	2 607	2 161	40 704	Décision administrative	Avril 2016	Voir la note 1 au bas du tableau
Programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles	553	545	6 756	Décision administrative	Avril 2010	Voir la note 1 au bas du tableau
Programme Agri-stabilité	757	748	5 784	Voir la note 2 au bas du tableau	Voir la note 2 au bas du tableau	Voir la note 2 au bas du tableau
Programme Agri-Québec	905	971	2 859	Décision administrative	Mars 2015	Voir la note 1 au bas du tableau
Autres tarifs	211	237	s. o.	Décision administrative et coût de revient	Avril 2010	Voir la note 1 au bas du tableau
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts administratifs des programmes	5033	4 662				

1 = Tarifs indexés annuellement au 1^{er} avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3). Toutefois, en vertu de l'article 1 de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (RLRQ, chapitre 1-7.1), malgré toute disposition inconciliable, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, le taux d'indexation annuel déterminé en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement applicable à un tarif correspond au moindre du taux d'indexation déterminé en application des modalités de cette disposition ou d'un taux de 3 %.

2 = Tarif fixé par un accord entre les ordres de gouvernement (fédéral, provincial et territorial) qui établissent le programme.

Renseignements relatifs aux contrats de service

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

(RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit que La Financière agricole doit faire état des contrats de service octroyés dans son rapport annuel.

TABLERAU 35 – Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

Contrats	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique ⁷²	1	125 000
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ⁷³	27	13 463 718
Total des contrats de service	28	13 588 718

Informations complémentaires

Des informations complémentaires à ce rapport figurent sur le site Web de La Financière agricole aux hyperliens suivants :

- Organigramme : fadq.qc.ca/fileadmin/fr/rapports-annuels/organigramme-2025-03-31.pdf
- Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole : fadq.qc.ca/fileadmin/fr/politiques/code-deontologie-membres-conseil-administration.pdf
- Déclaration de services à la clientèle : fadq.qc.ca/a-propos-de-nous/declaration-de-services-a-notre-clientele
- Bureaux de La Financière agricole : fadq.qc.ca/pour-nous-joindre

72. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

73. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.



ÉTATS FINANCIERS



TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	119	FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE	172
Rapport de la direction	120	Rapport du fiduciaire	173
Rapport du comité d'audit	121	Rapport de l'auditeur indépendant	174
Rapport de l'auditeur indépendant	122	Fonds d'assurance récolte	176
État des résultats et de l'excédent cumulé	124	État du résultat net et global	176
État de la situation financière	125	État de la variation de l'avoir net	176
État de la variation des actifs financiers nets	126	État de la situation financière	177
État des flux de trésorerie	127	Tableau des flux de trésorerie	178
Notes complémentaires	129	Notes complémentaires	179
FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES	157		
Rapport du fiduciaire	158		
Rapport de l'auditeur indépendant	159		
État du résultat net et global	161		
État de la variation du déficit cumulé	161		
État de la situation financière	162		
Tableau des flux de trésorerie	163		
Notes complémentaires	164		

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025



LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de La Financière agricole du Québec (« la Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. Elle doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général



Jean-Philippe Day

Vice-président administration

Lévis, le 20 juin 2025

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité d'audit a recommandé l'adoption des états financiers audités au conseil d'administration.

Pour La Financière agricole du Québec,



Marthe Lacroix

Présidente du comité d'audit

Lévis, le 20 juin 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de La Financière agricole du Québec et de ses participations (« le groupe »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- je planifie et réalise l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint

Québec, le 20 juin 2025

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2025	2025	2024
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	403 627	445 363	406 234
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	154 565	159 411	162 196
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	4 500	5 571	9 247
Droits administratifs et autres revenus	4 312	4 662	5 034
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	9 027	12 632	6 106
Intérêts – Fonds d'assurance récolte		55	25
Revenus de placement (note 5)	56 366	49 696	61 490
Quote-part dans le résultat net des participations (note 15)		(3 437)	(36)
Gain sur disposition d'immobilisations		–	3
	632 397	673 953	650 299
CHARGES			
Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	180 973	182 103	133 847
Contribution au Fonds d'assurance récolte	82 430	90 591	71 036
Programme Agri-stabilité (note 6)	105 001	72 520	140 801
Programme Agri-investissement (note 6)	42 251	45 037	38 125
Programme Agri-Québec (note 6)	113 313	159 389	123 529
Programme Agri-Québec Plus (note 6)	10 446	18 951	26 870
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	55 152	68 348	51 330
Programme d'appui financier à la relève agricole	11 700	11 539	12 025
Autres programmes (note 7)	22 146	42 304	12 549
(Reprise) provision pour garanties de prêts (note 22)	4 874	(8 019)	2 391
Frais d'administration (note 8)	87 298	85 641	78 118
Intérêts	6 462	5 032	8 308
	722 046	773 436	698 929
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(89 649)	(99 483)	(48 630)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		758 644	807 274
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)		659 161	758 644

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	624 115	519 199
Créances et revenus de placement à recevoir (note 10)	8 864	5 362
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	64	100
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 11)	151 200	232 753
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 404	621
À recevoir du gouvernement du Canada (note 12)	165 103	231 033
Ouverture de crédit (note 13)	44 000	38 000
Placements (note 14)	550 663	541 760
Participations (note 15)	33 419	35 850
	1 581 832	1 604 678
PASSIFS		
Charges à payer (note 16)	46 077	38 360
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 17)	64 342	67 013
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 18)	301 555	295 837
Revenus reportés (note 19)	120 269	104 567
Dû au Fonds d'assurance récolte, sans intérêt ni modalité de remboursement	13 145	876
Dû au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 537	-
Dû au gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	5 160	-
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	7 741	-
Dettes (note 20)	33 329	29 990
Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (note 21)	270 214	239 316
Provision pour garanties de prêts (note 22)	52 942	61 324
Provision pour vacances	6 910	5 873
Provision pour congés de maladie	4 171	8 117
	928 392	851 273
ACTIFS FINANCIERS NETS	653 440	753 405
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 23)	5 721	5 239
EXCÉDENT CUMULÉ (note 9)	659 161	758 644

Compte dédié aux garanties de prêts (note 24)

Obligations et droits contractuels (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2025	2025	2024
	Budget	Réel	Réel
Déficit de l'exercice	(89 649)	(99 483)	(48 630)
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions	(4 328)	(2 339)	(608)
Produit de disposition d'immobilisations		-	3
Gain sur disposition d'immobilisations		-	(3)
Amortissement	1 952	1 857	2 116
	(2 376)	(482)	1 508
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(92 025)	(99 965)	(47 122)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	753 405	753 405	800 527
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	661 380	653 440	753 405

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(99 483)	(48 630)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 857	2 116
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(3)
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	(27)	-
Gain sur radiation de la dette avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts	(65)	-
Quote-part dans le résultat net des participations	3 437	36
Variation de la provision pour garanties de prêts	(8 382)	2 508
	(102 663)	(43 973)
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement :		
Créances et revenus de placement à recevoir	(3 502)	(1 134)
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	81 553	(211 596)
À recevoir du gouvernement du Québec	(3 783)	(621)
À recevoir du gouvernement du Canada	65 930	(62 046)
Charges à payer	7 821	12 335
Comptes des participants au programme Agri-investissement	(2 671)	(8 463)
Comptes des participants au programme Agri-Québec	5 718	(21 347)
Revenus reportés	15 702	22 714
Dû au Fonds d'assurance récolte	12 269	(462)
Dû au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 537	-
Dû au gouvernement du Québec	5 160	(298)
Dû au gouvernement du Canada	7 741	-
Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus	30 898	23 292
Provision pour vacances	1 037	(200)
Provision pour congés de maladie	(3 946)	407
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	119 801	(291 392)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Variation nette du montant à recevoir de Capital Financière agricole inc.	36	(16)
Encaissements de l'ouverture de crédit	40 000	48 000
Ouverture de crédit	(46 000)	(46 000)
Acquisition de placements	(8 903)	(7 310)
Disposition de placements	27	-
Acquisition de placements en partenariat	(1 006)	(9 044)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(15 846)	(14 370)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2025	2024
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(2 443)	(504)
Produit de disposition d'immobilisations	-	3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(2 443)	(501)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes contractées	3 554	10 005
Dettes remboursées	(150)	(55)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 404	9 950
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	104 916	(296 313)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	519 199	815 512
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	624 115	519 199
Autres renseignements :		
Intérêts payés	5 936	6 157
Intérêts et revenus de placement perçus	50 155	61 305
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste Charges à payer	-	104

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Également, la Société assure aux prêteurs le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant des prêts agricoles ou forestiers ainsi que de certaines dépenses admises par le programme. En vertu de sa loi, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement (Compte dédié).

De plus, la Société administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte (« Les Fonds »), lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des contributions annuelles.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont : l'établissement des provisions des programmes et de la provision pour garanties de prêts ainsi que de la moins-value durable sur les placements. Ainsi, les résultats réels peuvent différer substantiellement des meilleures estimations établies par la direction.

De plus, la direction a procédé à une analyse des hypothèses servant à établir la provision pour garanties de prêts afin de considérer les conséquences de la situation économique actuelle sur celle-ci. Malgré l'incertitude, la direction a été en mesure d'analyser et d'estimer l'incidence sur les prêts garantis en tenant compte de toutes les informations disponibles pour porter des jugements et établir les meilleures estimations possibles.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de l'encaisse, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, de l'ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des charges à payer, à l'exception des avantages sociaux, des montants dus au Fonds d'assurance récolte, au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, au gouvernement du Québec, au gouvernement du Canada, des dettes, de la provision pour vacances et, enfin, de la provision pour garanties de prêts.

Revenus

a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur l'ouverture de crédit, les avances et les placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Charges

a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente, à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse, y compris les découverts bancaires.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

c) Participation dans une entreprise publique et partenariats commerciaux

La participation dans Capital Financière agricole inc., une entreprise publique du gouvernement, ainsi que les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, deux partenariats commerciaux, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de ces entreprises revenant à la Société est comptabilisée aux résultats de l'exercice. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables des entités avec celles de la Société.

Passifs

a) Comptes des participants à Agri-investissement et à Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et à Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, des contributions et des intérêts versés par la Société, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but d'obtenir une certification actuarielle.

La variation annuelle de la provision est portée aux charges.

Les garanties de prêts, déduction faite de la provision pour garanties de prêts, sont des instruments financiers hors état de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs (suite)

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables de la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

e) Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour rendre des services futurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes, sauf celles qui sont en cours de développement :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Stations météorologiques	10 ans
Développement informatique	entre 5 et 10 ans
Améliorations locatives	entre 1 et 10 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Contribution du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont accordées en vertu de décrets.

	2025	2024
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :		
Contribution annuelle	422 739	394 145
Contributions relatives à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales et à l'Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale	18 396	11 663
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide pour atténuer les impacts de l'excès de pluie survenu au Québec en 2023 dans certaines régions et productions agricoles	3 727	-
Programme de soutien des producteurs laitiers face à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)	11	-
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts :		
Contribution pour l'administration du Programme de financement forestier	425	426
Remise de dette	65	-
	445 363	406 234

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Contribution du gouvernement du Canada

La contribution du gouvernement du Canada s'établit en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels, le Partenariat canadien pour une agriculture durable, pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2028.

	2025	2024
Programmes Agri-protection :		
Contribution aux programmes	54 965	43 274
Contribution à l'administration	13 502	12 725
	68 467	55 999
Programme Agri-stabilité :		
Contribution au programme (note 6)	40 169	78 932
Contribution à l'administration	3 067	2 922
	43 236	81 854
Programme Agri-investissement :		
Contribution au programme (note 6)	27 023	22 875
Contribution à l'administration	2 013	1 468
	29 036	24 343
Programme Agri-relance :		
Initiative Canada-Québec d'aide pour atténuer les impacts de l'excès de pluie survenu au Québec en 2023 dans certaines régions et productions agricoles	5 136	-
Contribution à l'administration	455	-
	5 591	-
Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales		
Contribution au programme	12 349	-
Contribution à l'administration	732	-
	13 081	-
	159 411	162 196

5. Revenus de placement

	2025	2024
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse)	22 186	23 393
Revenus d'intérêts :		
Encaisse	26 907	37 333
Ouverture de crédit	568	762
Comptes clients	8	2
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	27	-
	49 696	61 490

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

5. Revenus de placement (suite)

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit :

2025			
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement :			
Revenu fixe	3 630	11 440	15 070
Actifs réels	334	-	334
Actions	677	504	1 181
Autres placements	163	(4)	159
	4 804	11 940	16 744
Gains (pertes) à la vente de placements :			
Revenu fixe	(129)	(375)	(504)
Actifs réels	839	-	839
Actions	1 775	2 233	4 008
Autres placements	1 053	-	1 053
	3 538	1 858	5 396
Intérêts sur dépôt à vue du fonds général	-	46	46
	8 342	13 844	22 186

2024			
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement :			
Revenu fixe	3 671	12 177	15 848
Actifs réels	374	-	374
Actions	637	585	1 222
Autres placements	191	127	318
	4 873	12 889	17 762
Gains (pertes) à la vente de placements :			
Revenu fixe	(429)	(795)	(1 224)
Actifs réels	583	-	583
Actions	1 769	3 711	5 480
Autres placements	725	-	725
	2 648	2 916	5 564
Intérêts sur dépôt à vue du fonds général	-	67	67
	7 521	15 872	23 393

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. Programmes Agri-Stabilité, Agri-Investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les estimations des dépenses et de la provision de ces programmes ainsi que la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative.

Au 31 mars 2025, les données financières relatives à l'année de participation 2024 sont en cours de traitement ou non reçues des participants.

Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

7. Autres programmes

	2025	2024
Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	16 814	10 510
Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale	13 280	-
Initiative Canada-Québec d'aide pour atténuer les impacts de l'excès de pluie survenu au Québec en 2023 dans certaines régions et productions agricoles	8 560	-
Mesure d'aide complémentaire pour certaines productions horticoles affectées lors de la saison de culture 2023	1 250	-
Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune	1 395	1 380
Programme de soutien aux entreprises apicoles	243	278
Programme d'appui au secteur pomicole visant l'amélioration de la profitabilité et des pratiques agroenvironnementales	317	-
Programme d'aide complémentaire au plan d'indemnisation des dommages causés par la faune	163	155
Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques	85	138
Programme d'aide pour des portraits technico-économiques	186	58
Mesure de remboursement des frais de préparation des données financières	11	-
Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP), au Delta coronavirus porcin (DCVP) et au Senecavirus A (SVA) au Québec	-	30
	42 304	12 549

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8. Frais d'administration

	2025	2024
Traitements et avantages sociaux	65 254	60 167
Services professionnels et administratifs	12 575	10 541
Loyers	4 146	3 803
Transport et communications	1 746	1 598
Fournitures et matériel	344	253
Entretien et réparations	361	141
Amortissement des immobilisations	1 857	2 116
	86 283	78 619
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(642)	(501)
	85 641	78 118

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2025	2024
Programmes et produits en financement	40 704	37 601
Programmes d'assurance récolte et de dommages causés par la faune	22 597	21 345
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6 756	6 645
Programme Agri-stabilité	5 784	5 634
Programme Agri-investissement	3 462	2 453
Programme Agri-Québec	2 859	2 248
Programme Agri-Québec Plus	1 107	877
Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	994	1 152
Initiative Canada-Québec d'aide pour atténuer les impacts de l'excès de pluie survenu au Québec en 2023 dans certaines régions et productions agricoles	759	-
Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale	392	-
Mesure d'aide complémentaire pour certaines productions horticoles affectées lors de la saison de culture 2023	112	-
Autres programmes	115	163
	85 641	78 118

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Excédent cumulé

La Société détient une Réserve pour gérer ses risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (AGRI). Au 31 mars 2025, le montant maximal de la Réserve ne peut excéder 364 millions de dollars (2024 : 351 millions de dollars), montant fixé par le conseil d'administration.

La Société détient une autre réserve lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve correspond aux sommes détenues dans le Compte dédié diminué de la provision pour garanties de prêts. Le montant maximal de cette réserve fixé par le conseil d'administration ne peut excéder 2 % de l'encours des prêts et s'établit à 140,6 millions de dollars au 31 mars 2025 (2024 : 139,8 millions de dollars).

2025				
	Excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	292 408	334 561	131 675	758 644
Déficit de l'exercice	(99 483)	-	-	(99 483)
	192 925	334 561	131 675	659 161
Montant transféré aux réserves	(8 900)	-	8 900	-
Solde à la fin	184 025	334 561	140 575	659 161

2024				
	Excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	346 243	334 561	126 470	807 274
Déficit de l'exercice	(48 630)	-	-	(48 630)
	297 613	334 561	126 470	758 644
Montant transféré à la réserve	(5 205)	-	5 205	-
Solde à la fin	292 408	334 561	131 675	758 644

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants :

	2025	2024
Compte dédié aux garanties de prêts (note 24)	193 517	192 999
Provision pour garanties de prêts (note 22)	(52 942)	(61 324)
	140 575	131 675

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

10. Créances et revenus de placement à recevoir

	2025	2024
Revenus de placement à recevoir :		
Caisse de dépôt et placement du Québec	1 003	2 712
Encaisse et autres placements	1 528	242
Ouverture de crédit	-	36
	2 531	2 990
Comptes clients	6 333	2 372
	8 864	5 362

11. À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2025	2024
Sans intérêt ni modalité de remboursement	37	3 980
Portant intérêt aux taux variant de 3 % à 3,26 %, échéant jusqu'au 24 avril 2025 (2024 : taux variant de 5,543 à 5,6 %, échus au plus tard le 28 mai 2024)	151 163	228 773
	151 200	232 753

12. À recevoir du gouvernement du Canada

	2025	2024
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
En vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial relatif aux :		
Programme Agri-stabilité	118 845	148 932
Programme Agri-investissement	27 278	24 108
Programmes Agri-protection	18 750	57 797
Autres	230	196
	165 103	231 033

13. Ouverture de crédit

	2025	2024
Ouverture de crédit autorisée de 50 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,25 %, échéant le 30 septembre 2025, garantie par deux hypothèques mobilières (2024 : taux préférentiel diminué de 0,25 %, échue le 30 septembre 2024)	44 000	38 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. Placements

	2025		
	Affectés	Non affectés	Total
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	528 078	22 585	550 663
	2024		
	Affectés	Non affectés	Total
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	525 072	16 688	541 760
	2025		2024
Les placements sont affectés aux paiements suivants :			
Compte dédié aux garanties de prêts (note 24)	193 517		190 511
Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI (note 9)	334 561		334 561
	528 078		525 072

Billets à terme adossés à des actifs

Les billets détenus au 31 mars 2024 ont tous été disposés au cours du présent exercice financier. Les billets, dont la valeur nominale totalisait 1 311 milliers de dollars au 31 mars 2024, portaient intérêt à un taux ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents et venaient à échéance au plus tard le 25 décembre 2037. Au 31 mars 2024, les billets détenus avaient une valeur comptable nulle, puisque la direction ne considérait pas être en mesure de récupérer ultérieurement la valeur nominale.

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont placés dans deux fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis de cinq jours ouvrables avant le premier jour du mois suivant, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2025.

	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Compte dédié (note 24)	199 414	245 090	190 511	228 430
Réserve	351 249	362 160	351 249	355 088
	550 663	607 250	541 760	583 518

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

15. Participations

La Société détient 90,1 % des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33 % des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandité ainsi que 33,33 % des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. La période d'investissement s'est terminée au 31 janvier 2025. Toutefois la fin du mandat de la société en commandite, se termine au plus tard le 31 janvier 2047. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 1 650 milliers de dollars (2024 : 4 800 milliers de dollars) et a reçu 644 milliers de dollars en distribution de capital (2024 : 756 milliers de dollars).

Le 27 mars 2025, la Société a investi un montant de 500 dollars pour détenir une part de 50 % des actions de Gestion Fira II inc, une société privée agissant à titre de commandité pour le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA II), société en commandite. L'investissement de la Société dans FIRA II s'est effectué le 1^{er} avril 2025 pour une somme de 2 500 milliers de dollars. Ce partenariat a été constitué principalement pour effectuer des prêts ou effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage, de transfert ou d'expansion (incluant la consolidation de prêts) d'entreprises agricoles. Un des principaux objectifs de la société en commandite est de permettre à de jeunes producteurs agricoles d'acquérir une entreprise agricole au stade du démarrage ou d'acquérir une entreprise agricole établie.

La composition des participations de la Société se détaille comme suit :

Capital Financière agricole inc.

Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, Gestion Fira inc et Gestion FIRA II inc.

2025	2024
17 774	21 531
15 645	14 319
33 419	35 850

Informations financières sommaires :

Capital Financière agricole inc.⁽¹⁾

Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.⁽²⁾

2025			
Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
(3 168)	1 002	(4 170)	(3 757)
1 819	860	959	320
(1 349)	1 862	(3 211)	(3 437)

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2025.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2024, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2025.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

15. Participations (suite)

	2024			
	Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
Capital Financière agricole inc. ⁽³⁾	683	1 039	(356)	(321)
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽⁴⁾	1 417	562	855	285
	2 100	1 601	499	(36)

(3) Selon les états financiers audités du 31 mars 2024.

(4) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2023, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2024.

	2025			2024
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽⁵⁾	19 013	236	18 777	22 947
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽⁶⁾	47 551	2 087	45 464	35 577
	66 564	2 323	64 241	58 524

(5) Selon les états financiers audités du 31 mars 2025.

(6) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2024.

16. Charges à payer

	2025	2024
Traitements	3 460	4 867
Avantages sociaux	175	381
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	32 899	27 372
Fournisseurs	2 198	2 794
Intérêts courus des programmes Agri-investissement et Agri-Québec	1 247	2 151
Programme d'appui financier à la relève agricole	332	222
Programme Agri-stabilité	5 470	114
Programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales	241	419
Autres	55	40
	46 077	38 360

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

17. Comptes des participants au programme Agri-investissement

	2025	2024
Solde au début	67 013	75 476
Dépôts des participants	39 813	42 956
Contributions versées par la Société	39 832	42 820
Intérêts versés par la Société	1 093	1 182
Retraits des participants	(83 409)	(95 421)
Solde à la fin	64 342	67 013

18. Comptes des participants au programme Agri-Québec

	2025	2024
Solde au début	295 837	317 184
Dépôts des participants	135 265	139 752
Contributions versées par la Société	134 745	139 168
Intérêts versés par la Société	4 821	4 971
Retraits des participants	(269 113)	(305 238)
Solde à la fin	301 555	295 837

19. Revenus reportés

	2025	2024
Contributions des participants au programme Agri-stabilité		
Solde au début	80 351	77 687
Ajustements aux contributions	(154)	(22)
Contributions versées par les participants	13 149	11 933
Contributions utilisées au paiement du programme	(6 754)	(6 047)
Contributions utilisées provisionnées	1 183	(3 200)
Solde à la fin	87 775	80 351
Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale et Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	27 906	22 984
Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique (MDC) des cervidés	990	990
Programme de soutien des producteurs laitiers face à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)	989	-
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation affectée à l'acquisition d'immobilisations	2 309	-
Droits administratifs	300	242
	120 269	104 567

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

20. Dettes

	2025	2024
Dû au ministère des Finances du Québec :		
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, au plus tard le 31 janvier 2047	22 505	20 668
Sans intérêt, échéant au plus tard le 31 décembre 2032	5 000	5 000
Dû au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 128	4 129
Dû au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, sans intérêt ni modalité de remboursement	-	65
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures, portant intérêt à des taux variant de 1,95 % à 3,82 % (2024 : 1,95 % à 3,16 %), remboursables par versements mensuels variant de 646 \$ à 13 631 \$ (2024 : 646 \$ à 3 372 \$), échéant jusqu'au 1 ^{er} mars 2040.	1 696	128
	33 329	29 990

Les versements en capital à effectuer au cours des exercices subséquents se détaillent comme suit :

2026	237
2027	238
2028	205
2029	213
2030	98
2031 et suivantes	28 210
Indéterminés	4 128
	33 329

21. Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

	2025	2024
Programme Agri-stabilité	76 375	75 310
Programme Agri-investissement	39 356	33 989
Programme Agri-Québec	129 424	104 505
Programme Agri-Québec Plus	25 059	25 512
	270 214	239 316

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

22. Provision pour garanties de prêts

	2025	2024
Solde au début	61 324	58 816
Débours de garanties	(421)	(54)
Recouvrement	58	171
(Reprise) provision pour garanties de prêts	(8 019)	2 391
Solde à la fin	52 942	61 324

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 7 029 millions de dollars (2024 : 6 990 millions de dollars). Au 31 mars 2025, la provision englobe tous les types de prêts, alors qu'au 31 mars 2024, une provision spécifique était présentée distinctement pour 47,3 millions de dollars des prêts garantis. Le taux d'actualisation utilisé pour établir la provision générale est de 5,80 % (2024 : 5,95 %).

Garanties de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	2025		2024	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	7 023 537	615 389	6 980 590	602 639
Ouvertures de crédit	5 188	128 697	9 905	117 016
	7 028 725	744 086	6 990 495	719 655

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit et se répartit comme suit :

	2025	2024
Moins de 5 ans	299 521	293 628
5 ans et plus et moins de 10 ans	1 436 617	1 337 248
10 ans et plus et moins de 15 ans	1 989 141	1 977 561
15 ans et plus et moins de 20 ans	2 239 849	2 302 120
20 ans et plus	1 063 597	1 079 938
	7 028 725	6 990 495

Les soldes en principal et en intérêts des prêts et ouvertures de crédit garantis portent intérêt aux taux suivants :

	2025	2024
Moins de 4 %	1 070 932	1 670 855
4 % à 5,99 %	3 698 043	2 402 304
6 % et plus	1 218 300	1 968 240
Taux variable	1 041 450	949 096
	7 028 725	6 990 495

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

22. Provision pour garanties de prêts (suite)

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

23. Immobilisations

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	839	783	56
Équipement informatique	2 931	2 611	320
Stations météorologiques	785	614	171
Développement informatique	24 460	21 002	3 458
Améliorations locatives	3 048	1 332	1 716
	32 063	26 342	5 721

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	830	762	68
Équipement informatique	2 773	2 277	496
Stations météorologiques	723	544	179
Développement informatique	24 068	19 584	4 484
Améliorations locatives	1 330	1 318	12
	29 724	24 485	5 239

	2025		2024	
	Acquisitions au coût	Dispositions au coût	Acquisitions au coût	Dispositions au coût
Mobilier et équipement	9	-	4	89
Équipement informatique	158	-	325	21
Stations météorologiques	62	-	-	-
Développement informatique	392	-	279	-
Améliorations locatives	1 718	-	-	-
	2 339	-	608	110

Au 31 mars 2025, un montant de 537 milliers de dollars (2024 : 279 milliers de dollars) en développement informatique n'est pas amorti étant donné que les travaux sont en cours de réalisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

24. Compte dédié aux garanties de prêts

	2025	2024
Solde au début	192 999	185 286
Débours de garanties (note 22)	(421)	(54)
Revenus de placement	8 404	7 596
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	2	-
Recouvrement (note 22)	58	171
Contribution versée par la Société	4 000	-
Montant excédentaire	(11 525)	-
Solde à la fin	193 517	192 999

Le Compte dédié est composé des éléments suivants :

	2025	2024
Encaisse	5 237	1 530
Revenus de placement à recevoir	391	958
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 14)	199 414	190 511
	205 042	192 999
Montant excédentaire	(11 525)	-
	193 517	192 999

En plus des revenus de placement du Compte dédié, la capitalisation du compte est assurée par une contribution annuelle de la Société correspondant à la somme de 0,74 % (2024 : 0,65 %) du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 4,39 % (2024 : 1,25 %) du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent, comme prévu dans la Politique de capitalisation du Compte dédié.

25. Obligations et droits contractuels

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles relatives aux opérations courantes totalisent 28 417 milliers de dollars (2024 : 20 665 milliers de dollars). Les options de renouvellement prévues sont incluses dans le solde des obligations contractuelles puisque la direction juge qu'elles seront exercées.

Les engagements à l'égard des subventions à l'investissement concernant le Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR), le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ), le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (SFI), le Programme Investissement Croissance (PIC) et le Programme Investissement Croissance Durable (PICD) totalisent 79 454 milliers de dollars (2024 : 82 669 milliers de dollars). Les engagements dont les montants sont indéterminables pourraient être moindres si certains projets d'investissement ne sont pas réalisés ou si le montant de la garantie autorisée n'est pas utilisé en totalité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. Obligations et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles (suite)

Les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Opérations courantes	PDDR et PADEAQ	SFI	PIC	PICD
2026	10 561	911	1 832	10 186	19 881
2027	6 829	148	952	2 259	16 213
2028	5 810	33	387	229	5 850
2029	3 405	6	80	-	-
2030 et suivants	1 812	-	6	-	-
Indéterminables	-	-	-	680	19 801
	28 417	1 098	3 257	13 354	61 745

Les engagements à l'égard du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt sont estimés à 14 289 milliers de dollars pour la période de la bonification du programme se terminant le 31 mars 2026. Le versement de ces montants est sujet aux variations des taux d'intérêts et par conséquent ceux-ci pourraient être plus ou moins élevés que les montants estimés.

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions imputables aux prochains exercices financiers totalisent 9 872 milliers de dollars (2024 : 10 073 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les engagements à l'égard de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales et de l'Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale imputables aux prochains exercices financiers totalisent 45 944 milliers de dollars (2024 : 46 465 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la réalisation de pratiques culturelles établies par le client sur une période maximale de trois ans et de deux ans respectivement. Les versements s'échelonneront jusqu'au 31 mars 2027, selon un échéancier annuel indéterminable.

Droits contractuels

En vertu du mandat reçu du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour l'administration de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales et de l'Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale, le MAPAQ s'est engagé à verser des sommes pour le financement et l'administration des deux initiatives.

Les engagements du MAPAQ à l'égard de la Société et l'échéancier de ces droits contractuels totalisent 20 000 milliers de dollars (2024 : 53 400 milliers de dollars) et se détaillent comme suit :

2026	10 000
2027	10 000
	20 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. Obligations et droits contractuels (suite)

Droits contractuels (suite)

En vertu du décret 955-2024 du 12 juin 2024, le gouvernement autorise le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à verser une subvention d'un montant maximum de 68 millions de dollars à la Société pour apporter des modifications temporaires au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt, au Programme Investissement Croissance Durable et au programme Agri-Québec Plus afin d'offrir du soutien financier aux producteurs agricoles.

Les engagements du MAPAQ à l'égard de la Société et l'échéancier de ces droits contractuels sont les suivants :

2026	31 100
2027	10 300
2028	4 200
	45 600

26. Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par la Société sont équivalentes aux cotisations des employés et sont imputées aux résultats de l'exercice. Elles s'élèvent à 4 058 milliers de dollars (2024 : 3 330 milliers de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

27. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La Société définit, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, n'effectue aucune opération à des fins spéculatives et n'utilise pas d'instruments dérivés.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La Société dispose d'une politique générale de placement et de financement qui régit ses opérations financières. Cette politique traite des opérations liées à la gestion de l'encaisse et des transactions de placement et de financement à court terme. Elle encadre également les activités de placement à plus long terme pour les sommes déposées à la Caisse. Essentiellement, cette politique vise, d'une part, à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société et, d'autre part, à minimiser le recours et le coût du financement à court terme, tout en permettant à la Société de respecter ses engagements financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement à l'encaisse, aux créances et revenus de placements à recevoir, aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc. (CFAI), du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, des gouvernements du Québec et du Canada, à l'ouverture de crédit, aux placements ainsi qu'aux garanties de prêts octroyées. Le risque de crédit maximal correspond à leur valeur comptable, à l'exception des garanties de prêts, pour lesquelles le risque de crédit maximal correspond au montant maximal que la Société pourrait avoir à payer si la garantie était mobilisée, ce qui peut être nettement supérieur au montant de la provision pour garanties de prêts.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer la compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. La Société est d'avis qu'aucune provision pour créances douteuses n'est requise.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin de la période. Avant chaque émission, la Société analyse les informations au dossier et les besoins financiers, réduisant ainsi le risque de crédit.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir de CFAI, des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, des politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels. La concentration du risque de crédit lié aux comptes clients n'est pas présentée étant donné que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité d'audit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de ses portefeuilles de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. Les analyses du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont négociés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées, notamment par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités.

L'échéance des charges à payer est de moins de 30 jours. La portion des dettes remboursable au cours du prochain exercice, présentée à la note 20, n'est pas significative sur la gestion des liquidités. La provision pour vacances est écoulee dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché. L'échéance de la provision pour garanties de prêts, des montants dus au Fonds d'assurance récolte, au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada sont indéterminables. Au 31 mars 2025, la Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu de ses actifs financiers en encaisse et en placements, du versement de 25 % et plus de la contribution annuelle du gouvernement provincial dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier et, enfin, des prêts interfonds (c'est-à-dire avec le Fonds d'assurance récolte ou avec le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles) permis par sa loi.

Concernant les placements à la Caisse, la Société s'assure, au moyen d'analyses et de projections des flux de trésorerie, d'être en mesure d'avoir accès à des liquidités en ayant dans ses portefeuilles de référence des titres facilement convertibles en trésorerie. Les retraits à la Caisse sont effectués le premier jour de chaque mois, conditionnels à un préavis de cinq jours ouvrables. L'analyse du risque de liquidité des fonds particuliers est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité (suite)

Le Compte dédié est capitalisé à la hauteur de 194 millions de dollars, la Société juge être peu exposée au risque de liquidité à cet égard. La Société détient également la Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI lui permettant de réduire le risque de liquidité pour les programmes y afférents. Par ailleurs, ce risque pourrait s'accroître pour les opérations courantes si les entreprises participantes aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec étaient dans l'obligation de retirer des sommes importantes de leurs comptes.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Société est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

La politique de placement de la Société encadre la composition des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché. Le risque de marché est limité à la valeur comptable des placements dont la juste valeur est supérieure au coût au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2025, la composition des portefeuilles de référence des fonds particuliers, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Compte dédié			
	Portfeuille réel	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	53,6 %	43 %	53 %	63 %
Taux	5,4 %	0 %	5 %	10 %
Crédit	28,3 %	21 %	28 %	35 %
Valeurs à court terme	19,9 %	15 %	20 %	25 %
Actifs réels	15,0 %	8 %	16 %	24 %
Immeubles	6,9 %	4 %	8 %	12 %
Infrastructures	8,1 %	4 %	8 %	12 %
Actions	30,9 %	21 %	31 %	41 %
Marchés boursiers	20,2 %	14 %	21 %	28 %
Placements privés	10,7 %	6 %	10 %	14 %
Autres	0,5 %	0 %	0 %	1 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

	Réserve			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	90,4 %	80 %	90 %	100 %
Taux	10,0 %	5 %	10 %	15 %
Crédit	25,1 %	18 %	25 %	32 %
Valeurs à court terme	55,3 %	45 %	55 %	65 %
Actions				
Marchés boursiers	9,7 %	3 %	10 %	17 %
Autres	(0,1) %			

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel du fonds particulier pourrait dépasser dans uniquement 5 % des cas au cours de la prochaine année. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement particulier, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des événements défavorables observés sur un horizon d'un mois.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Trois mesures du risque sont analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier;
- Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier;
- Le risque actif du portefeuille réel représente la possibilité que le fonds particulier dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement.

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

Les risques des fonds spécialisés, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période, sont les suivants :

	2025		2024	
	Compte dédié	Réserve	Compte dédié	Réserve
Risque absolu des portefeuilles réels	12,2 %	5,6 %	12,6 %	6,1 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	11,3 %	5,3 %	11,7 %	5,6 %
Risque actif	2,2 %	0,6 %	2,2 %	0,7 %

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds particuliers est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

i. Risque de change (suite)

Au 31 mars 2025, l'exposition nette aux devises étrangères des portefeuilles réels, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, représente 30 % pour le Compte dédié (2024 : 33 %) et 9 % (2024 : 9 %) pour la Réserve.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de la dette à long terme avec la Société québécoise des infrastructures. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction détient ses passifs financiers jusqu'à leur échéance et s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. De plus, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée également au risque de taux d'intérêt relatif à l'encaisse, aux placements, aux montants à recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et à l'ouverture de crédit. La Société gère l'exposition de taux d'intérêt lié à l'encaisse en recherchant les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant les échéances et en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une variation négligeable des revenus de placement étant donné que ceux-ci sont majoritairement à taux fixes ou gérés par la Caisse.

28. Gestion des fonds fiduciaires

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Informations financières sommaires :

	2025			2024
	Actifs	Passifs	Avoir net (déficit cumulé)	Avoir net retraité (déficit cumulé)
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	47 847	173 838	(125 991)	(277 146)
Fonds d'assurance récolte	319 151	20 820	298 331	225 610
	366 998	194 658	172 340	(51 536)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Opérations entre apparentés

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les Fonds, présentées distinctement dans les états financiers :

	2025	2024
Société québécoise des infrastructures :		
Loyers et intérêts	4 088	3 737
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique :		
Fournitures et communications	996	1 040

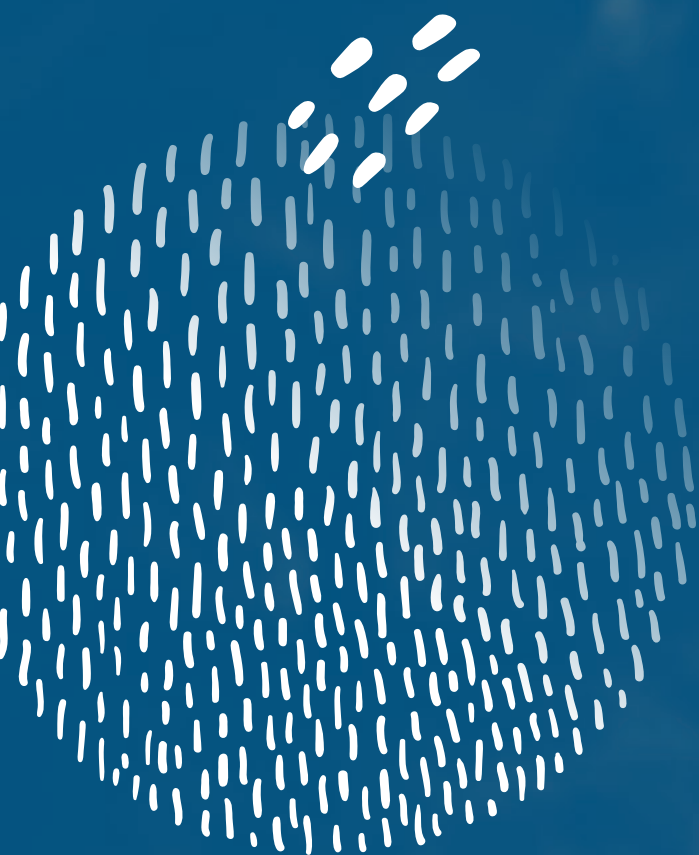
De plus, la Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont le président-directeur général et les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

La Société n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de ce qui aurait été établi si les parties n'avaient pas été apparentées.

30. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2024 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2025.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 ASRA



FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (« la Société ») est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (« le Fonds »). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et aux règlements qui le régissent. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Jean-Philippe Day

Vice-président administration

Lévis, le 20 juin 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état du résultat net et global, l'état de la variation du déficit cumulé et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire du Fonds, (la « direction ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint

Québec, le 20 juin 2025

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GLOBAL de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 5)	110 080	86 989
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 5)	182 103	133 847
Intérêts	189	90
	292 372	220 926
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 5)	127 405	382 062
Intérêts – La Financière agricole du Québec	12 632	6 106
Études des coûts de production	1 071	1 035
Autres frais	109	123
	141 217	389 326
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	151 155	(168 400)

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(277 146)	(108 746)
Résultat net et global de l'exercice	151 155	(168 400)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)	(125 991)	(277 146)

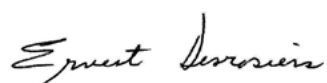
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2025 (en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
ACTIF		
Courant		
Encaisse	4 066	818
Comptes clients (note 6)	16 104	2 552
Avances aux adhérents	25 140	8 967
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 537	-
	47 847	12 337
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	3 044	2 022
Contributions des adhérents reportées	5 186	2 093
Dû à La Financière agricole du Québec (note 7)	151 200	232 753
Provision pour compensations (note 8)	14 408	52 615
	173 838	289 483
DÉFICIT CUMULÉ (note 9)	(125 991)	(277 146)
	47 847	12 337
Engagement (note 13)		
Passif éventuel (note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général de la Société



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration de la Société

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	151 155	(168 400)
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	(13 552)	3 184
Avances aux adhérents	(16 173)	(8 967)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	(2 537)	-
Charges à payer	1 022	721
Contributions des adhérents reportées	3 093	90
Provision pour compensations	(38 207)	(40 355)
	(66 354)	(45 327)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	84 801	(213 727)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du Dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(81 553)	211 596
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	3 248	(2 131)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	818	2 949
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	4 066	818
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	17	15
Intérêts perçus liés aux activités d'investissement	169	75
Intérêts payés liés aux activités de financement	13 142	5 475

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

1. Constitution, objet et financement

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (le Fonds) constitue un patrimoine fiduciaire en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec (la Société), a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec), Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante.

2. Base de présentation

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). La publication des états financiers du Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 20 juin 2025.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers selon les Normes IFRS de comptabilité requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les notes 5 et 8 présentent les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence, soit l'estimation de la provision pour compensations.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses précédentes sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes les périodes ultérieures touchées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives

Contributions et compensations

Les contributions et les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions des adhérents reportées et d'avances aux adhérents.

Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti suivant le modèle économique suivi par le Fonds pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie du coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classification et évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont classés dans la catégorie du coût amorti. Les actifs financiers sont constitués de l'encaisse, des comptes clients et du montant à recevoir de La Financière agricole du Québec. Les passifs financiers sont constitués des charges à payer et du montant dû à La Financière agricole du Québec.

a) Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur évaluation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

b) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

4. Application des normes comptables nouvelles et révisées

À la date d'autorisation des états financiers, de nouvelles normes ainsi que des modifications et des interprétations des normes existantes ont été publiées par le Conseil des normes comptables (CNC), mais ne sont pas encore en vigueur. Le Fonds ne les a pas appliquées de façon anticipée. La Société prévoit que l'ensemble des prises de position sera appliqué au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position.

L'information sur les nouvelles normes ainsi que sur les modifications et les interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

4. Application des normes comptables nouvelles et révisées (suite)

Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers du Fonds.

Adoption d'une norme comptable révisée

IAS 1 « Présentation des états financiers » – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En avril 2020, l'IAS 1 a été révisée pour inclure les modifications publiées par l'IASB en janvier 2020. Ces modifications visent à préciser le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture.

L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds.

Normes comptables nouvelles et révisées publiées mais non encore entrées en vigueur

IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » et IFRS 9 « Instruments financiers » – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En octobre 2024, l'IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » ont été révisées afin qu'y soient intégrées les modifications publiées par l'IASB en mai 2024.

Les modifications apportent des éclaircissements sur le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et de caractéristiques similaires, et répondent aux préoccupations soulevées au sujet du règlement des passifs effectué au moyen de systèmes de paiement électronique.

Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et une application anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur les états financiers du Fonds.

IFRS 18, États financiers : présentation et informations à fournir

La norme IFRS 18 « États financiers : présentation et informations à fournir », publiée par l'IASB, énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers à usage général qui visent à ce que les informations y figurant soient pertinentes et donnent une image fidèle des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges de l'entité.

Les dispositions d'IFRS 18 portent notamment sur :

- la présentation dans l'état du résultat net des nouveaux sous-totaux définis;
- les informations à fournir dans les notes complémentaires aux états financiers en ce qui concerne les mesures de la performance définies par la direction;
- des principes améliorés en ce qui concerne le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La norme IFRS 18 remplace l'IAS 1 « Présentation des états financiers », et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur les états financiers du Fonds.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

5. Contributions et compensations

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par la Société, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme. Ces ajustements pourraient être plus ou moins élevés que le montant estimé, puisqu'ils sont inhérents à la provision au programme Agri-stabilité.

	2025		2024	
	Contributions	Compensations	Contributions	Compensations
Montant brut	272 872	108 094	307 286	468 512
Arrimage avec le programme Agri-stabilité	19 311	19 311	(86 450)	(86 450)
	292 183	127 405	220 836	382 062

6. Comptes clients

	2025	2024
Contributions	5 985	709
Compensations versées en trop	10 119	1 843
	16 104	2 552

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes :

	2025	2024
Année d'assurance 2024	15 349	-
Année d'assurance 2023	560	1 783
Année d'assurance 2022	107	542
Année d'assurance 2021	16	36
Année d'assurance 2020	27	125
Antérieures à 2020	45	66
	16 104	2 552

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrer le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 75 milliers de dollars au 31 mars 2025 (2024 : 61 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

7. Dû à la Financière agricole du Québec

	2025	2024
Sans intérêt ni modalité de remboursement	37	3 980
Portant intérêt aux taux variants de 3 % à 3,26 %, échéant jusqu'au 24 avril 2025 (2024 : de 5,543 à 5,6 %, échus au plus tard le 28 mai 2024)	151 163	228 773
	151 200	232 753

8. Provision pour compensations

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles pour les produits du secteur animal selon le taux de compensation de l'année d'assurance terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. Les versements des compensations finales sont prévus au cours des deux prochains mois. À la date de préparation des états financiers, la Société a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2025	2024
Solde au début	52 615	92 970
Compensations versées non provisionnées	1 524	491
Compensations versées	(54 139)	(93 461)
Provision de l'exercice	14 408	52 615
Solde à la fin	14 408	52 615

9. Déficit cumulé

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable :

	Excédent (déficit) au 31 mars 2024	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Excédent (déficit) au 31 mars 2025
Produit assurable					
Veaux d'embouche	(26 364)	63 515	28 827	1 122	7 202
Bouvillons et bovins d'abattage	4 572	1 954	(4)	(147)	6 677
Veaux de grain	6 463	4 710	3 995	(60)	7 238
Porcelets	(97 616)	61 636	16 937	4 364	(57 281)
Porcs	(201 405)	136 564	24 807	8 826	(98 474)
Agneaux	(2 270)	18 426	16 541	43	(428)
Céréales et canola	39 474	5 378	36 302	(525)	9 075
	(277 146)	292 183	127 405	13 623	(125 991)

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

9. Déficit cumulé (suite)

	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Produit assurable		
Veaux d'embouche	2024	1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
Bouvillons et bovins d'abattage	2024	1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
Veaux de grain	2024	1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
Porcelets	2024	1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
Porcs	2024	1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
Agneaux	2024	1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
Céréales et canola	2023	1 ^{er} août 2023 au 31 juillet 2024

10. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, le Fonds est lié avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les entreprises publiques et les organismes contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds pour un montant de 6 756 milliers de dollars (2024 : 6 645 milliers de dollars).

11. Gestion du capital

L'objectif en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations. Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations du Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Le Fonds est exposé principalement au risque de crédit relativement à l'encaisse, aux comptes clients et au montant à recevoir de La Financière agricole du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

Le risque de crédit lié aux sommes à recevoir de La Financière agricole du Québec est jugé très minime, puisque ces dernières proviennent d'un organisme du gouvernement.

Le Fonds est peu exposé au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet au Fonds d'effectuer la compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel la même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou si ces débiteurs ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2025, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes :

	2025	2024
Porcine	58 %	42 %
Bovine	39 %	43 %
Agneaux	2 %	12 %
Céréalière	1 %	3 %
	100 %	100 %

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un paiement de compensation.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Le Fonds est peu exposé au risque de liquidité compte tenu des facilités de crédit avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre de l'exercice suivant.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des charges d'intérêts.

Le Fonds est peu exposé au risque de taux d'intérêt pour le Dû à La Financière agricole du Québec, puisque les taux sont fixes et que le Fonds a l'intention de rembourser à l'échéance. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds, réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

13. Engagement

L'engagement relatif aux études de coûts de production découle d'une entente de cinq ans se terminant le 31 mars 2029 et totalise 4 674 milliers de dollars (2024 : 5 745 milliers de dollars). Les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2026	1 109
2027	1 148
2028	1 188
2029	1 229
	4 674

14. Passif éventuel

Le Fonds fait actuellement l'objet d'un recours juridique, amorcé en 2012. Il implique un groupe de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Les demandeurs, soit 31 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentaient de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les pertes financières et les dommages subis en raison, entre autres, des modifications appliquées à la suite de l'étude des coûts de production 2007-2008 pour le secteur porcin en assurance stabilisation et des mesures de redressement qui ont suivi. Selon le calcul de l'analyse des préjudices communiqués pour chaque demandeur, un montant de 4,5 millions de dollars serait réclamé à la Société. La Société a contesté le bien-fondé de ce recours et le dossier a été entendu par la Cour supérieure à l'automne 2023. Un jugement a été rendu le 13 mai 2024 rejetant la demande des demandeurs. Ces derniers ont fait signifier une déclaration d'appel à la Société le 14 juin 2024. Le dossier devant la Cour d'appel suit son cours.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ce litige demeure imprévisible. À la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 ASREC



FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (« la Société ») est fiduciaire du Fonds d'assurance récolte (« le Fonds »). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et aux règlements qui le régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ainsi que la répartition du risque pour les contrats d'assurance chevauchant la date de clôture des états financiers.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour le Fonds d'assurance récolte,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Jean-Philippe Day

Vice-président administration

Lévis, le 20 juin 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance récolte (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état du résultat net et global, l'état de la variation de l'avoir net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire du Fonds, (la « direction ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint

Québec, le 20 juin 2025

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GLOBAL de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE		
Produits des activités d'assurance	131 018	124 175
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 7.1)	(76 421)	(188 395)
	54 597	(64 220)
RÉSULTAT FINANCIER NET		
Revenus de placement (note 6)	18 200	16 109
Charge d'intérêts – La Financière agricole du Québec	(55)	(25)
Charge d'intérêts – Autres	(21)	(42)
	18 124	16 042
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	72 721	(48 178)

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	225 610	273 788
Résultat net et global	72 721	(48 178)
AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE	298 331	225 610

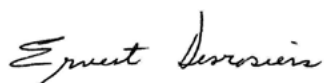
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE Au 31 mars 2025 (en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
ACTIF		
Courant		
Encaisse	28 746	885
Actif au titre des contrats d'assurance (note 7)	9 589	9 586
Revenus de placement à recevoir	434	1 832
	38 769	12 303
Non courant		
Placements (note 8)	280 382	248 911
	319 151	261 214
PASSIF		
Courant		
Passif au titre des contrats d'assurance (note 7)	20 820	35 604
	298 331	225 610
AVOIR NET	319 151	261 214

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Alain Gagnon

Président du conseil d'administration de la Société

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2025 (en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global	72 721	(48 178)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	-	(1 288)
Plus-value non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(7 619)	(704)
	65 102	(50 170)
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés aux activités d'exploitation :		
Actif au titre des contrats d'assurance	(3)	(7 309)
Revenus de placement à recevoir	1 398	(889)
Passif au titre des contrats d'assurance	(14 784)	16 860
Autre montant à payer	-	(17)
	(13 389)	8 645
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	51 713	(41 525)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Acquisition de dépôts à participation	(23 852)	-
Disposition de dépôts à participation	-	23 001
	(23 852)	23 001
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	27 861	(18 524)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	885	19 409
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	28 746	885
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE		
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	50	32
Intérêts et revenus de placement perçus liés aux activités d'investissement	11 932	13 194
Intérêts versés liés aux activités d'exploitation	20	42
Intérêts versés liés aux activités de financement	55	25

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

1. Constitution, objet et financement

Le Fonds d'assurance récolte (le Fonds) constitue un patrimoine fiduciaire en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer le Programme d'assurance récolte. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec (la Société), a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec), Canada.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels imprévisibles. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. Base de présentation

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). La publication des états financiers du Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 20 juin 2025.

2.2 Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur, et de l'actif et du passif au titre des contrats d'assurance qui sont comptabilisés selon les méthodes comptables présentées à la note 3.

2.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

2.4 Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers selon les Normes IFRS de comptabilité requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sont présentées dans les notes suivantes :

- Notes 5 et 8 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 3 et 7 – L'évaluation de l'actif et du passif au titre des contrats d'assurance

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses présentées précédemment sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes les périodes ultérieures touchées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

2. Base de présentation (suite)

Incidence de l'incertitude économique

Les marchés financiers sont source d'incertitude, notamment en raison des tensions géopolitiques, des négociations tarifaires en cours, de la volatilité des marchés boursiers et des taux d'intérêt qui continuent de perturber l'activité économique mondiale.

L'analyse et la gestion des risques tiennent compte des incertitudes et des facteurs connus à ce jour. Étant donné que les données d'entrées importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers sont observables, les techniques d'évaluation et les données de marché n'ont pas nécessité d'ajustements afin de refléter l'incertitude causée par les différents facteurs.

3. Méthodes comptables significatives

3.1 Contrats d'assurance

a) Classement et modèle d'évaluation

Les contrats d'assurance transfèrent un risque d'assurance significatif à leur entrée en vigueur. Le risque d'assurance est transféré lorsque le Fonds consent à indemniser un adhérent lorsqu'il se produit un événement futur déterminé, défavorable et incertain. En général, le Fonds détermine s'il est exposé à des risques d'assurance importants en comparant les indemnités qu'il pourrait devoir payer suivant différents scénarios par rapport à la contribution reçue de l'adhérent et de la Société pour couvrir le risque.

Le Fonds émet des contrats d'assurance dans le cours normal de ses activités. Le Fonds utilise le modèle simplifié d'évaluation soit la méthode de répartition des primes (MRP) à l'ensemble des contrats d'assurance puisque ceux-ci ont une période de couverture d'au plus de 12 mois.

b) Niveau de regroupement

Les contrats d'assurance sont regroupés sous forme de portefeuilles aux fins d'évaluation. Les portefeuilles sont constitués de contrats qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats d'assurance ont été regroupés dans 35 portefeuilles qui sont assujettis à des risques similaires et qui sont gérés ensemble selon les productions assurées.

Les portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs sont présentés séparément à l'état de la situation financière.

Comme les contrats d'assurance sont évalués au moyen de la MRP, le Fonds suppose qu'aucun des contrats n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. Le Fonds évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale appartiennent à un groupe de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

3.1 Contrats d'assurance (suite)

b) Niveau de regroupement (suite)

Si les faits et les circonstances indiquent que certains contrats peuvent être déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ou que le groupe de contrats est devenu déficitaire, le Fonds procède à une évaluation quantitative. Cette évaluation sert à déterminer si la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante déterminé selon la MRP est inférieure aux flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante déterminés selon le modèle général. Si les flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante, déterminés selon le modèle général, excèdent la valeur comptable selon la MRP du passif au titre de la couverture restante, l'écart est comptabilisé en résultat net, et le passif au titre de la couverture restante est augmenté du même montant.

c) Comptabilisation

Le Fonds comptabilise initialement les groupes de contrats d'assurance qu'il émet à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un adhérent de contrat d'assurance du groupe est exigible ou la date à laquelle le premier paiement est reçu s'il n'y a pas de date d'exigibilité;
- la date d'émission, lorsque le groupe de contrats d'assurance est déficitaire.

Les groupes de contrats sont constitués au moment de la comptabilisation initiale. Le Fonds ajoute de nouveaux contrats au groupe lorsqu'ils remplissent individuellement les critères ci-dessus. La composition des groupes n'est pas revue par la suite.

Toute contribution de l'adhérent reçue avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance correspondant est comptabilisée comme passif au titre des contrats d'assurance. Lorsqu'un groupe de contrats est comptabilisé selon la méthode évoquée précédemment, les contributions reçues sont reclassées dans le passif au titre de la couverture restante.

d) Méthode d'évaluation

L'actif et le passif au titre des contrats d'assurance se composent de l'actif et du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est, à chaque date de clôture, la somme des montants suivants :

Composant	Description
Passif au titre de la couverture restante	Obligation de fournir une couverture après la période de présentation de l'information financière pour les événements assurés qui ne se sont pas encore produits.
Passif au titre des sinistres survenus	Obligation de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés.
Actif au titre des contrats d'assurance	Droit de recevoir les contributions non encore encaissées, pour la période de couverture terminée à la date de fin d'exercice, après considération de la provision pour contrats déficitaires et du passif au titre des sinistres survenus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

3.1 Contrats d'assurance (suite)

d) Méthode d'évaluation (suite)

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus est composé de deux provisions. La première provision est effectuée à partir des avis de dommage en cours de règlement en fonction des renseignements compilés à ce jour. La deuxième provision représente le passif lié aux sinistres survenus, mais non encore déclarés, estimés sur un historique d'indemnités versées pour les cultures dont la protection chevauche la date de clôture de l'exercice financier.

Passif au titre de la couverture restante

Le passif au titre de la couverture restante se compose, d'une part, des contributions reçues pour les services prévus aux contrats d'assurance qui seront fournis après le 31 mars, soit la période de couverture non écoulée à la date de fin d'exercice, et d'autre part, de l'élément de perte sur contrats déficitaires.

La répartition des revenus de contributions entre la période avant et après la date de fin d'exercice, pour les contrats qui chevauchent cette date, est effectuée à l'aide d'une hypothèse basée sur le facteur de risque écoulé. Le facteur de risque écoulé est établi en fonction de l'historique réel des indemnités passées, par cause de dommage, afin de déterminer à quelle période de l'exercice financier l'indemnité est liée.

Contrats déficitaires

Un groupe de contrats est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale si les flux de trésorerie d'exécution correspondent à une sortie de trésorerie nette. Par conséquent, un passif correspondant à la sortie de trésorerie nette est comptabilisé à titre d'élément de perte du passif au titre de la couverture restante. Une perte est alors immédiatement comptabilisée à l'état du résultat net et global dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Taux d'actualisation

Le Fonds n'emploie aucune technique d'actualisation étant donné que les flux de trésorerie sont majoritairement espérés à l'intérieur d'un délai d'un an. Par conséquent, aucun produit financier ni charge financière d'assurance n'est présenté à l'état du résultat net et global.

Ajustement au titre du risque non financier

Le Fonds a adopté de n'appliquer aucun ajustement au titre du risque non financier puisque celui-ci est jugé nul.

e) Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance se composent des contributions des adhérents et de La Financière agricole du Québec. Ils sont comptabilisés pour la période de couverture du contrat d'assurance en fonction du facteur de risque écoulé à la date de clôture pour chaque portefeuille de contrats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

3.1 Contrats d'assurance (suite)

f) Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution. Ces charges sont composées des éléments suivants :

- les charges de sinistres survenus;
- les pertes et les reprises sur contrats déficitaires.

3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent à l'encaisse, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

3.3 Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti suivant le modèle économique suivi par le Fonds pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie du coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classification et évaluation des instruments financiers

Le tableau suivant présente le classement des actifs financiers et des passifs financiers :

Encaisse	Au coût amorti
Revenus de placement à recevoir	Au coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

3.3 Instruments financiers (suite)

a) Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou les encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier, de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est équivalent à leur coût, ce qui correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur étant donné que les instruments financiers sont d'une durée de moins d'un an. La dépréciation des instruments financiers évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière. Lors de chaque date de clôture, l'entité évalue la perte de valeur pour un instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, l'entité évalue la perte de valeur au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées à l'état du résultat net et global.

b) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net si :

- i. les actifs sont détenus à des fins de transactions;
- ii. les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
- iii. les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Les placements, constitués de dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse, sont évalués à la juste valeur établie par la Caisse. Ces dépôts à participation sont notamment investis dans les portefeuilles spécialisés de la Caisse, pour lesquels celle-ci établit la juste valeur dans chaque portefeuille spécialisé à la fin de l'exercice en fonction de la juste valeur de l'actif net qu'elle détient à cette date. L'actif net des portefeuilles spécialisés est établi à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, comme l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, ou en fonction des cours des principales bourses et de ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Le prix d'une unité de participation dans un portefeuille spécialisé est établi en divisant l'avoir net dudit portefeuille par le nombre d'unités émises. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat net et global.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

3.4 Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des passifs issus des activités de financement n'est pas présenté, comme l'exige l'IAS 7 étant donné que les montants au tableau des flux de trésorerie représentent directement ceux qui sont nécessaires au rapprochement.

4. Application des normes comptables nouvelles et révisées

À la date d'autorisation des états financiers, des nouvelles normes ainsi que des modifications et des interprétations des normes existantes ont été publiées par le Conseil des normes comptables (CNC), mais ne sont pas encore en vigueur. Le Fonds ne les a pas appliquées de façon anticipée. La Société prévoit que l'ensemble des prises de position sera appliqué au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position.

L'information sur les nouvelles normes ainsi que sur les modifications et les interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers du Fonds.

Adoption d'une norme comptable révisée

IAS 1 « Présentation des états financiers » – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En avril 2020, l'IAS 1 a été révisée pour inclure les modifications publiées par l'IASB en janvier 2020. Ces modifications visent à préciser le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture.

L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds.

Normes comptables nouvelles et révisées publiées mais non encore entrées en vigueur

Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers

IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » et IFRS 9 « Instruments financiers » – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En octobre 2024, l'IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » ont été révisées afin qu'y soient intégrées les modifications publiées par l'IASB en mai 2024.

Les modifications apportent des éclaircissements sur le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et de caractéristiques similaires. Elles répondent aux préoccupations soulevées au sujet du règlement des passifs effectué au moyen de systèmes de paiement électronique.

Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et une application anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur les états financiers du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

4. Application des normes comptables nouvelles et révisées (suite)

Normes comptables nouvelles et révisées publiées mais non encore entrées en vigueur (suite)

Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers (suite)

IFRS 18 « États financiers : présentation et informations à fournir »

La norme IFRS 18 « États financiers : présentation et informations à fournir », publiée par l'IASB, énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers à usage général qui visent à ce que les informations y figurant soient pertinentes et donnent une image fidèle des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits et des charges de l'entité.

Les dispositions d'IFRS 18 portent notamment sur :

- la présentation dans l'état du résultat net des nouveaux sous-totaux définis;
- les informations à fournir dans les notes complémentaires aux états financiers en ce qui concerne les mesures de la performance définies par la direction;
- des principes améliorés en ce qui concerne le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La norme IFRS 18 remplace l'IAS 1 « Présentation des états financiers », et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur les états financiers du Fonds.

5. Juste valeur des instruments financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

5. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Méthodes et hypothèses considérées pour l'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse sont classés dans le niveau 2 aux 31 mars 2025 et 2024.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

6. Revenus de placement

	2025	2024
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse :		
Revenus nets de placement :		
Revenu fixe	5 276	5 823
Immeubles et infrastructures	234	272
Actions	712	834
Autres placements	33	81
	6 255	7 010
Gains (pertes) à la vente de placements :		
Revenu fixe	(208)	(987)
Immeubles et infrastructures	428	105
Actions	2 641	8 301
Autres placements	482	96
	3 343	7 515
Plus-value (moins-value) non réalisée :		
Revenu fixe	4 411	(590)
Immeubles et infrastructures	(667)	167
Actions	1 975	1 138
Autres placements	1 900	(11)
	7 619	704
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	33	52
	17 250	15 281
Autres	950	828
	18 200	16 109

7. Contrats d'assurance

7.1 Rapprochement de (l'actif) et du passif au titre des contrats d'assurance

Les rapprochements suivants montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie et des montants comptabilisés dans l'état du résultat net et global.

Le Fonds présente des tableaux où les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus sont analysées séparément, et fournit le rapprochement de ces variations avec les postes de l'état du résultat net et global.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

7. Contrats d'assurance (suite)

7.1 Rapprochement de (l'actif) et du passif au titre des contrats d'assurance (suite)

	2025				
	Passif net au titre de la couverture restante			Passif net au titre des sinistres survenus*	Total des passifs nets au titre des contrats d'assurance
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Total		
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	(1 479)	3 381	1 902	33 702	35 604
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance	(15 227)	746	(14 481)	4 895	(9 586)
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	(16 706)	4 127	(12 579)	38 597	26 018
Résultats des activités d'assurance	(131 018)	-	(131 018)	-	(131 018)
Produits des activités d'assurance					
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus	-	-	-	88 677	88 677
Évolution des sinistres des années antérieures	-	-	-	(12 679)	(12 679)
Reprise sur contrats déficitaires	-	423	423	-	423
	-	423	423	75 998	76 421
Résultats des activités d'assurance	(131 018)	423	(130 595)	75 998	(54 597)
Flux de trésorerie					
Contributions reçues	131 222	-	131 222		131 222
Paieement des règlements des sinistres	-	-	-	(91 412)	(91 412)
Solde de clôture net des contrats d'assurance	(16 502)	4 550	(11 952)	23 183	11 231
Solde de clôture des passifs au titre des contrats d'assurance	(2 413)	4 489	2 076	18 744	20 820
Solde de clôture des actifs au titre des contrats d'assurance	(14 089)	61	(14 028)	4 439	(9 589)
Solde de clôture net des contrats d'assurance	(16 502)	4 550	(11 952)	23 183	11 231

* Les montants présentés ne sont pas ventilés entre les flux de trésorerie futurs et l'ajustement au titre du risque non financier puisque l'ajustement est nul.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

7. Contrats d'assurance (suite)

7.1 Rapprochement de (l'actif) et du passif au titre des contrats d'assurance (suite)

	2024				
	Passif net au titre de la couverture restante			Passif net au titre des sinistres survenus*	Total des passifs nets au titre des contrats d'assurance
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Total		
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	(6 591)	4 817	(1 774)	20 518	18 744
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance	(6 867)	2	(6 865)	4 588	(2 277)
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	(13 458)	4 819	(8 639)	25 106	16 467
Résultats des activités d'assurance					
Produits des activités d'assurance	(124 175)	-	(124 175)	-	(124 175)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus	-	-	-	169 633	169 633
Évolution des sinistres des années antérieures	-	-	-	19 454	19 454
Reprise sur contrats déficitaires	-	(692)	(692)	-	(692)
	-	(692)	(692)	189 087	188 395
Résultats des activités d'assurance	(124 175)	(692)	(124 867)	189 087	64 220
Flux de trésorerie					
Contributions reçues	120 927	-	120 927	-	120 927
Paiement des règlements des sinistres	-	-	-	(175 596)	(175 596)
Solde de clôture net des contrats d'assurance	(16 706)	4 127	(12 579)	38 597	26 018
Solde de clôture des passifs au titre des contrats d'assurance	(1 479)	3 381	1 902	33 702	35 604
Solde de clôture des actifs au titre des contrats d'assurance	(15 227)	746	(14 481)	4 895	(9 586)
Solde de clôture net des contrats d'assurance	(16 706)	4 127	(12 579)	38 597	26 018

* Les montants présentés ne sont pas ventilés entre les flux de trésorerie futurs et l'ajustement au titre du risque non financier puisque l'ajustement est nul.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

7. Contrats d'assurance (suite)

7.1 rapprochement de (l'actif) et du passif au titre des contrats d'assurance (suite)

Les actifs et passifs au titre des contrats d'assurance se détaillent selon 35 portefeuilles de contrats regroupés selon les productions suivantes :

	2025	2024
Petits fruits	1 743	1 229
Pommes	696	1 687
Abeilles, nucléis et miel	506	686
Foin et maïs fourrager	(1 391)	(1 533)
Céréales	14 070	26 727
Légumes maraîchers	1 278	882
Légumes de transformation	10	5
Sirop d'érable	(8 179)	(7 977)
Pommes de terre	2 498	4 312
	11 231	26 018

7.2 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Passif au titre des sinistres survenus – Estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés

La direction du Fonds établit le passif au titre des sinistres survenus afin d'estimer les flux de trésorerie liés aux pertes subies à la date de clôture, y compris les règlements des sinistres survenus, mais non déclarés et des sinistres engagés à l'égard des contrats d'assurance souscrits dont le risque est expiré. Le coût ultime du passif au titre des sinistres survenus est estimé à partir d'une technique d'estimation de l'historique des paiements en fonction des dommages déclarés.

La principale hypothèse servant de fondement à cette technique consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres peut servir à prévoir l'évolution future des sinistres et, par conséquent, le coût ultime de leur règlement. La méthode extrapole donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens de règlement par sinistre (gravité) et le nombre moyen de sinistres (fréquence) en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. L'évolution passée des sinistres est analysée par année d'assurance, par région, ainsi que par produit couvert et type de sinistre important.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir afin d'établir le coût ultime estimé de règlement des sinistres, en tenant compte de toutes les incertitudes en cause.

Passif au titre de la couverture restante – Estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés

La direction du Fonds établit le passif au titre de la couverture restante en procédant à l'estimation des flux de trésorerie futurs relativement à la perception des contributions. L'estimation est basée en fonction de la période de risque écoulée du portefeuille de contrats d'assurance.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

7. Contrats d'assurance (suite)

7.3 Analyse de sensibilité

Le Programme d'assurance récolte prévoit plusieurs types de règlements de dommage dont les facteurs de risques sont inclus dans le prix unitaire servant au calcul de l'indemnité. Celui-ci est différent pour chaque production. Par conséquent, il n'est pas possible d'isoler une variabilité d'hypothèses pour calculer une analyse de sensibilité raisonnable.

8. Placements

Le Fonds détient des dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse qui sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités de règlement de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actif composant les dépôts à participation :

	2025	2024
Placements à la juste valeur (coût 2025 : 258 millions de dollars; 2024 : 236 millions de dollars)	280 385	250 242
Avance du fonds général	62	(54)
Revenus de placement courus et à recevoir	369	548
Revenu net à verser au déposant	(434)	(1 825)
	280 382	248 911

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit :

	2025	2024
Placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Revenu fixe		
Taux	42 626	32 871
Crédit	71 028	65 606
Valeur à court terme	69 844	60 924
	183 498	159 401
Immeubles et infrastructures	26 235	28 341
Actions	54 164	46 290
Autres placements	16 427	16 201
	280 324	250 233
Passifs relatifs aux placements		
Quote-part nette des activités du fonds général	61	9
	280 385	250 242

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

9. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, le Fonds est lié avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les entreprises publiques et les organismes contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds pour un montant de 8 918 milliers de dollars (2024 : 8 530 milliers de dollars), déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

10. Gestion du capital

L'objectif du Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des charges afférentes aux contrats d'assurance.

Les capitaux comprennent l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations du Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque lié à la détermination des taux de prime.

11. Gestion des risques financiers liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance récolte est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte dispose d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. La Société établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximal tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société et en permettant au Fonds d'assurance récolte de remplir ses engagements financiers et d'assurance.

Par ailleurs, la Société détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

11. Gestion des risques financiers liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance (suite)

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes de gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds d'assurance récolte subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Le Fonds d'assurance récolte est exposé principalement au risque de crédit relativement à l'encaisse, aux revenus de placement à recevoir et aux placements. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de crédit à l'égard de la perception des contributions des adhérents. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet au Fonds d'effectuer la compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel la même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou si ces débiteurs ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2025, la concentration du risque de crédit lié aux contributions à encaisser se répartit selon les productions assurées suivantes :

	2025	2024
Foin et maïs fourrager	35 %	39 %
Sirop	55 %	56 %
Céréales	8 %	2 %
Autres	2 %	3 %
	100 %	100 %

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité d'audit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

11. Gestion des risques financiers liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de son portefeuille de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. Les analyses du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit.

Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds particulier est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers. Tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont négociés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds d'assurance récolte ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage. En ce qui concerne les contrats d'assurance, le risque de liquidité découle de la non-concordance du calendrier des flux de trésorerie inhérente aux activités d'assurance et qui peut varier en fonction d'une panoplie d'événements propres au Fonds d'assurance récolte et à l'ensemble du marché.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements des placements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations financières. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Les flux de trésorerie des contrats d'assurance sont généralement attendus dans un délai d'un an. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidité compte tenu de son niveau élevé de capitalisation.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, il est indirectement exposé au risque de liquidité. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tel que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

11. Gestion des risques financiers liés aux instruments financiers et aux contrats
d'assurance (suite)

c) Risque de marché (suite)

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte encadre la composition du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2025, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	65,5 %	55 %	65 %	75 %
Taux	15,2 %	8 %	15 %	22 %
Crédit	25,3 %	18 %	25 %	32 %
Valeurs à court terme	25,0 %	20 %	25 %	30 %
Immeubles et infrastructures	9,3 %	4 %	10 %	16 %
Actions	24,7 %	15 %	25 %	35 %
Autres	0,5 %	0 %	0 %	1 %

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 5 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

11. Gestion des risques financiers liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance (suite)

c) Risque de marché (suite)

Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

Lorsque le fonds particulier est soumis à une politique de placement, trois mesures de risque sont analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier;
- Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier;
- Le risque actif du portefeuille réel représente la possibilité que le fonds particulier dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Seul le risque absolu du portefeuille réel est analysé pour les fonds particuliers qui ne sont pas soumis à une politique de placement.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement, s'il y a lieu.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Les risques du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période, sont les suivants :

	2025	2024
Risque absolu des portefeuilles réels	10,0 %	10,5 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	9,5 %	9,9 %
Risque actif	1,4 %	1,5 %

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

11. Gestion des risques financiers liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance (suite)

c) Risque de marché (suite)

i. Risque de change (suite)

Au 31 mars 2025, l'exposition nette aux devises étrangères du portefeuille réel, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net du fonds particulier, représente 23 % (2024 : 26 %).

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des charges d'intérêts.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une variation négligeable des revenus de placement étant donné que ceux-ci sont majoritairement à taux fixes ou gérés par la Caisse.

Les contrats d'assurance ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt, car le Fonds d'assurance récolte n'emploie aucune technique d'actualisation étant donné que les flux de trésorerie sont majoritairement espérés à l'intérieur d'un délai d'un an.

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. La majorité du risque d'assurance auquel le Fonds d'assurance récolte est exposé est de courte durée. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique, comme une catastrophe;
- Le risque lié au passif au titre des sinistres survenus.

Les événements assurés peuvent survenir à tout moment au cours de la période de couverture et peuvent entraîner des sinistres de divers montants. L'objectif est d'assurer qu'un passif au titre des sinistres survenus suffisant est établi pour couvrir les paiements des sinistres liés à des événements assurés passés. Le succès de cet objectif dépend de la capacité d'évaluer précisément le risque associé aux contrats d'assurance souscrits par le Fonds d'assurance récolte. Le passif au titre des sinistres survenus est établi afin de couvrir le passif estimé pour le paiement de tous les sinistres, engagés à l'égard des contrats d'assurance souscrits par le Fonds.

Le passif au titre des sinistres survenus représente la meilleure estimation quant au coût ultime prévu de résolution et d'administration des sinistres.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

11. Gestion des risques financiers liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance (suite)

Gestion du risque d'assurance (suite)

a) Risque lié à la tarification

Le risque lié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds d'assurance récolte insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est géré principalement par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

b) Risque lié aux indemnités

Le risque lié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque lié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturelles exigées par le Programme d'assurance récolte. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue par le programme.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société détient des stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2025 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

11. Gestion des risques financiers liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance (suite)

La concentration du risque d'assurance

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, les tableaux suivants indiquent la concentration de la clientèle par région administrative et par produit :

Région administrative	2025		2024	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2,6 %	5,0 %	2,6 %	4,1 %
Bas-Saint-Laurent	10,1 %	5,6 %	11,5 %	9,1 %
Capitale-Nationale	3,0 %	2,1 %	2,8 %	3,0 %
Centre-du-Québec	12,3 %	4,4 %	11,0 %	7,7 %
Chaudière-Appalaches	17,2 %	6,9 %	17,9 %	12,7 %
Côte-Nord	0,2 %	0,3 %	0,3 %	0,1 %
Estrie	9,0 %	3,4 %	9,6 %	10,6 %
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0,7 %	0,8 %	0,8 %	0,9 %
Lanaudière	5,3 %	15,8 %	4,7 %	11,4 %
Laurentides	2,5 %	13,2 %	2,8 %	2,1 %
Mauricie	4,0 %	1,4 %	3,6 %	3,6 %
Montérégie	23,9 %	36,9 %	23,1 %	29,3 %
Montréal – Laval	0,1 %	0,4 %	0,1 %	0,0 %
Outaouais	2,3 %	0,9 %	2,7 %	0,9 %
Saguenay – Lac-Saint-Jean	6,8 %	2,9 %	6,5 %	4,5 %
	100 %	100 %	100 %	100 %

	2025	2024
Foin et maïs fourrager	22 %	27 %
Céréales	37 %	40 %
Légumes maraîchers	15 %	11 %
Sirop d'érable	10 %	5 %
Légumes de transformation	3 %	4 %
Pommes de terre	4 %	4 %
Autres	9 %	9 %
	100 %	100 %



